

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : De l'influence de variations du taux de change sur la balance des paiements, par Erich Schneider — Evolution récente de la situation monétaire en Belgique — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

DE L'INFLUENCE DE VARIATIONS DU TAUX DE CHANGE SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

par Erich SCHNEIDER,
Professeur à l'Université de Kiel.

La présente étude examine l'incidence d'une modification du taux de change sur la balance des paiements d'un pays exprimée en monnaie nationale et en monnaie étrangère ().*

Objet de l'étude.

1. — La théorie récente de la balance des paiements s'occupe beaucoup de l'incidence d'une modification du taux de change, c'est-à-dire d'une dévaluation ou d'une réévaluation de la monnaie d'un pays, sur le solde de la balance des paiements envisagé comme le solde des transactions courantes (solde de la valeur des exportations et des importations visibles et invisibles et des transferts de revenus de capitaux). Elle a montré que la balance des paiements peut réagir normalement ou anormalement à une dépréciation du taux de change et précisé les conditions nécessaires à des réactions normales et anormales ⁽¹⁾. On désigne par réaction normale (anormale) de la balance des paiements une augmentation (diminution) du solde des transactions courantes dans le cas d'une dévaluation et une dimi-

nution (augmentation) de ce solde lors d'une réévaluation.

2. — Comme il ressort des études sur le sujet, il est nécessaire, pour discuter des réactions de la balance des paiements, de distinguer soigneusement le cas où la balance des paiements est exprimée en monnaie nationale et celui où elle est exprimée en monnaie étrangère. A notre connaissance, c'est Hirschman ⁽¹⁾ qui, le premier, a montré que la balance des paiements exprimée en monnaie nationale pouvait réagir à une dévaluation (réévaluation) autrement que la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère; il se peut, en effet, que la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagisse normalement à une modification de taux de change, alors que la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère réagit anormalement.

(*) Les lecteurs que les développements mathématiques n'intéressent pas peuvent se borner à prendre connaissance des points 1 et 2, des passages en italiques du point 4, des représentations géométriques au point 5, des passages en italiques des points 6 et 7 et de la représentation géométrique au point 8.

⁽¹⁾ Voir principalement à ce sujet G. Haberler, « The Market for Foreign Exchange », *Kyklos*, vol. III, 1949. H. v. Stackelberg, « Die Theorie des Wechselkurses bei vollständiger Konkurrenz », *Jahrbücher für Nationalökonomie und*

Statistik, Bd. 161, 1949 (Traduction anglaise dans *International Economic Papers*, n° 1, Londres, 1951).

Egalement, J. Meade : « The Balance of Payments », Londres, 1951.

Une synthèse de ces théories se trouve dans : E. Schneider, « Einführung in die Wirtschaftstheorie », Bd. III, 4. Auflage, 1957, p. 309 et ss.

⁽¹⁾ A.O. Hirschman, « Devaluation and the Trade Balance : A note », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 31, 1949.

Si le solde de la balance des transactions courantes est déficitaire (surplus d'importations), il est possible, dans des conditions bien définies énoncées par A. Hirschman, qu'une dévaluation exerce une influence défavorable sur la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et une influence favorable sur celle qui est exprimée en monnaie étrangère. Dans le cas où le solde de la balance des paiements est un excédent (surplus d'exportations), une dévaluation peut, dans des conditions déterminées, influencer favorablement la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et défavorablement la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère. Si, par exemple, après une réévaluation de la monnaie nationale, la balance des paiements exprimée en monnaie nationale se détériore (diminution du surplus d'exportations) tandis que celle qui est exprimée en monnaie étrangère s'améliore (accroissement du surplus), on peut en conclure que la réévaluation a déclenché dans le pays un effet de contraction (diminution du revenu national), en même temps qu'elle a provoqué une amélioration de la position de change du pays qui a réévalué. L'importance de ces conclusions est trop évidente pour être soulignée. Ci-après, on examinera et on comparera, sur un plan général d'analyse, les réactions d'une variation de taux de change sur la balance des paiements en monnaie nationale et sur la balance des paiements en monnaie étrangère. Les développements suivants montreront qu'on peut déterminer des conditions très simples dans lesquelles se produisent les différentes réactions possibles.

Elasticité comparée de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et en monnaie étrangère.

3. — Représentons la balance des paiements exprimée en monnaie nationale (étrangère) par Z_i (Z_a) et la valeur d'une unité monétaire étrangère (\$) en unités monétaires nationales (francs) par w , de sorte que $1 \$ = w$ francs; on a

$$(1) Z_a = \frac{Z_i}{w}.$$

En considérant que Z_i est une fonction du cours de change, on obtient par différentiation de (1) par rapport à w : (1)

$$(2) \frac{dZ_a}{dw} = \frac{1}{w^2} \cdot \left(w \cdot \frac{dZ_i}{dw} - Z_i \right)$$

ou

$$(3) \frac{w}{Z_a} \cdot \frac{dZ_a}{dw} = \frac{w}{Z_i} \cdot \frac{dZ_i}{dw} - 1.$$

(1) Le symbole $\frac{dZ_a}{dw}$ (ou, de même $\frac{dZ_i}{dw}$) représente la dérivée première de la balance des paiements en monnaie étrangère (en monnaie nationale) par rapport au cours de change.

Dans cette égalité, désignons par

$$(4) \frac{w}{Z_a} \cdot \frac{dZ_a}{dw} = \eta_a$$

l'élasticité de la balance des paiements en monnaie étrangère par rapport au cours de change et par

$$(5) \frac{w}{Z_i} \cdot \frac{dZ_i}{dw} = \eta_i$$

l'élasticité de la balance des paiements en monnaie nationale par rapport au cours de change (1).

En utilisant (4) et (5), (3) devient

$$(6) \eta_a = \eta_i - 1$$

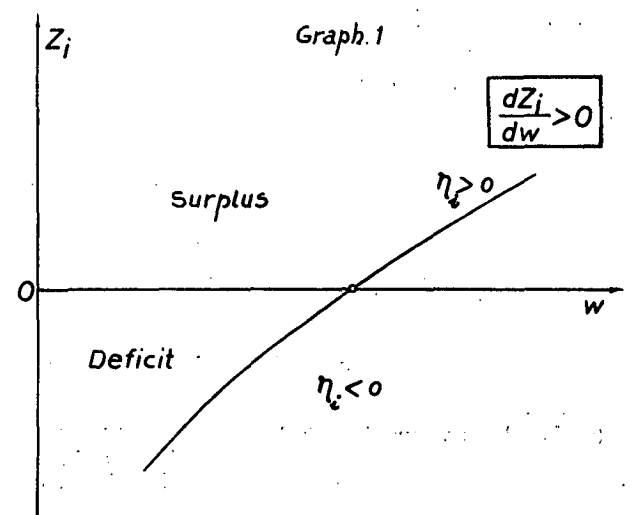
De la formule (6), on peut tirer la conclusion suivante, valable sur un plan général :

L'élasticité de la balance des paiements en monnaie étrangère, calculée en fonction du taux de change, est toujours plus petite d'une unité que l'élasticité de la balance des paiements en monnaie nationale, calculée également en fonction du taux de change.

Cette proposition nous aidera à préciser l'influence, en général, d'une variation de taux de change sur la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et exprimée en monnaie étrangère.

Examen du cas où la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagit normalement.

4. — Considérons le cas d'une balance des paiements exprimée en monnaie nationale et réagissant normalement, c'est-à-dire une balance des paiements dont le solde déficitaire diminue (en valeur absolue) ou dont le surplus augmente lors d'une dévaluation (graphique 1).



(1) Les deux expressions indiquent de quel pourcentage se modifie le solde de la balance des paiements lorsque le taux de change varie d'un pour-cent.

Une réaction normale de la balance des paiements se traduit par l'inégalité

$$\frac{dZ_i}{dw} > 0.$$

Pour un boni de la balance des paiements ($Z_i > 0$), on obtient donc

$$\eta_i > 0.$$

Pour un déficit de la balance des paiements ($Z_i < 0$), on a, au contraire,

$$\eta_i < 0.$$

De (3), [et par conséquent de (6)], on déduit que :

a) Si le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale indique un déficit, l'élasticité de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est négative. Comme

$$Z_a < 0, \text{ on a } \frac{dZ_a}{dw} > 0. \text{ Le solde de la balance}$$

des paiements exprimée en monnaie étrangère augmente en conséquence. La proposition suivante est donc valable :

Si une balance des paiements dont le solde est déficitaire réagit normalement, le déficit exprimé en monnaie nationale et en monnaie étrangère diminue lors d'une dévaluation, augmente lors d'une réévaluation.

b) Si le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale indique un surplus, la réaction de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère dépend de l'une des trois possibilités suivantes :

$$\eta_i \begin{matrix} > \\ = \\ < \end{matrix} 1.$$

b₁) Si $\eta_i > 1$, l'élasticité de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est positive. Comme $Z_a > 0$,

$$\frac{dZ_a}{dw} > 0.$$

Dans ce cas, et si la balance des paiements exprimée en monnaie nationale est en boni, lors d'une dévaluation (réévaluation), le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et en monnaie étrangère augmente (diminue).

b₂) Si $0 < \eta_i < 1$, l'élasticité de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est négative. Comme $Z_a > 0$,

$$\frac{dZ_a}{dw} < 0.$$

Dans cette hypothèse, et si la balance des paiements exprimée en monnaie nationale est en boni, lors d'une dévaluation (réévaluation), le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale augmente (diminue). Par contre, le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie

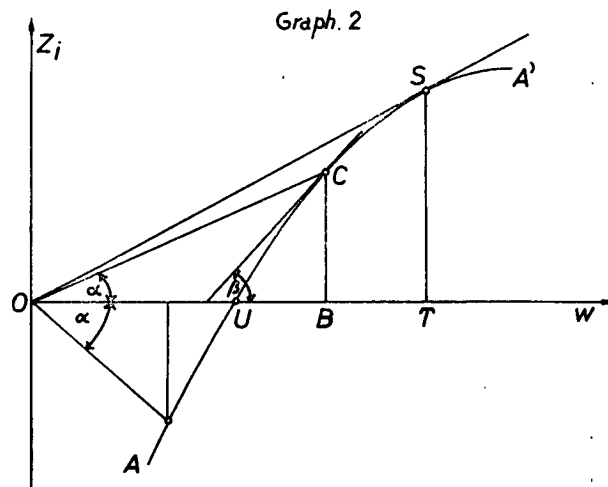
étrangère diminue (augmente). La balance des paiements en monnaie nationale réagit normalement, la balance des paiements en monnaie étrangère, anormalement.

b₃) Si $\eta_i = 1$, l'élasticité de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est nulle. Comme $Z_a > 0$,

$$\frac{dZ_a}{dw} = 0.$$

Sous cette condition d'élasticité, et si la balance des paiements exprimée en monnaie nationale est en boni, lors d'une dévaluation (réévaluation), le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale augmente (diminue). Par contre, le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère reste inchangé.

5. — Les relations dégagées ci-avant peuvent faire l'objet d'une représentation géométrique assez simple. Dans le graphique 2, la courbe AA' représente dans le cas d'une réaction normale, l'évolution, en fonction du taux de change, du solde de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale.



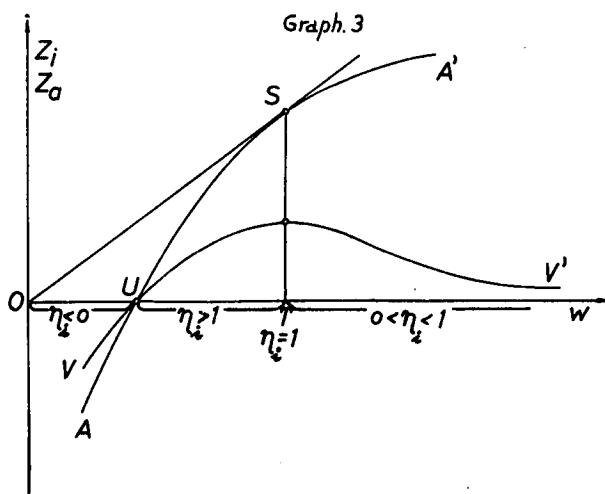
L'ordonnée BC représente le solde de la balance des paiements correspondant à un cours de change OB. Comme le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est donné par le quotient $\frac{Z_i}{w}$, on peut facilement déduire la courbe de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère de la courbe de la balance des paiements en monnaie nationale. Le quotient

$$Z_a = \frac{Z_i}{w} = \frac{BC}{OB}$$

est égal à la tangente de l'angle α que le rayon vecteur OC fait avec l'axe positif w. Il suffit donc d'examiner comment l'angle α se modifie avec un cours de change croissant.

Le graphique 2 fait apparaître que, dans le cas d'un boni de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale ($Z_i > 0$), le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère augmente par suite d'une dévaluation jusqu'au cours de change OT . Si le taux de change dépasse OT , le solde de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère diminue. Lors d'une dévaluation se produisant dans le cas où $0 < w < OT$, les deux balances des paiements s'améliorent; dans celui où $w > OT$, la balance des paiements en monnaie nationale s'améliore, celle en monnaie étrangère se détériore. Dans le cas d'un déficit en monnaie nationale ($Z_i < 0$), le solde, pris en valeur absolue, de la balance des paiements en monnaie nationale et en monnaie étrangère, diminue. La balance des paiements s'améliore.

Le graphique 3 montre l'évolution correspondante de la courbe AA' (balance des paiements en monnaie nationale) et de la courbe VV' (balance des paiements en monnaie étrangère). On se rend compte de prime abord que les deux balances des paiements, dans le cas où $0 < w < OT$, réagissent normalement. Par contre, dans le cas où $w > OT$, la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagit normalement et celle exprimée en monnaie étrangère, anormalement.



Le graphique 3 indique également que le point T correspond exactement au taux de change qui — dans le cas où $Z_i > 0$ — sépare le domaine dans lequel $\eta_i > 1$ du domaine où $0 < \eta_i < 1$. En effet, par définition

$$\eta_i = \frac{w}{Z_i} \cdot \frac{dZ_i}{dw} = \frac{dZ_i}{dw} : \frac{Z_i}{w}$$

Dans cette expression, $\frac{dZ_i}{dw}$ correspond à la pente de la courbe AA' . Le quotient $\frac{Z_i}{w}$ indique la pente du rayon OC (graphique 2).

De l'analyse des graphiques 2 et 3, il ressort que :

$$\begin{aligned} \text{pour } OU < w < OT & \quad \frac{dZ_i}{dw} > \frac{Z_i}{w} \\ \text{pour } w = OT & \quad \frac{dZ_i}{dw} = \frac{Z_i}{w} \\ \text{pour } w > OT & \quad \frac{dZ_i}{dw} < \frac{Z_i}{w} \end{aligned}$$

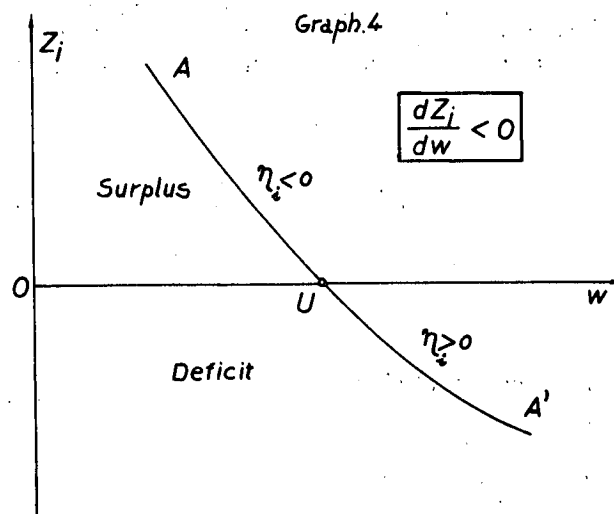
En conséquence,

$$\begin{aligned} \text{pour } OU < w < OT & \quad \eta_i > 1 \\ \text{pour } w = OT & \quad \eta_i = 1 \\ \text{pour } w > OT & \quad \eta_i < 1 \end{aligned}$$

Dans le cas où le solde de la balance des paiements est un surplus, si l'on veut, par une réévaluation, provoquer simultanément une contraction du revenu national et une détérioration de la position de change, l'élasticité de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale doit être plus grande que 1.

Examen du cas où la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagit anormalement.

6. — Reste à considérer le cas d'une réaction anormale de la balance des paiements en monnaie nationale (graphique 4).



6₁) Si, au départ, la balance des paiements en monnaie nationale indique un surplus, ($Z_i > 0$), on a $\eta_i < 0$. De (3), on déduit alors que $\eta_a < 0$ et, par conséquent, que $\frac{dZ_a}{dw} < 0$. On peut donc conclure que :

Si la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagit anormalement et indique, au départ, un solde en surplus, la balance des paiements, exprimée aussi bien en monnaie nationale qu'en monnaie étrangère, se détériore (s'améliore) par une déva-

luation (réévaluation). Les deux balances des paiements réagissent donc anormalement.

6₂) Si, au départ, la balance des paiements exprimée en monnaie nationale présente un déficit ($Z_i < 0$), on a $\eta_i > 0$. De (3), on conclut que la réaction de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère dépend de la valeur numérique de η_i .

Si $\eta_i > 1$, on a $\eta_a > 0$. Etant donné que $Z_a < 0$, on a $\frac{dZ_a}{dw} < 0$.

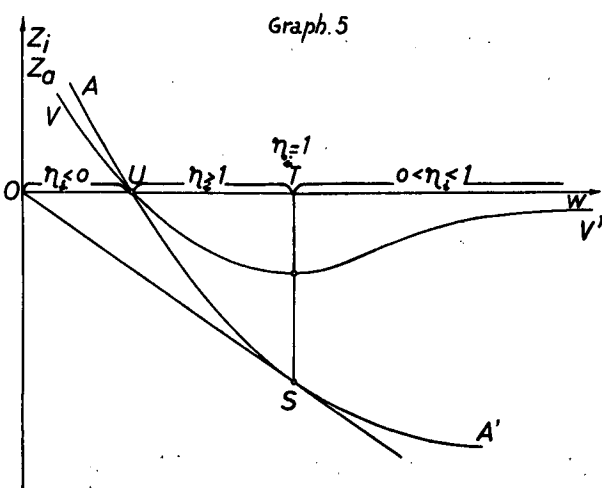
Dans ce cas, et si la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est en déficit, lors d'une dévaluation de la monnaie nationale, la balance des paiements exprimée dans cette monnaie et en monnaie étrangère se détériore. Les deux balances réagissent anormalement.

Si $0 < \eta_i < 1$, on a $\eta_a < 0$. Comme $Z_a < 0$, on doit avoir $\frac{dZ_a}{dw} > 0$.

Dans cette hypothèse, et si la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est en déficit, lors d'une dévaluation de la monnaie nationale, la balance des paiements en monnaie nationale réagit anormalement, tandis que la balance des paiements en monnaie étrangère réagit normalement.

Si $\eta_i = 1$, $\eta_a = 0$. Comme $Z_a < 0$, on doit avoir : $\frac{dZ_a}{dw} = 0$.

Sous ces conditions d'élasticité, et si la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère est en déficit, lors d'une dévaluation de la monnaie nationale, la balance des paiements en monnaie nationale réagit anormalement, tandis que la balance des paiements en monnaie étrangère reste inchangée.



Le graphique 5 montre l'évolution, en fonction du cours de change, de la balance des paiements en monnaie étrangère lorsque la balance des paiements en monnaie nationale évolue conformément à AA'.

Conclusions de l'examen ci-avant des réactions de la balance des paiements.

7. — Les développements ci-avant mènent aux conclusions importantes que voici :

Une dévaluation (réévaluation) ne provoque une évolution divergente de la balance des paiements en monnaie nationale et de la balance des paiements en monnaie étrangère que si, la balance des paiements en monnaie nationale présentant un surplus ou un déficit, l'élasticité de la balance des paiements en monnaie nationale par rapport au cours de change est positive et plus petite que 1.

Pour un surplus, ce cas ne se réalise que si la réaction de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale est normale, et pour un déficit, que si la réaction est anormale.

Seule la grandeur numérique de l'élasticité de la balance des paiements en monnaie nationale, exprimée en fonction de la variation du taux de change, permet de déterminer si, par exemple, une réévaluation diminue le surplus de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et en monnaie étrangère, ou réduit uniquement le surplus de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale et augmente par contre le boni exprimé en monnaie étrangère.

Elasticité de la balance des paiements par référence aux élasticités de la valeur des exportations et des importations.

8. — L'élasticité, par rapport au cours de change, de la balance des paiements en monnaie nationale peut être facilement exprimée par les élasticités de la valeur des exportations et des importations, considérées également en fonction du taux de change.

Désignons par X la valeur, en monnaie nationale, des exportations et par M la valeur, en monnaie nationale des importations. On a

$$(7) \quad Z_i = X - M$$

$$\text{D'où l'on tire : } \frac{dZ_i}{dw} = \frac{dX}{dw} - \frac{dM}{dw}$$

ou, en recourant aux notations d'élasticité,

$$(8) \quad \frac{w}{Z_i} \cdot \frac{dZ_i}{dw} = \frac{X}{Z_i} \cdot \frac{w}{X} \cdot \frac{dX}{dw} - \frac{M}{Z_i} \cdot \frac{w}{M} \cdot \frac{dM}{dw}$$

Les formules

$$(9) \quad \frac{w}{X} \cdot \frac{dX}{dw} = \eta_X$$

et

$$(10) \quad \frac{w}{M} \cdot \frac{dM}{dw} = \eta_M$$

désignent respectivement l'élasticité de la valeur des exportations et des importations (en monnaie natio-

nalé) par rapport au cours de change ⁽¹⁾. La formule (8) peut s'écrire sous la forme :

$$(11) \quad \eta_i = \frac{X}{Z_i} \cdot \eta_X - \frac{M}{Z_i} \cdot \eta_M$$

Posons

$$(12) \quad \frac{M}{X} = u,$$

la formule (11) peut alors s'écrire :

$$(13) \quad \eta_i = \frac{1}{1-u} \cdot \eta_X - \frac{u}{1-u} \cdot \eta_M$$

Pour une réaction normale de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale, on a

$$\frac{dZ_i}{dw} = \frac{dX}{dw} - \frac{dM}{dw} > 0$$

ou bien, en utilisant les notations d'élasticité,

$$(14) \quad \eta_X > u \cdot \eta_M \quad (\text{pour } u \neq 1).$$

Pour une réaction anormale de la balance des paiements exprimée en monnaie nationale, on a, par contre,

$$\frac{dZ_i}{dw} = \frac{dX}{dw} - \frac{dM}{dw} < 0$$

ou

$$(14a) \quad \eta_X < u \cdot \eta_M \quad (\text{pour } u \neq 1).$$

Dans le cas où la balance des paiements en monnaie étrangère réagit anormalement à une dévaluation, on doit avoir, comme nous l'avons indiqué, η_i positif et plus petit que 1. En utilisant la formule (13), cette condition peut s'écrire sous la forme :

$$(15) \quad 0 < \frac{1}{1-u} \cdot (\eta_X - u \cdot \eta_M) < 1.$$

Dans le cas où $0 < u < 1$, c'est-à-dire pour un boni de la balance des paiements, la première des inégalités (15) ne peut être obtenue que si

$$\eta_X > u \cdot \eta_M,$$

soit lorsque la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagit normalement.

Pour $u > 1$, c'est-à-dire pour un déficit de la balance des paiements, la première des inégalités (15) ne peut être obtenue que si

$$\eta_X < u \cdot \eta_M,$$

soit lorsque la balance des paiements exprimée en monnaie nationale réagit anormalement.

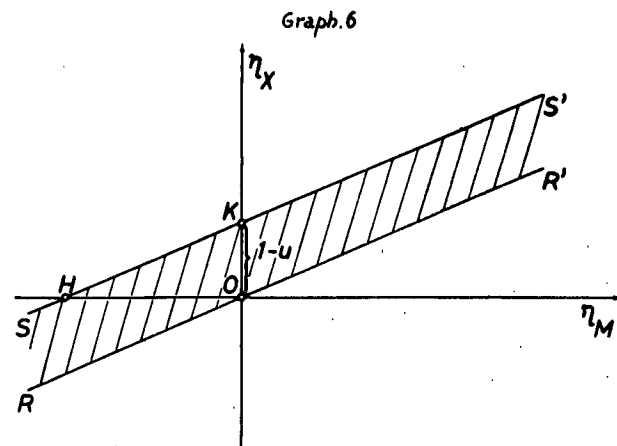
(1) Les deux élasticités indiquent de quel pourcentage se modifie la valeur des exportations et des importations quand le cours de change varie d'un pour-cent.

A partir de (15), on peut déterminer pour quelle valeur numérique de η_X et de η_M une dévaluation ou une réévaluation produit des réactions différentes des deux balances des paiements.

Considérons le cas d'un surplus de la balance des paiements ($0 < u < 1$). La formule (15) peut alors s'écrire sous la forme ⁽¹⁾ :

$$(16) \quad 0 < \eta_X - u \cdot \eta_M < 1 - u.$$

L'intervalle dans lequel les valeurs de η_X et de η_M satisfont les inégalités (16) peut se représenter



facilement sous forme géométrique. Sur le graphique 6 sont tracées les droites

$$\eta_X - u \cdot \eta_M = 0 \quad (RR')$$

et

$$\eta_X - u \cdot \eta_M = 1 - u \quad (SS')$$

Toutes les valeurs de η_X ou de η_M qui satisfont aux inégalités (16) se trouvent dans la surface hachurée entre les deux droites.

En règle générale, la valeur des exportations exprimée en monnaie nationale augmente à la suite d'une dévaluation; l'élasticité par rapport au cours de change des exportations exprimées en monnaie nationale (η_X) est donc positive.

La valeur des importations (en monnaie nationale) peut diminuer, augmenter ou demeurer inchangée.

Si la valeur des importations diminue, ce qui se produit lorsque l'élasticité de l'ensemble des importations par rapport aux prix est supérieure à 1, on a $\eta_M < 0$. Dans ce cas, seules les valeurs de η_M et de η_X comprises dans le triangle HOK satisfont

(1) Pour $u > 1$, la formule (15) devient :

$$(16a) \quad 0 > \eta_X - u \cdot \eta_M > 1 - u$$

aux inégalités (16). Dès lors, il suffit que $\eta_X > 1$ pour obtenir en toute certitude une réaction normale des deux balances des paiements.

Si la valeur des importations (exprimée en monnaie nationale) augmente lors d'une dévaluation, ce qui se produit lorsque l'élasticité de l'ensemble des importations par rapport aux prix est plus petite que 1, on a $\eta_M > 0$. La condition exprimée par (16) est donc remplie, pour des valeurs données de η_M , uniquement par des valeurs correspondantes de η_X qui se trouvent dans la partie hachurée du graphique.

Plus u est élevé, plus petite est la possibilité d'obtenir des valeurs de η_X et de η_M pour lesquelles se produit une réaction anormale de la balance des paiements exprimée en monnaie étrangère. Plus u est élevé, plus la droite RR' se rapproche de la droite SS' et la distance $1 - u$ diminue.

Plus le solde de la balance des paiements est faible, plus petite est la probabilité qu'une dévaluation (réévaluation) provoque une réaction anormale de la balance des paiements en monnaie étrangère, allant de pair avec une réaction normale de la balance des paiements en monnaie nationale.

EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION MONETAIRE EN BELGIQUE

C'est devenu un lieu commun de constater que l'économie belge est inévitablement affectée par les fluctuations conjoncturelles extérieures. Dans une économie à la fois ouverte et dominée, l'état des paiements avec l'étranger exerce des incidences profondes sur la situation monétaire intérieure.

C'est bien ce que l'on constate encore, au cours de cet essor des années 1955 à 1957, lorsqu'on observe

les conséquences, dans l'ordre des phénomènes monétaires, du renversement de la balance des paiements vers le milieu de l'année 1956. Le tableau I regroupe les données de la statistique des origines des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires en trois périodes : l'une va du début de 1955 à la fin de juin 1956; la seconde de la fin de juin 1956 à la fin de juin 1957; la troisième ne

Tableau I. **Origines des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires**
(En milliards de francs)

A.									
Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires			Total (4) = (2) + (3)	Total (5) = (1) + (4)			
		Dépôts à terme et en carnets et livrets (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)						
1955 et 1 ^{er} semestre 1956	+ 11,5	+ 3,2	+ 0,8	+ 4,0	+ 15,5				
2 ^o semestre 1956 et 1 ^{er} semestre 1957	+ 6,7	- 2,6	+ 0,4	- 2,2	+ 4,5				
3 ^o trimestre 1957	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,8	- 6,7				

B.									
Périodes	Opérations avec l'étranger (à l'ex- clusion des opérations en capital des pouvoirs publics) (6)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et d'autres fonds publics (9)	Crédits aux entreprises et particuliers résidents, logés dans le système monétaire (10)	Actif net non immobilisé des organismes monétaires * (11)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (12)	Divers (13)	Total (14)
		Etat (7)	Autres (8)						
1955 et 1 ^{er} semestre 1956 .	+ 9,2	+ 2,8	+ 0,7	+ 3,5	+ 0,4	- 0,6	- 1,2	+ 0,7	+ 15,5
2 ^o sem. 1956 et 1 ^{er} sem. 57	- 3,6	+ 0,2	+ 0,1	+ 1,0	+ 8,8	- 0,6	- 0,3	- 1,1	+ 4,5
3 ^o trimestre 1957	- 2,6	- 2,9	+ 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 0,4	- 0,1	- 0,5	- 6,7

* Variations de la différence entre fonds propres et immobilisations + participations.

comprend que le troisième trimestre de 1957. En interprétant les chiffres, il ne faut pas perdre de vue que les périodes sont de longueur différente.

Pendant les deux premières périodes, l'accumulation de monnaie dans les encaisses se poursuit, en moyenne, au même rythme mensuel. Mais les moyens de la création de monnaie sont différents.

La première période est caractérisée par un surplus très important des transactions des entreprises et particuliers belges avec l'étranger, malgré les sorties de capitaux privés.

Le fonctionnement du mécanisme des couvertures bancaires entraîne une création dérivée de monnaie qui finance le Trésor ou soutient le marché des rentes : en effet, dans la mesure où le boni sur

l'étranger renforce les dépôts dans les banques, celles-ci sont amenées à souscrire des certificats de trésorerie ou à procéder à des achats de titres de la dette sur le marché. La partie du financement monétaire de l'Etat résultant de l'endettement net envers l'étranger n'atteint que 0,6 milliard.

Le marché monétaire paraît être resté assez aisé pendant cette période. On peut en voir la preuve dans le faible accroissement de la partie des crédits aux entreprises et particuliers résidents, financée par le système monétaire. Sans doute, le recours aux crédits bancaires passe-t-il de 49,8 milliards à fin 1954 à 52,7 milliards à fin juin 1956; cette augmentation n'est pas en contradiction avec l'aisance monétaire dont il vient d'être question; ni l'accroisse-

ment des encaisses, ni les besoins de crédits ne sont nécessairement proportionnels à l'extension de l'activité — plus précisément, de la valeur ajoutée — des divers secteurs ou des diverses entreprises. Mais ce qui est caractéristique, c'est que les facilités nouvelles accordées par le système bancaire pendant cette première période ont pu être financées par les segments du marché qui ne sont pas émetteurs de monnaie.

Sont aussi révélateurs de l'aisance monétaire, les placements d'obligations et de bons de caisse auxquels les banques peuvent procéder auprès de leur clientèle pendant cette période, ainsi que les conversions de disponibilités en liquidités non monétaires : dépôts à terme ou en carnets et sur livrets et dépôts en devises. Certes, le renforcement des dépôts à terme, mesuré à fin juin 1956, provient en partie d'un mouvement saisonnier de constitution de provisions par les sociétés coloniales, à la veille des paiements de dividendes. Mais on peut cependant noter qu'à eux seuls, les dépôts en carnets et sur livrets et les comptes en devises appartenant à des résidents augmentent de 2 milliards.

La seconde période est marquée par un affaiblissement de la balance des transactions courantes; comme les sorties de capitaux privés gardent la même ampleur, les paiements des entreprises et particuliers avec l'étranger se soldent par un déficit. Ce renversement, par rapport à la période antérieure, affecte très perceptiblement l'intensité de tous les phénomènes observés durant cette dernière. L'expansion monétaire dérivée qui profite au Trésor cesse. On note encore un financement monétaire du Trésor; du côté des banques de dépôts, il provient surtout de l'opération spéciale de prêt consenti en décembre 1956-janvier 1957; cette souscription de certificats spéciaux a porté sur 2,5 milliards et a atténué l'effet déflatoire des remboursements nets opérés par le Trésor sur ses engagements extérieurs. La monétisation de la dette s'opérant par les achats des banques sur le marché des obligations antérieurement émises se poursuit encore dans les premiers mois de la période envisagée — à concurrence de 0,7 milliard environ — puis cesse avec la stagnation des dépôts; l'accroissement de 1 milliard qui apparaît au tableau I provient, pour le surplus, du financement du Fonds des Rentes.

Cependant, les besoins de monnaie progressent toujours au même rythme. On l'a rappelé ci-avant. Et il ne pourrait en être autrement : la crise politique de Suez a provoqué un stockage important, sinon durable, en produits de consommation aussi bien qu'en combustibles; simultanément, les industries textiles, utilisateurs importants de crédits bancaires, passent par une phase d'essor. C'est au cours de cette période que paraît s'être situé le point maximum de haute conjoncture en Belgique, malgré les premiers symptômes de retournement sur les marchés mondiaux. Dès lors, comme les encaisses ne se reconstituent plus par ailleurs, les entreprises font

beaucoup plus largement appel aux crédits des banques : de fin juin 1956 à fin juin 1957, l'encours global de ceux-ci passe de 52,7 à 61 milliards; en raison de la tension sur le marché financier, l'accroissement des encours est intégralement financé par le système monétaire.

Le ralentissement des émissions d'obligations par les banques est aussi caractéristique des tensions du marché monétaire.

Enfin, on pourrait interpréter de même les retraits dont sont l'objet les comptes quasi monétaires. Cependant, il faut nuancer cette interprétation. En effet, les dépôts en devises et les dépôts sur livrets et en carnets s'accroissent encore, ensemble, de 0,6 milliard pendant ces douze mois; quant au fléchissement des dépôts à terme, il provient en grande partie d'une contraction des avoirs en francs belges des sociétés coloniales, résultant à la fois du paiement anticipé des dividendes et de l'utilisation par l'économie congolaise de ses recettes en francs belges à des paiements courants. Bien entendu, ces versements de dividendes par des entreprises coloniales ou ces paiements courants approvisionnent les encaisses des entreprises et des particuliers belges.

Quant à la troisième période, elle ne comprend qu'un trimestre et on ne s'arrêtera guère à la commenter. Tout d'abord, la signification conjoncturelle de cette période ne se dégage pas encore avec précision : il est probable que le retournement conjoncturel ait eu lieu alors et que ces mois d'été apparaîtront plus tard comme les premiers d'une période de récession. Ensuite, la situation monétaire est généralement perturbée au cours de ce trimestre par des phénomènes saisonniers qui provoquent des tensions passagères. Les effets des conflits sociaux s'y sont ajoutés cette année. Enfin et surtout, ce trimestre a connu une spéculation assez vive sur le marché des changes, spéculation qui a accentué les perturbations saisonnières dont il vient d'être question. Une partie des mouvements qui se sont produits au cours de ce trimestre se sont corrigés ultérieurement par une variation en sens inverse; la période est donc trop courte pour qu'on puisse attacher une signification définitive aux tendances qui se sont manifestées à ce moment. En tout cas, toutes ces fluctuations sont essentiellement orientées vers le resserrement monétaire : déficit des paiements extérieurs des entreprises et particuliers, remboursements du Trésor au système monétaire, très partiellement compensé par un nouvel endettement extérieur, diminution de la monétisation de la dette, augmentation des dépôts en devises; et, cependant, l'encours global des crédits bancaires diminue de 1 milliard comme si l'économie avait renoncé à reconstituer ses encaisses aux taux courants, majorés après le relèvement des taux d'escompte de la Banque Nationale, en juillet, ou comme si l'offre de crédit avait dépassé la limite de ses facultés.

*
*
*

Cette expansion monétaire, qui continue jusque vers le milieu de 1957, s'inscrit, il ne faut pas le perdre de vue, dans le cadre d'une économie en essor. Le rapprochement des données annuelles relatives au produit national brut et au stock monétaire explique l'évolution de celui-ci.

L'accroissement de l'offre de monnaie s'est ralenti en 1953, année de stagnation, puis il a repris à un rythme continu pendant les trois années de reprise et d'essor. Mais cette dernière progression demeure inférieure à celle du produit national aux prix courants : on voit que la vitesse moyenne de transfor-

Tableau II.

Vitesse de transformation en revenu du stock monétaire
Rapport du stock monétaire au produit national à prix constants

Années	Stock monétaire (moyenne de l'année)	Produit national brut aux prix courants *	Vitesse de transformation en revenu	Produit national brut aux prix de 1950 *	Rapport du stock monétaire au P.N.B. à prix constants
	(en milliards de francs)		$(3) = \frac{(2)}{(1)}$	(en milliards de francs)	(en pour-cent)
	(1)	(2)			
1951	161	408	2,53	374	43,0
1952	172	429	2,49	378	45,5
1953	175	433	2,47	393	44,5
1954	180	449	2,49	405	44,4
1955	187	476	2,55	425	43,7
1956	193	503 _p	2,61	437 _p	44,2

* Source : Institut de Sociologie Solvay.

mation en revenu de la monnaie a dû croître assez sensiblement de 1953 à 1956. Les conclusions de cette comparaison pourraient être viciées par une pétition de principe, si l'expansion monétaire pouvait être tenue pour responsable de la hausse des prix courants auxquels est mesuré le produit national des diverses années. Pour essayer d'éliminer cette hypothèse, on a comparé, par année, le stock monétaire moyen et le produit national estimé à prix constants. Les pourcentages calculés figurent à la dernière colonne du tableau II. De ces éléments d'appréciation établis, malheureusement, pour des périodes arbitraires d'un an, l'impression se dégage que la quantité de monnaie ne s'est certainement pas accrue plus que proportionnellement au produit national réel depuis les années 1952-1953.

On ne dispose encore d'aucune estimation de ces grandeurs pour l'année 1957. Mais, à leur défaut, on

a réuni, au tableau III, quelques indications très sommaires sur l'évolution de l'activité et des prix.

Selon ces indices, la production industrielle a réalisé une nouvelle avance au premier semestre de 1957, aussi bien par rapport aux derniers mois de 1956 qu'au premier semestre de cette année; les prix de gros et de détail ont encore légèrement haussé. Un ralentissement survient ensuite du côté de la production; il est plus accusé que le mouvement saisonnier, mais il est en partie accidentel; les prix de gros et de détail évoluent de façon divergente.

Le tableau IV, qui retrace, sous une autre présentation, l'évolution des disponibilités monétaires, montre, de fait, que celles-ci se renforcent à un rythme

Tableau III.

Indices de la production industrielle et des prix
(base 1953 = 100)
(Moyennes mensuelles)

	Indice de la production industrielle	Indice général des prix de gros	Indice général des prix de détail
Sources :	I.R.E.S.	M.A.E.	M.A.E.
1954 Année	105,5	98,8	101,3
1955 Année	115,7	101,0	100,8
1956 1 ^{er} semestre	123,6	103,0	102,9
3 ^e trimestre	116,6	102,9	103,9
4 ^e trimestre	126,5	105,2	104,9
1957 1 ^{er} semestre	127,0	106,3	106,1
3 ^e trimestre	111,1	105,9	107,3

Tableau IV.

Evolution du stock monétaire
(En milliards de francs)

Moyennes mensuelles	Stock monétaire
1954 Janvier à avril	177,4
Mai à août	180,6
Septembre à décembre	181,3
1955 Janvier à avril	189,8
Mai à août	186,9
Septembre à décembre	189,5
1956 Janvier à avril	189,5
Mai à août	194,3
Septembre à décembre	196,3
1957 Janvier à avril	196,6
Mai à août	198,2
Septembre à octobre	194,3

au moins constant jusqu'au premier tiers de 1957 : on s'en rend compte en comparant la moyenne qui

a été calculée pour les mois de janvier-avril de chacune des années 1954 à 1957. La même comparaison pour les mois de mai à août montre, au contraire, que la création de monnaie s'est ralentie vers le milieu de 1957. Les derniers chiffres du tableau correspondent à la moyenne de deux mois, alors que pour chacune des années précédentes, il s'agit de la moyenne des quatre derniers mois, affectée par le gonflement de l'échéance annuelle; cependant, il est probable que le ralentissement de l'expansion monétaire sera confirmé, malgré l'accroissement saisonnier, par les chiffres des derniers mois de 1957; d'ailleurs, à titre de repère, on peut rappeler que le stock monétaire moyen de septembre-octobre 1956

était de 195,8 milliards; il accusait donc un progrès par rapport à la moyenne de mai à août; tel n'a pas été le cas en 1957.

La masse des transactions effectuées au moyen de monnaie scripturale, qui peuvent être recensées, a progressé tout au long des années d'essor. Il semble que le rythme de l'expansion s'atténue dans le courant de 1957; une nette contraction marque même le troisième trimestre de 1957, alors qu'en 1956, le creux saisonnier ne s'était pas produit. On a déjà souligné les caractéristiques des mois d'été de 1957 pendant lesquels les facteurs saisonniers ont été renforcés par des éléments accidentels et peut-être conjoncturels.

Tableau V.

**Vitesse de rotation des dépôts bancaires à vue
et des avoirs aux Comptes Chèques Postaux
Montants globaux des paiements effectués au moyen de ces avoirs ***

Périodes (moyennes mensuelles par mois-type de 25 jours)	Coefficient de rotation des		Montants globaux des paiements effectués au moyen de		
	dépôts bancaires à vue	avoirs en C.C.P. **	dépôts bancaires à vue	avoirs en C.C.P. **	Total
	(1)	(2)	(en milliards de francs)		
			(3)	(4)	(5)
1954	1,83	2,99	68,4	64,6	133,0
1955	1,94	3,05	76,3	66,6	142,9
1956 1 ^{er} semestre	2,01	2,97	83,2	69,8	153,0
3 ^e trimestre	1,90	2,99	82,5	70,4	152,9
4 ^e trimestre	2,11	3,15	93,3	72,4	165,7
1957 1 ^{er} semestre	2,13	3,22	93,1	76,6	169,7
3 ^e trimestre	2,02	3,10	87,5	72,9	160,4

* Approximations données par le total des débits en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

** Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements de compte à compte constituant double emploi, qui résultent de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

Les données réunies au tableau V révèlent aussi l'accélération, au cours de l'essor, de la vitesse de rotation des encaisses scripturales — la seule qui puisse être mesurée avec précision. Pour les avoirs en comptes bancaires, l'accroissement, particulièrement rapide en 1955, continue jusques et y compris en 1957 : la comparaison des coefficients pour les périodes correspondantes de 1956 et 1957 en témoigne. Pour les avoirs en comptes de chèques postaux, l'accélération s'est arrêtée en 1956, mais elle reprend en 1957.

Néanmoins, au cours du troisième trimestre, malgré le resserrement considérable des disponibilités monétaires, la vitesse de rotation des encaisses scripturales s'est ralentie; encore une fois, un repli est habituel à cette période, mais, au total, il est plus net qu'en 1956.

*
**

Il est intéressant d'observer l'évolution respective, au cours des dernières années, des actifs détenus par le public sous forme d'encaisses disponibles, d'avoirs quasi monétaires et de dépôts d'épargne.

Le tableau VI recense la plus grande partie de ces actifs; on a calculé des moyennes par période de douze mois, pour éviter de comparer des chiffres relevés à une date déterminée, dont certains peuvent être influencés par un fait exceptionnel.

Tableau VI.

**Encaisses monétaires, liquidités quasi monétaires
et avoirs à la Caisse d'Épargne
des entreprises et particuliers résidents
(En milliards de francs)**

Moyennes par période	Stock monétaire	Dépôts en carnets et sur livrets et dépôts à terme et en devises	Avoirs des particuliers à la Caisse d'Épargne	Total
du 30-9-53 au 30-9-54 <i>En p.c. du total ...</i>	171,4 71,6	21,8 9,1	46,0 19,3	239,2
du 30-9-54 au 30-9-55 <i>En p.c. du total ...</i>	177,1 70,8	23,3 9,3	49,6 19,9	250,0
du 30-9-55 au 30-9-56 <i>En p.c. du total ...</i>	184,4 70,0	25,8 9,8	53,1 20,2	263,3
du 30-9-56 au 30-9-57 <i>En p.c. du total ...</i>	190,2 69,6	25,9 9,5	57,0 20,9	273,1

La masse des actifs recensés de la sorte s'est accrue depuis la fin de 1953; la progression a été la plus rapide au cours de la période fin septembre 1955-fin septembre 1956; elle se ralentit légèrement depuis lors.

Mais il est assez caractéristique d'observer que l'importance relative des encaisses monétaires se réduit régulièrement pendant la période observée, malgré leur augmentation absolue; on a d'ailleurs vu ci-avant qu'elles ont été rendues plus actives.

La proportion de ces actifs détenus sous forme de liquidités quasi monétaires dans les banques de dépôts s'est accrue surtout pendant la période allant de septembre 1955 à septembre 1956. Celle-ci coïncide à peu près avec la phase de grand surplus des paiements extérieurs des entreprises et particuliers; les facteurs de création monétaire primaires et dérivés sont particulièrement agissants au cours de cette période et il semble qu'une partie du public dispose de surplus d'encaisses qu'il transforme en liquidités quasi monétaires.

A l'inverse, c'est pendant cette même année que le pourcentage des avoirs détenus en comptes d'épargne auprès de la Caisse Générale présente l'accroissement le plus faible; l'augmentation de ce pourcentage est, au contraire, particulièrement forte au cours de la dernière période. Les causes de cette évolution peuvent être très diverses; parmi les hypothèses possibles, il semble qu'on puisse retenir l'influence de changements alternés survenus dans la répartition du revenu national au cours de ces deux périodes, les particuliers bénéficiant avec un certain décalage de l'expansion du produit national en haute conjoncture; ou bien une altération dans l'affectation de l'épargne individuelle, par suite, par exemple, du freinage opéré en matière de crédit à l'habitation; ou bien les deux relèvements, en 1957, du plafond, jusqu'auquel les déposants bénéficient du taux de 3 p.c., ont rendu les placements à la Caisse d'Épargne plus attractifs.

*
**

Dans la structure du stock monétaire, un nouveau changement est en cours. Depuis 1953, la proportion de monnaie fiduciaire a été en se réduisant, compte tenu des mouvements saisonniers au cours de la période d'été. Cette évolution paraît avoir cessé vers la fin de 1956.

Dans le courant de 1957, et relativement aux périodes correspondantes de 1956, le pourcentage de monnaie fiduciaire dans les encaisses totales se redresse. A titre de repère, on signalera que le pourcentage moyen des mois de septembre-octobre 1956 était de 57,8 p.c.

Les encaisses en billets appartiennent à diverses catégories de détenteurs : particuliers, chefs de petites entreprises commerciales, artisanales ou agricoles. Divers facteurs peuvent avoir provoqué ce

récent redressement du pourcentage de monnaie fiduciaire. Il peut provenir, soit de la diffusion des revenus de haute conjoncture vers les particuliers

Tableau VII.

Pourcentage de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire

Périodes	Moyenne par période
1953 Année	59,0
1954 Année	58,3
1955 Janvier à avril	58,2
Mai à août	58,3
Septembre à décembre	57,9
1956 Janvier à avril	57,6
Mai à août	57,6
Septembre à décembre	57,8
1957 Janvier à avril	57,6
Mai à août	57,7
Septembre à octobre	58,9

(c'est une hypothèse déjà envisagée ci-dessus à propos de l'évolution des comptes d'épargne), soit d'un déstockage dans les entreprises commerciales, rendues hésitantes par les perspectives de baisse de certains prix de gros, soit encore d'une certaine thésaurisation en billets due à la chute des cours boursiers ou aux difficultés actuelles à investir dans des constructions immobilières; il se peut aussi que le fléchissement relatif des encaisses scripturales soit en partie la conséquence des sorties de capitaux. D'autres facteurs encore peuvent avoir joué et il serait prématuré de retenir dès à présent une hypothèse comme explication valable.

*
**

La suite de cet article sera consacrée à analyser en particulier chacun des principaux aspects de la situation monétaire.

Auparavant, pour clore cet aperçu général, on montrera brièvement comment les actifs détenus par les organismes émetteurs se sont modifiés sous l'influence des phénomènes observés.

Les mouvements des avoirs extérieurs apparaissant au tableau VIII sont provoqués à la fois par les paiements des entreprises et particuliers avec l'étranger et par les opérations en capital des pouvoirs publics. De même, les mouvements des créances sur les pouvoirs publics résultent aussi bien du financement direct de ceux-ci que de la monétisation de la Dette. Enfin, le montant des crédits aux entreprises et particuliers résidents représente exclusivement l'encours logé dans le système monétaire.

En premier lieu, l'évolution des avoirs extérieurs nets s'est renversée : la perte subie endéans les douze derniers mois est supérieure au renforcement de

l'année antérieure. En second lieu, les créances sur les entreprises et particuliers résidents constituent un actif de plus en plus important, au cours de ces années d'essor; pendant la dernière période de douze mois, ce sont ces crédits surtout qui se sont substitués aux avoirs extérieurs dans les actifs du système émetteur de monnaie. En troisième lieu, la consti-

tution de créances sur les pouvoirs publics s'est ralentie; au cours des dernières années, elle n'a pas été la contrepartie principale des engagements nouveaux contractés. Bien entendu, si l'on inventorie à une date déterminée les actifs détenus par les organismes monétaires, les créances sur les pouvoirs publics restent la catégorie la plus importante.

Tableau VIII.

Bilan intégré des organismes monétaires (actifs)

(En milliards de francs)

Dates	Avoirs extérieurs nets	Créances sur le Trésor et les autres pouvoirs publics	Crédits aux entreprises et particuliers résidents	Divers autres actifs nets	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
30 septembre 1954	47,9	122,6	38,8	1,1	210,4
<i>En p.c. de (5)</i>	<i>22,8</i>	<i>58,3</i>	<i>18,4</i>	<i>0,5</i>	<i>100</i>
30 septembre 1955	52,4	124,8	41,5	2,7	221,4
<i>En p.c. de (5)</i>	<i>23,7</i>	<i>56,4</i>	<i>18,7</i>	<i>1,2</i>	<i>100</i>
30 septembre 1956	56,4	128,3	45,1	3,5	233,3
<i>En p.c. de (5)</i>	<i>24,2</i>	<i>55,0</i>	<i>19,3</i>	<i>1,5</i>	<i>100</i>
30 septembre 1957	49,3	129,8	50,9	2,5	232,5
<i>En p.c. de (5)</i>	<i>21,2</i>	<i>55,8</i>	<i>21,9</i>	<i>1,1</i>	<i>100</i>

Les pourcentages, au tableau VIII, confirment l'importance croissante qu'ont prise, depuis 1954, les crédits commerciaux parmi les actifs sur lesquels repose l'émission de monnaie et de quasi monnaie. Pendant deux ans, cette avance s'est faite parallèlement à un renforcement de l'importance proportionnelle des avoirs extérieurs et au détriment de la part prise par les créances sur les pouvoirs publics. On peut dire que pendant ces années, de fin septembre 1954 à fin septembre 1956, la structure des actifs

de contrepartie de l'émission s'est améliorée. Ce n'est plus vrai au cours des douze derniers mois, d'autant plus que, comme le montrent les données du tableau IX, les créances non négociables sur le marché — en ce compris les engagements de l'Office des Chèques Postaux envers le public — ont recommencé à s'accroître en 1957, alors qu'elles se réduisaient depuis la seconde moitié de 1953. Mais leur augmentation des douze derniers mois est assez limitée et, de toute façon, ne forme pas l'élément

Tableau IX.

**Actifs des organismes monétaires :
créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics**

(En milliards de francs)

Dates	Dettes de l'Etat			Dettes d'autres emprunts publics	Avances au Fonds des Rentes	Total général
	Négociables sur le marché	Non négociables sur le marché	Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
30 septembre 1954	15,5	105,2	120,7	1,9	—	122,6
30 septembre 1955	18,9	102,0	120,9	2,5	1,4	124,8
30 septembre 1956	21,5	101,9	123,4	3,6	1,3	128,3
30 septembre 1957	21,8	102,5	124,3	4,2	1,2	129,8

principal des nouvelles créances sur les pouvoirs et organismes publics constituées pendant cette période par le système monétaire.

1. Les paiements avec l'étranger et le mouvement des avoirs extérieurs.

Ce qui est caractéristique des relations de l'Union Economique avec l'étranger au cours de la période envisagée, c'est la détérioration de la balance des

paiements courants, c'est aussi l'apparition, en 1956 et au premier semestre de 1957, de soldes négatifs dans les mouvements de capitaux officiels, c'est enfin la persistance d'un courant important de sorties de capitaux privés.

Ces phénomènes, surtout les deux premiers, ont été provoqués par les tensions de la haute conjoncture. La diminution du boni des transactions courantes est due en partie à une série « d'accidents », mais en partie seulement, car elle se maintient une

fois que les événements accidentels cessent d'influencer la demande de biens importés; c'est à un effet de revenu qu'est due la détérioration du compte courant extérieur de l'Union Economique et aussi aux mesures prises par des pays étrangers pour réduire leurs dépenses et pallier le déséquilibre grave de leurs

comptes internationaux. Quant aux remboursements nets que le Trésor a dû opérer sur ses engagements extérieurs, ils ont pour origine le besoin général de capitaux sur les places étrangères et également le rapatriement par le Congo de ses avoirs en francs belges.

Tableau X.

Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.*

(En milliards de francs)

Dates	Avoirs et engagements à vue (montants nets) **		Autres avoirs et engagements extérieurs (montants nets) **	Total **	Périodes	Mouvement rectifié du total ***	Solde des opérations en capital de l'Etat et des donations officielles ****	Solde des opérations en capital des pouvoirs publics subordonnés ****	Mouvement résultant des autres opérations avec l'étranger (8) = (5) - [(6) + (7)]
	B.N.B.	Banques privées							
	(1)	(2)	(3)	(4)		(5)	(6)	(7)	
1954 Décembre .	50,5	- 3,7	1,5	48,3	Année 1955	+ 6,6	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,0
1955 Décembre .	56,1	- 4,8	3,4	54,7	1956 1 ^{er} semest.	+ 3,5	- 1,7	+ 0,1	+ 5,1
1956 Juin	59,2	- 3,8	3,1	58,5	2 ^e semest.	- 4,2	- 1,9	—	- 2,3
Décembre .	56,9	- 6,1	3,2	54,0	1957 1 ^{er} semest.	- 2,4	- 1,1	—	- 1,3
1957 Juin	53,2	- 4,8	3,0	51,4	3 ^e trimest.	- 2,2	+ 0,5	—	- 2,7
Septembre .	51,4	- 4,7	2,6	49,3					

* Ce tableau met à jour des données publiées antérieurement dans ce Bulletin (cf. Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1957, p. 20).

** Avoirs nets. Signe — : engagements nets.

*** Après élimination des écarts purement comptables.

**** Signe + : augmentation de l'endettement net. Signe — : diminution de l'endettement net.

Dès lors, l'accumulation d'avoirs extérieurs par les organismes monétaires a cessé. La création de monnaie qui s'opérait par là s'est arrêtée également.

De fin décembre 1954 à fin juin 1956, le total des avoirs extérieurs nets dans le système monétaire s'est accru de 10,2 milliards. Pendant un ou deux mois, il a oscillé autour du maximum atteint, puis, au cours du troisième trimestre de 1956, la diminution a commencé et s'est poursuivie régulièrement; en un an et trois mois, c'est-à-dire de juin 1956 à septembre 1957, les pertes se sont élevées à 9,2 milliards.

Ces deux fluctuations de sens opposé ont affecté en ordre principal les avoirs extérieurs de la Banque Nationale. Le montant de son encaisse-or et de ses avoirs en devises convertibles s'est accru de 4,4 milliards pendant l'année 1955 et de 3,1 milliards encore pendant les trois premiers trimestres de 1956. Par contre, de septembre 1956 à septembre 1957, la Banque Nationale a perdu 4,8 milliards en or et en devises convertibles, malgré le redressement temporaire consécutif au tirage sur le Fonds Monétaire International, en avril. La créance sur l'Union Européenne de Paiements enregistre un mouvement analogue quoique le retournement se situe plus tôt et que la diminution relative soit plus prononcée que pour les avoirs en or et en devises convertibles. De décembre 1954 à juin 1956, la créance augmente de 1,5 milliard. Elle diminue ensuite de 3 milliards de juin 1956 à septembre 1957.

Les colonnes 6 et 7 du tableau X permettent de situer l'importance des opérations en capital des pou-

voirs publics dans les mouvements des avoirs extérieurs. L'endettement extérieur net des pouvoirs publics, qui s'était accru de 2,6 milliards pour l'année 1955, a diminué de 3,5 milliards en 1956 et de 1,1 milliard pendant le premier semestre de 1957. Ces opérations ont été détaillées antérieurement dans ce Bulletin pour les années 1955 et 1956 (1). Au premier semestre de 1957, les amortissements d'emprunts à long terme, le remboursement de certificats de trésorerie remis antérieurement au Ruanda-Urundi et la souscription de la participation au capital de la Société Financière Internationale aboutissent à des sorties de 0,8 milliard auxquelles il faut ajouter une diminution nette de la dette à court terme, environ 0,3 milliard, en dépit du tirage, en avril, de 2,5 milliards opéré sur le crédit stand by accordé par le Fonds Monétaire International. Au troisième trimestre de 1957, les remboursements des emprunts à court terme sont encore très importants — par solde, 0,9 milliard —, mais le Trésor a bénéficié en septembre du montant de l'emprunt de 30 millions de dollars, soit 1,5 milliard de francs belges, pris ferme par un groupe de banques américaines, de sorte qu'au total les mouvements de capitaux officiels se soldent, pour le trimestre, par une rentrée de 0,5 milliard.

Pour passer des mouvements des avoirs extérieurs à la balance des transactions courantes et des mouvements de capitaux privés, il faut opérer la rectification habituelle pour tenir compte des mouvements des comptes bancaires en francs belges des sociétés

(1) Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juin 1956 et juin 1957.

**Rectification des mouvements des avoirs extérieurs nets
des organismes monétaires**

(En milliards de francs)

Périodes	Statistiques de l'analyse monétaire (colonne 5 du tableau X)	Augmentation (—) ou diminution (+) des engagements envers les sociétés coloniales et la C.E.C.A. et ajustements divers	Mouvement rectifié des avoirs extérieurs	Solde des opérations en capital des pouvoirs publics et donations officielles	Mouvement résultant des autres opérations avec l'étranger
	(1)	(2)	(3) = (2) + (1)	(4)	(5) = (3) — (4)
1955	+ 6,6	— 2,2	+ 4,4	+ 2,6	+ 1,8
1956 1 ^{er} semestre	+ 3,5	— 0,8	+ 2,7	— 1,6	+ 4,3
2 ^e semestre	— 4,2	+ 2,0	— 2,2	— 1,9	— 0,3
1957 1 ^{er} semestre	— 2,4	+ 0,2	— 2,2	— 1,1	— 1,1
3 ^e trimestre	— 2,2	+ 0,6p	— 1,6p	+ 0,5	— 2,1p

coloniales et de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que des fluctuations des avoirs extérieurs des banques luxembourgeoises.

La rectification est apportée au tableau XI. Le mouvement des avoirs extérieurs ainsi corrigé ne diffère pas fondamentalement de celui qui est décrit ci-dessus, mais les variations sont moins accentuées. Depuis l'année 1956, les entreprises coloniales semblent avoir cessé d'accumuler des avoirs en comptes en francs belges; au travers des fluctuations saisonnières (1), la diminution apparaît nettement depuis 1955; elle est la conséquence de l'évolution de la conjoncture des métaux non ferreux et des besoins du Congo en francs belges.

La colonne 5 du tableau XI donne le solde des opérations sur biens et services, des donations privées et des mouvements de capitaux privés. Comme les opérations sur biens et services des pouvoirs publics sont de faible importance, les chiffres reflètent essentiellement les transactions effectuées avec l'étranger par les entreprises et les particuliers résidant dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Tous ces paiements se soldent par un boni d'environ 3 milliards si l'on considère les années 1955, 1956 et les trois premiers trimestres de 1957 ensemble. Mais cette addition n'a pas beaucoup de sens, car la période recèle deux mouvements divergents. Le premier englobe l'année 1955 et le premier semestre de 1956 : les transactions des entreprises et particuliers avec l'étranger laissent un solde positif qui va croissant. Puis, au contraire, après un renversement, c'est le déficit de ces transactions qui s'élargit, et il est particulièrement important au troisième trimestre de 1957. Cependant, le solde négatif de 2,1 milliards pour ce trimestre est affecté par des mouvements spéculatifs sur devises; tout à fait temporaires, ces opérations se sont dénouées dans le dernier quart de l'année; faute de données, il n'est pas

encore possible de prendre une vue d'ensemble des opérations de la seconde moitié de 1957.

C'est en 1955 que la balance commerciale a bénéficié de la reprise conjoncturelle amorcée en 1954. Celle-ci s'est traduite en 1955 et au premier trimestre de 1956 par une augmentation plus rapide du volume des ventes que de celui des achats, accompagnée d'une hausse des prix de certains produits exportés, notamment de l'acier. A partir du second

Tableau XII.

**Balance commerciale de l'Union Economique
Belgo-Luxembourgeoise**

(Statistiques douanières)

(En milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations	Exportations	Solde
1956 1 ^{er} semestre	13,1	13,3	+ 0,2
2 ^e semestre	14,1	13,0	— 1,1
1957 1 ^{er} trimestre	14,8	14,0	— 0,8
2 ^e trimestre	14,5	13,6	— 0,9
3 ^e trimestre	13,6	12,1	— 1,5

semestre de 1956, la situation s'est retournée. Pendant les derniers mois de 1956 et le premier trimestre de 1957, les importations se sont fortement accrues, en conséquence surtout des mauvaises récoltes, des achats de produits pétroliers dans l'hémisphère occidental et de la reconstitution des stocks de produits de consommation, après la panique des acheteurs due à la crise de Suez. Les exportations se sont moins développées pendant la même période. Elles se contractent ensuite sous l'effet de la diminution des commandes en provenance de l'étranger et des premières baisses de prix; alors que les achats à l'étranger ont fléchi moins vite.

Selon la balance des paiements, le boni des opérations sur marchandises est passé de 6,9 milliards au premier semestre de 1956 à 0,3 milliard au second; la contraction du solde de l'ensemble des

(1) En 1957, elles ont été atténuées; la contraction des avoirs qui se produit habituellement lors du paiement de la plus grande partie des dividendes — au troisième trimestre — a été reportée en partie sur le premier semestre, par suite du paiement anticipé des dividendes par l'Union Minière du Haut-Katanga en mai.

Tableau XIII.

Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

(En milliards de francs)

	1955	1er semestre 1956	2e semestre 1956	1er semestre 1957
Transactions courantes	+ 10,4	+ 8,7	+ 4,1	+ 4,6
(dont : opérations sur marchandises)	(+ 8,1)	(+ 6,9)	(+ 0,3)	(+ 0,6)
Mouvement des capitaux belgo-luxembourgeois et étrangers :				
Secteur privé :				
— papier commercial	— 0,5	+ 0,6	+ 0,4	— 1,3
— autres capitaux	— 7,9	— 5,2	— 5,0	— 4,6
Secteur public	+ 2,4	— 1,7	— 1,9	— 1,1
Erreurs et omissions	—	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire	+ 4,4	+ 2,7	— 2,2	— 2,2

transactions courantes est moins accentuée; en effet, les revenus de capitaux se sont accrus de même que, mais dans une mesure moindre, les rémunérations professionnelles et les recettes nettes de tourisme; au contraire, le déficit au titre des transports est plus grand. Au cours du premier semestre de 1957, le solde positif des opérations sur marchandises et celui du total des transactions courantes sont un peu plus élevés : les revenus du capital ont diminué de 0,7 milliard, mais le mali laissé par les transports s'est réduit de 1 milliard.

Pendant les trois semestres envisagés, les sorties nettes de capitaux privés belgo-luxembourgeois et étrangers se sont maintenues plus ou moins au même niveau.

Vu l'évolution de la balance des paiements, le conseil de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a apporté, à partir du 18 octobre 1957, certaines modifications à la réglementation régissant les paiements avec l'étranger. Depuis lors, le régime des paiements applicable aux transactions effectuées

dans les monnaies des pays membres de l'Union Européenne de Paiements a été aligné, dans ses grands traits, sur celui des transactions en dollars : les monnaies des pays membres de l'Union doivent être vendues sur le marché réglementé si elles proviennent de l'exportation de marchandises ou d'opérations connexes; elles peuvent y être vendues dans les autres cas, sauf s'il s'agit d'entrées de capitaux qui restent soumises à autorisation particulière; en revanche, elles ne peuvent y être achetées que pour payer des importations ou d'autres opérations de nature courante.

2. Les crédits aux entreprises et particuliers résidents.

La demande globale de crédits commerciaux octroyés à l'origine par les organismes monétaires est mesurée par les données de la colonne 11 du tableau XIV ci-dessous.

Tableau XIV.

Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés aux entreprises et particuliers *

(En milliards de francs)

Dates	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique							Crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger			Total général	dont : crédits accordés à l'origine par les banques de dépôts
	logés dans les organismes monétaires				logés en dehors des organismes monétaires	Total	dont : crédits pour le financement des ventes à tempérament	logés dans les organismes monétaires	logés en dehors des organismes monétaires	Total		
	dans les banques de dépôts	à la B.N.B.	dans les autres organismes	Total								
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (8) + (9)		
1954 Décembre	30,5	9,2	2,0	41,7	8,1	49,8	3,2	1,7	1,6	3,3	53,1	51,0
1955 Décembre	35,5	7,4	1,5	44,4	7,6	52,0	3,6	3,1	1,0	4,1	56,1	53,8
1956 Juin	36,4	3,9	1,8	42,1	10,6	52,7	3,9	3,1	2,0	5,1	57,8	55,9
Septembre	36,7	6,2	2,2	45,1	10,2	55,3		2,6	1,8	4,4	59,7	57,5
Décembre	36,3	10,7	2,0	49,0	9,4	58,4	3,9	3,2	1,1	4,3	62,7	60,6
1957 Mars	37,1	11,3	1,7	50,1	10,3	60,4		2,9	1,2	4,1	64,5	62,1
Juin	36,4	12,3	2,2	50,9	10,1	61,0	4,2	3,2	1,3	4,5	65,5	63,5
Septembre	36,7	12,4	1,8	50,9	9,1	60,0		2,6	1,6	4,2	64,2	62,3

* Ce tableau met à jour les données publiées antérieurement dans ce Bulletin. (Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1957, p. 81.)

** Source : Institut National de Statistique.

La progression des crédits recensés est continue, mais elle s'est effectuée à un rythme assez différent suivant les périodes : alors que l'accroissement n'a été que de 1,5 milliard pendant le creux conjoncturel de 1953, il se gonfle brusquement en 1954, année de reprise, et atteint 4,5 milliards; il est de 3 milliards, puis de 6,6 milliards pendant les années d'essor 1955 et 1956. De septembre 1956 à septembre 1957, la progression est de 4,5 milliards; elle semble donc s'être légèrement ralentie.

En appréciant cette évolution, il faut cependant préciser qu'à côté de ces crédits octroyés par les organismes monétaires, existent d'autres formes de distribution, aux entreprises et aux particuliers, de crédits à court ou à moyen terme : les organismes financiers — privés ou publics — qui les octroient connaissent d'ailleurs un développement structurel de leurs interventions.

Les chiffres des deux dernières colonnes montrent que les banques de dépôts sont à l'origine de l'expansion des crédits recensés ici.

Si l'on examine l'évolution des crédits dont bénéficient les entreprises sises à l'étranger — il s'agit en majeure partie d'acceptations bancaires et commerciales visées représentatives d'exportations —, on remarque qu'ils se sont accrus avant le mois de juin 1956; c'est à cette époque que le progrès des courants d'exportations de l'U.E.B.L. est le plus marqué. Après juin 1956, l'encours de ces crédits diminue, puis plafonne. Cette évolution ne s'explique pas seulement par l'allure du commerce extérieur; en effet, le volume des acceptations visées créées chaque semestre, qui représente, jusqu'en 1955, un pourcentage assez constant de la valeur de nos ventes à l'étranger (environ 7,5 p.c.), décline au cours des deux dernières années; il n'est plus que de 6,9 et 5,8 p.c. respectivement pour 1956 et les sept premiers mois de 1957. Plus précisément, tandis que la part des exportations financées par des crédits d'acceptation tend à croître pour les produits textiles et pétroliers, les fournitures de combustibles, de produits sidérurgiques et de métaux non ferreux sont de moins en moins financées de la sorte. Cette situation s'explique évidemment par les restrictions apportées par la Banque Nationale à l'octroi de son visa pour les exportations de ces derniers produits. Par conséquent, comme il a été expliqué précédemment dans ce *Bulletin* (1), le financement des exportations s'est déplacé vers des types de crédit que l'on ne peut ranger, dans l'analyse statistique, parmi les crédits spécifiquement accordés aux entreprises étrangères. On peut, en conséquence, affirmer que pour l'ensemble de la période étudiée, l'évolution des crédits à l'exportation est, à la colonne 10, légèrement sous-estimée.

L'évolution des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation octroyés par les organismes moné-

taires aux entreprises ou particuliers résidents (colonne 6) peut être interprétée davantage en rapport avec les développements conjoncturels en cours; comme ceux-ci ont influencé, en même temps, l'état des paiements du secteur privé avec l'étranger, il y a une relation indirecte entre ceux-ci et le recours au crédit. Cependant, on ne saurait être trop prudent dans ce genre d'interprétation; on sait, en effet, que les divers secteurs d'activité recourent au crédit bancaire dans une mesure qui n'est nullement proportionnelle à leur contribution au produit national. Sous cette réserve, on peut cependant donner une interprétation conjoncturelle des mouvements de ces crédits aux résidents.

En 1954, le réapprovisionnement de l'économie belge, qui s'apprêtait à rencontrer une demande étrangère en expansion, a occasionné un déficit des paiements courants et une demande pressante de crédits intérieurs se traduisant par un accroissement de 4,4 milliards des encours. Au cours de l'année 1955 et du premier semestre de 1956, le courant des revenus provenant des dépenses de l'étranger s'amplifie; malgré les sorties de capitaux privés, les paiements extérieurs des entreprises et particuliers aboutissent à une certaine expansion monétaire; la demande de crédits devient moins pressante : leur encours n'augmente que de 2,9 milliards pendant cette année et demi. C'est l'inverse qui se produit au cours des douze mois suivants. Pour les motifs exposés ci-avant, les opérations nettes des entreprises et particuliers avec l'étranger se soldent par un déficit de 3,6 milliards et l'appel au crédit intérieur se gonfle de 8,3 milliards. Au cours du troisième trimestre de 1957, cette demande faiblit : la reprise saisonnière de l'activité après le creux de l'été est nettement plus faible qu'au cours des années antérieures; l'encours des crédits aux entreprises et particuliers résidents accuse une contraction; celle-ci est en partie saisonnière; néanmoins, il est probable qu'il y a là un retournement de tendance.

L'examen séparé de l'évolution des crédits aux particuliers, des crédits aux entreprises pour le financement de leurs importations, ou de la production et des transactions intérieures, permet de préciser encore les observations émises ci-dessus.

La colonne 7 du tableau XIV reprend la statistique des ventes à tempérament financées directement par les banques. Ces données ne reflètent sans doute que partiellement l'évolution des crédits aux particuliers, néanmoins, comme les encours recensés n'atteignent, au 30 juin 1957, que 4,2 milliards contre 3,2 milliards à fin 1954, on peut penser que l'accroissement des crédits aux particuliers est demeuré assez limité.

D'autre part, le développement des courants d'importations ne s'est pas accompagné d'une expansion des crédits spécifiquement destinés au financement des achats de produits étrangers. L'encours de ces crédits diminue en effet, pendant la période

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*, décembre 1956, p. 442.

étudiée, d'environ 25 p.c., ainsi qu'il ressort du tableau XV ci-après.

Tableau XV.

**Encours des acceptations
finançant des importations ***
(En milliards de francs)

Fin de mois	Acceptations en francs belges visées représentatives d'importations	Acceptations en devises étrangères
1954 Décembre	5,0	1,0
1955 Décembre	4,9	0,6
1956 Décembre	5,3	0,6
1957 Juin	4,8	0,5
Septembre	4,1	0,4

* Non compris la partie des acceptations non visées qui financent des importations, dont il est impossible de déterminer le montant.

Les acceptations en devises, tracées pour la plupart à l'occasion d'achats de laine et de coton, semblent avoir évolué moins en fonction des importations de ces matières premières qu'en raison de l'évolution relative du coût du crédit à New-York, à Londres et à Bruxelles. Les taux d'intérêt plus élevés des places étrangères ont détourné en partie les importateurs belges des sources de financement antérieures.

Quant aux acceptations en francs belges, le montant des traites nouvelles représente également un pourcentage décroissant de la valeur globale des

importations. C'est sans doute que les achats des industries textiles et alimentaires, principalement financés de cette manière, n'ont pas participé au développement général des importations. Mais c'est surtout que la Banque Nationale a décidé d'octroyer son visa de façon plus restrictive en août 1955, puis encore en février et juin 1957. Ces mesures ont eu pour effet de développer, au détriment des acceptations visées, les crédits de caisse et les acceptations non visées. Pour le surplus, la diminution assez marquée des encours pendant le troisième trimestre de 1957 résulte aussi du ralentissement des importations traditionnellement financées au moyen d'acceptations bancaires et commerciales visées.

L'expansion des crédits bancaires trouve donc surtout son origine dans les besoins des entreprises belges pour la production et la distribution à l'intérieur de l'économie. De la fin de 1954 au troisième trimestre de 1957, les crédits octroyés à cette fin ont augmenté de 9 milliards, soit de près d'un quart. L'augmentation peut être un peu surévaluée, les restrictions au visa de la Banque ayant amené un déplacement des crédits finançant le commerce extérieur vers les formes recensées ici.

Cette évolution n'a cependant pas été régulière. Elle ne s'est pas répartie également entre tous les secteurs d'activité.

En 1954, le volume des crédits s'est accru de 3,4 milliards, soit à un rythme un peu plus rapide que celui des transactions intérieures et de la production considérée en quantité et en valeur; la reprise conjoncturelle avait incité les entreprises à faire appel

Tableau XVI.

Credits bancaires aux entreprises résidant en Belgique

Comparaison avec l'évolution de la production et des transactions intérieures

Périodes	Encours moyen des crédits aux entreprises pour le financement de la production et des transactions intérieures (en milliards de francs) *	Indices (1953 = 100)			
		des encours de crédits précédents	de la production industrielle **	de la valeur de la production industrielle ***	de la valeur des transactions soumises aux taxes ****
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1953	34,5	100,0	100,0	100,0	100,0
1954 1 ^{er} semestre	35,9	104,1	104,2	101,6	101,1
2 ^e semestre	37,6	109,0	106,9	104,2	106,5
1955 1 ^{er} trimestre	38,9	112,8	112,3	112,1	109,1
2 ^e trimestre	39,3	113,9	116,5	117,4	108,9
3 ^e trimestre	39,7	115,1	110,6	111,3	110,9
4 ^e trimestre	40,1	116,2	123,4	125,5	120,7
1956 1 ^{er} trimestre	40,7	118,0	119,8	124,2	114,1
2 ^e trimestre	41,5	120,3	127,5	132,2	122,8
3 ^e trimestre	42,3	122,6	116,6	121,1	120,9
4 ^e trimestre	44,1	127,8	126,5	135,4	124,0
1957 1 ^{er} trimestre	45,6	132,2	126,1	137,7	125,5
2 ^e trimestre	47,8	138,6	127,8	141,1	129,4
3 ^e trimestre	48,6	140,9	111,1	120,7	120,6

* Total des crédits aux entreprises et particuliers résidents (col. 6 du tableau XIV sous déduction des crédits finançant des ventes à tempérament (col. 7, du tableau XIV), des acceptations en devises, des acceptations en francs belges visées représentatives d'importations et des acceptations en francs belges non visées.

** Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

*** Indice de la production industrielle multiplié par l'indice des prix de gros industriels belges. Source : I.R.E.S.

**** Source : I.R.E.S.

aux banques pour reconstituer leurs stocks et leurs encours de fabrication.

En 1955, les fonds de roulement étant plus larges, le recours au crédit commercial a progressé plus lentement que la production, puis que les transactions; l'augmentation des crédits n'est que de 1,6 milliard.

En 1956 et pendant la première moitié de 1957, la demande de crédits s'est faite à nouveau plus pressante : le rythme d'accroissement des crédits — 7,2 milliards — dépasse celui de la production et des transactions; il est inférieur au développement de la production en valeur tel qu'il est mesuré par les indices du tableau XVI, mais il est probable que ceux-ci surévaluent l'augmentation. Rien que de juin 1956 à juin 1957, le volume des concours bancaires aux entreprises croît de 6,2 milliards. La production et les transactions intérieures subissent, au troisième trimestre de 1957, un recul plus accusé que le mouvement saisonnier. Ce repli détermine l'inflexion du recours au crédit qui a été décrite ci-avant.

Les indications que l'on possède d'autre part montrent que l'augmentation des crédits commentée ci-dessus n'a pas affecté uniformément les différents secteurs industriels.

En 1955 et au premier semestre de 1956, l'accroissement des crédits, de 1,5 milliard environ par semestre, trouve notamment son origine dans le recours accru des industries des fabrications métalliques et de la construction; ce développement cadre assez bien avec l'expansion dont ont bénéficié ces branches d'industries. Les crédits au commerce de gros et les petits crédits progressent également, ce qui marque sans doute la reconstitution de stocks au stade des différents secteurs de la distribution.

Au deuxième semestre de 1956, les crédits s'accroissent globalement de 4,9 milliards. L'augmentation qui intéresse presque tous les secteurs, mais spécialement le commerce de gros, doit être mise en relation avec les événements internationaux et la vague d'achats spéculatifs déclenchés par la crainte d'une généralisation du conflit de Suez. Cependant, le mouvement est artificiellement gonflé par un recours accidentel au crédit du secteur des transports. Il s'explique par le fait que la Société Nationale des Chemins de Fer belges n'ayant pu placer un emprunt sur le marché, s'est adressée entre-temps aux banques.

La progression se poursuit, mais en marquant une nette inflexion au premier semestre de 1957 : elle bénéficie cette fois aux entreprises textiles, chimiques et alimentaires.

Les premières se sont trouvées devant la nécessité de se couvrir en raison de l'augmentation plus tardive de certains carnets de commande, par suite du décalage observé dans la conjoncture textile. Pour les secteurs chimiques et alimentaires, il semble, au contraire, que le développement du crédit marque le début d'un certain stockage de conservation : ce phénomène est apparu du côté des engrais, dont les

ventes avaient fortement souffert de la fermeture du canal de Suez, et dans les industries alimentaires pour le sucre et les conserves de fruits et de légumes.

Pendant le troisième trimestre de 1957, les crédits sont en diminution dans l'ensemble des secteurs : les industries alimentaires font exception, pour les raisons mentionnées ci-dessus. La diminution est nettement perceptible dans l'industrie textile, dont la conjoncture se détériore, dans le commerce de gros et spécialement dans le groupe des petits crédits : il est probable que l'évolution des prix de gros n'incite guère à une reconstitution des stocks des distributeurs.

Quant à la forme sous laquelle les crédits bancaires ont été consentis au cours de la période envisagée, il suffira de signaler que le développement de l'ensemble des avances et des crédits-promesses a été, en 1955, plus rapide que celui des crédits d'escompte; ces derniers, au contraire, se sont accrus, de janvier 1956 à juin 1957, plus vite que les crédits de caisse : il est possible que les banquiers, confrontés avec une demande de crédits qui s'intensifiait, ont sélectionné les concours qu'ils accordaient en faveur des crédits les plus liquides.

La situation se renverse à partir de juin 1957 : les restrictions mises par la Banque à l'octroi de son visa expliquent probablement dans une large mesure le remplacement d'une partie des crédits d'acceptation par des crédits de caisse. Au surplus, lorsque la demande globale se ralentit, les crédits les plus liquides sont moins largement renouvelés à l'échéance.

Jusque dans les derniers mois de 1956, c'est principalement l'accroissement des moyens d'action propres des banques qui a permis de satisfaire la demande de crédits des entreprises et particuliers résidents. Ce n'est plus le cas en 1957 : l'encours logé dans les banques de dépôts plafonne. Les interventions de l'Institut de Réescoute et de Garantie fluctuant dans des limites assez étroites, c'est l'institut d'émission qui a assuré le financement des crédits nouveaux. Le recours à la Banque Nationale avait atteint son point le plus bas au cours du deuxième trimestre de 1956; depuis lors et jusqu'en juillet 1957, le concours apporté par la Banque a crû assez régulièrement jusqu'à atteindre des niveaux exceptionnellement élevés. Le réescoute auprès de la banque centrale a été affecté, aux environs de l'échéance annuelle, par un facteur particulier : la constitution, par les banques de dépôts, des disponibilités nécessaires à la souscription de 2,5 milliards de certificats de trésorerie spéciaux. Par ailleurs, les organismes non monétaires ont, par moments, fait refluer vers le système bancaire une partie du papier commercial qu'ils détenaient. Leurs interventions s'étaient accrues depuis les derniers mois de 1955 jusque vers le milieu de 1956; elles se sont stabilisées ensuite, si l'on excepte la contraction saisonnière à l'échéance annuelle. Mais, depuis mai 1957 jusqu'en septembre, les encours logés en dehors du système monétaire ont été en diminuant; les interventions

de la Banque Nationale ont aussi été affectées par ces fluctuations.

L'incidence de l'octroi de crédits aux entreprises et particuliers résidents, sur la quantité de monnaie, dépend du mouvement des encours logés dans les organismes émetteurs. En gros et sur des périodes

Tableau XVII.

**Mouvements des crédits d'escompte,
d'avances et d'acceptation
accordés par les organismes monétaires
aux entreprises et particuliers résidents**
(En milliards de francs)

Périodes	Partie logée dans les organismes monétaires	Partie logée en dehors des organismes monétaires	Total
1953	+ 2,2	- 0,1	+ 2,1
1954	+ 3,0	+ 1,4	+ 4,4
1955	+ 2,7	- 0,5	+ 2,2
1956 1 ^{er} semestre	- 2,3	+ 3,0	+ 0,7
2 ^e semestre	+ 6,9	- 1,2	+ 5,7
1957 1 ^{er} semestre	+ 1,9	+ 0,7	+ 2,6
3 ^e trimestre	—	- 1,0	- 1,0

assez longues, ces mouvements épousent assez bien les fluctuations du total de ces crédits telles qu'elles ont été décrites ci-avant; mais il arrive souvent que les fluctuations soient divergentes pendant de courtes périodes.

3. Le financement monétaire des pouvoirs publics.

Grâce aux données relatives à la situation de Trésorerie publiées par le Ministère des Finances, les principaux éléments de la situation financière de l'Etat peuvent être examinés de façon plus précise qu'à l'aide des données reflétant l'exécution des budgets par exercice.

Tableau XVIII.

Opérations budgétaires ¹
(En milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Dépenses	Recettes	Soldes
1954	95,7	78,9	-16,8
1955	94,0	81,2	-12,8
1956	96,1	88,1	- 8,0
1956 1 ^{er} semestre	51,6	44,5	- 7,1
1957 1 ^{er} semestre	55,3	48,2	- 7,1

¹ Non compris les mouvements ne correspondant pas à des entrées et sorties de fonds.

Le tableau ci-dessus constitue le relevé des opérations budgétaires proprement dites, effectuées par période. Leur évolution indique une tendance vers

un meilleur équilibre des finances publiques, essentiellement imputable à l'accroissement rapide des recettes et, subsidiairement, à une contraction des dépenses de 1954 à 1955. De 1955 à 1956, la progression des recettes a été plus forte que celle des dépenses; le déficit budgétaire a encore diminué. Mais, telles quelles, les différentes données ne sont pas strictement comparables d'une année à l'autre : l'amélioration n'est qu'apparente dans la mesure où des dépenses ont été transférées du budget vers d'autres organismes, comme le Fonds des Routes; ce transfert est de l'ordre de 1,6 milliard en 1956. Au premier semestre de 1957, les recettes et les dépenses comparées à celles de la période identique de l'année précédente se révèlent accrues d'un montant égal : le déficit budgétaire est inchangé à 7,1 milliards. On ne dispose pas encore de données analogues pour les mois plus récents.

Tableau XIX.

Recettes fiscales ordinaires
sans distinction d'exercice,
non compris les additionnels provinciaux
et communaux
(En milliards de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes	Données et accises	Enregistrement	Total
1955	32,1	15,6	28,0	75,7
1956	34,3	16,6	31,4	82,3
1956 3 trimestres ..	28,2	12,1	23,1	63,4
1957 3 trimestres ..	30,8	13,0	24,6	68,4

L'accroissement des recettes globales budgétaires résulte de l'amélioration continue du produit des impôts, d'environ 10 p.c. chaque année; les recettes ordinaires extra-fiscales et les recettes extraordinaires ne progressant guère, leur pourcentage dans l'ensemble des recettes budgétaires diminue assez régulièrement. Ce phénomène est particulièrement accusé si l'on compare les résultats de la période étudiée à ceux de 1954 : c'est le 1^{er} janvier 1955, en effet, que le produit de la majoration de la taxe sur l'essence a été porté au budget ordinaire.

L'augmentation des recettes fiscales tient, pour une part importante, à l'évolution conjoncturelle; elle s'explique aussi, pour les contributions indirectes, par différentes modifications apportées au régime de taxation, notamment l'augmentation des taxes assimilées au timbre. Cependant, malgré l'augmentation des taxes de transmission, de facture, de luxe, des droits d'abattement et des impôts sur les locations mobilières et les transports, les recettes d'enregistrement représentent, pour les trois premiers trimestres de 1957, sensiblement le même pourcentage des recettes totales que pendant la période correspondante de 1955.

Il ne faut pas perdre de vue deux facteurs qui ont agi sur les recettes directes de manière aussi sensible que les augmentations signalées ci-avant. Ces deux facteurs sont, l'un, la progressivité de la taxation de revenus nominaux accrus par la hausse des prix et, l'autre, le décalage entre la réalisation et l'imposition des bénéfices des entreprises. L'incidence de ce dernier élément est déjà perceptible en raison du retournement conjoncturel des derniers mois; elle doit normalement s'accroître à mesure que les transactions soumises aux droits d'enregistrement vont tendre à plafonner, sinon à se contracter, tandis que les contributions directes comprendront une grande partie des impositions assises encore sur les revenus de 1956 et des premiers mois de 1957. Ce mouvement serait plus accentué encore si les versements anticipés de la taxe professionnelle n'accusaient déjà un net plafonnement.

Pour avoir un aperçu complet des entrées et sorties de fonds dans la Trésorerie de l'Etat, il faudrait disposer des chiffres relatifs aux moyens de financement extra-budgétaires de la Trésorerie pour l'ensemble de la période analysée. Mais les données pour l'année 1955 n'ont pas été publiées; au surplus, on ne dispose, pour 1957, que des chiffres afférents au premier semestre. On trouvera, au tableau XI ci-dessous une comparaison des données du premier semestre des années 1956 et 1957: on élimine ainsi l'incidence de certaines opérations qui s'effectuent à des époques déterminées.

Tableau XX.

Financement de la Trésorerie
(En milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1956	1957
	1er semest.	1er semest.
Déficit budgétaire global	7,1	7,1
Diminution des fonds de tiers ...	1,4	0,7
Augmentation de l'encaisse	—	0,1
Solde à financer par l'emprunt ...	8,5	7,9
<i>Modalités de financement :</i>		
Emprunts intérieurs à long terme	+ 6,9	+ 7,6
Dette flottante intérieure envers :		
les banques belges	+ 0,9	+ 2,0
la Banque Centrale du Congo		
Belge et du Ruanda-Urundi ...	+ 0,5	— 0,5
les parastataux	+ 1,3	+ 0,8
la Banque Nationale	— 1,7	+ 1,6
l'Office des Chèques Postaux ...	+ 0,1	— 0,6
divers	— 0,7	— 1,9
Dette intérieure à très court terme	+ 1,0	+ 0,1
Emprunts extérieurs à long terme	+ 0,1	+ 0,1
Dette flottante extérieure ¹	+ 0,1	— 1,3

¹ Y compris le remboursement de certificats de trésorerie libellés en francs belges qui sont détenus par la B.I.R.D. et qui figurent dans le tableau XXI sous la rubrique « Dette flottante intérieure ».

Au cours du premier semestre de 1957, le solde des opérations à financer par l'emprunt est légèrement inférieur à celui du premier semestre de 1956 :

les appels sur le marché intérieur couvrent presque totalement ce solde, à l'inverse de la situation connue en 1956. En conséquence, les différents mouvements observés dans la dette flottante et à très court terme ainsi que dans la dette extérieure se compensent. Si le Trésor a, au cours du premier semestre de 1957, continué à bénéficier de l'apport de fonds des banques et des parastataux, il a, par contre, dû faire face à une diminution des dépôts des particuliers en comptes de chèques postaux, à des remboursements de certificats détenus par la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et de certificats à moyen terme. Par solde, il a dû prélever 1,6 milliard sur son ultime ligne de crédit, c'est-à-dire sur sa marge à la Banque Nationale.

On ne peut cependant pas en conclure que le Trésor aurait bénéficié de plus ou moins de moyens de financement d'origine monétaire au cours du premier semestre de 1957 que pendant la période homologue de 1956. On trouvera plus loin l'inventaire de ces moyens.

A défaut des chiffres de la situation de Trésorerie, qui ne sont pas publiés pour le troisième trimestre de 1957, ceux de la dette publique fournissent certaines indications sur l'évolution de la Trésorerie au cours de cette période; ils permettent aussi d'avoir, avec plus de recul, une vue plus large de la situation financière de l'Etat.

Tableau XXI.

Dette publique directe
(En milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette consolidée		Dette flottante		Total
	intérieure 1	extérieure 2	intérieure	extérieure	
1954 Décembre ...	155,2	14,8	109,8	6,6	286,4
1955 Juin	159,1	16,6	110,7	6,0	292,4
Décembre	157,2	16,5	114,9	6,9	295,5
1956 Mars	161,2	16,5	115,3	7,3	300,3
Juin	162,6	16,3	116,2	7,1	302,2
Septembre ...	164,0	16,4	112,7	6,8	299,9
Décembre	167,2	16,5	109,4	7,9	301,0
1957 Mars	165,7	16,5	114,7	7,1	304,0
Juin	172,1	16,3	110,9	6,6	305,9
Septembre ...	171,5	17,5	106,2 ³	7,3	302,5 ³

¹ Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris les dettes de 1914-1918 envers les gouvernements étrangers.

³ Y compris l'encours du poste « Compte courant du Trésor public » qui figurait à cette date à l'actif du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

Le gonflement de la dette publique directe s'est progressivement ralenti d'année en année : 9 milliards en 1955, 5,5 milliards en 1956, 2,6 milliards au cours des douze mois allant de septembre 1956 à septembre 1957. Une telle évolution est rien moins que normale et opportune en haute conjoncture. Ce ralentissement de l'endettement de l'Etat résulte

sans doute de la diminution du déficit budgétaire dont il a été question plus haut. Mais il provient aussi, et surtout dans les derniers mois, du resserrement progressif des marchés de l'argent et des capitaux en Belgique et à l'étranger qui a limité les possibilités d'emprunt du Trésor en même temps qu'il provoquait des non-renouvellements plus fréquents de crédits.

Il faut néanmoins souligner que la série des chiffres réunis au tableau XXI s'achève sur une donnée réduite par un mouvement saisonnier; la diminution de la dette publique au troisième trimestre n'est pas un phénomène nouveau. Les dernières indications disponibles laissent d'ailleurs prévoir que, à la suite d'un accroissement de l'endettement dans les tout derniers mois de l'année, l'augmentation totale pour 1957 sera du même ordre que l'année précédente.

De décembre 1954 à septembre 1957, la dette publique directe a augmenté de 16,1 milliards; or, des mouvements figurant aux colonnes 2 et 3 du tableau XXII, il ressort que le Trésor n'a pas eu recours au système monétaire ni à l'étranger pour se financer, du moins dans l'ensemble de cette même période. On constate donc que l'accroissement de la dette publique s'est réalisé, globalement, par prélèvement sur l'épargne intérieure en formation.

Tableau XXII.

Financement monétaire des pouvoirs publics *
(Etat et pouvoirs subordonnés)
(En milliards de francs)

Périodes	Financement monétaire du Trésor			Financement monétaire des pouvoirs publics subordonnés **
	par cession de titres de la dette ***	par cession nette de devises (solde des opérations en capital avec l'étranger)	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)
1955	+ 0,7	+ 2,4	+ 3,1	+ 0,5
1956 1 ^{er} semestre . .	+ 1,4	- 1,7	- 0,3	+ 0,3
3 ^e trimestre	- 1,2	- 0,9	- 2,1	-
4 ^e trimestre	-	- 1,2	- 1,2	+ 0,5
1957 1 ^{er} trimestre . .	+ 5,9	- 1,9	+ 4,0	- 0,5
2 ^e trimestre	- 1,5	+ 1,0	- 0,5	+ 0,1
3 ^e trimestre	- 3,4	+ 0,5	- 2,9	+ 0,1

* Ce tableau met à jour les données antérieurement publiées dans ce Bulletin. (Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1957, p. 84.)

** Signe + : facteur de création de monnaie. Signe - : facteur de destruction de monnaie.

*** Et constitution d'avoirs des particuliers aux Comptes Chèques Postaux.

Ce tableau XXII isole, parmi les différentes opérations de Trésorerie — en particulier celles qui ont trait à la dette publique —, celles qui sont à l'origine d'une variation du stock monétaire. Il faut, à cet égard, distinguer, dans les interventions des organismes monétaires en faveur du Trésor, celles qui procèdent par l'octroi de crédits directs, d'une part, et, d'autre part, celles qui consistent en achats ou

en ventes de devises au Trésor en liaison avec les variations de sa situation active et passive envers l'étranger.

En 1955, l'augmentation assez rapide des dépôts dans les banques les a amenées à accroître leur portefeuille d'effets publics. Mais l'expansion monétaire résultant des opérations du Trésor a surtout pour origine ses emprunts en dollars et en florins.

En 1956, les crédits du système bancaire et les avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux sont demeurés stables dans l'ensemble. Mais un changement fondamental s'est opéré sur les marchés extérieurs : les tensions de haute conjoncture ont rendu moins aisés les emprunts à l'étranger, tandis que le Congo demandait le remboursement de ses créances. Aussi, le Trésor a-t-il été obligé de prélever environ 3,8 milliards sur les avoirs extérieurs bancaires nets.

Ces prélèvements continuent au cours du premier trimestre de 1957, à concurrence de 1,9 milliard. Mais, en revanche, le Trésor augmente de 5,9 milliards son recours direct aux crédits des institutions monétaires; ce chiffre élevé résulte essentiellement de la souscription de certificats de trésorerie spéciaux par les banques de dépôts, d'une vente de devises à livrer à terme à la Banque Nationale et de l'augmentation du portefeuille d'effets du Trésor du Crédit Communal. A partir d'avril 1957, une diminution du financement monétaire direct se produit : l'Etat a notamment tiré 2,5 milliards sur son crédit stand by au Fonds Monétaire International et dénoué, vis-à-vis de la Banque Nationale, l'opération à terme mentionnée plus haut; il s'opère en conséquence un glissement à due concurrence du financement direct du Trésor vers le financement par cession de devises. Au surplus, l'émission de l'emprunt de 7,5 milliards en avril a permis un dégagement vis-à-vis du système monétaire.

Au cours du troisième trimestre, les remboursements de certificats de trésorerie spéciaux d'une part, le fléchissement des dépôts en banque et des avoirs des particuliers en comptes de chèques postaux d'autre part, provoquent de nouvelles diminutions, forcées, du recours de l'Etat au financement monétaire.

Considérant cette évolution avec le recul du temps, il semble bien que les variations erratiques qui se sont produites à partir du deuxième trimestre de 1956 dans le financement monétaire du Trésor, constituaient une manifestation des premières difficultés de la Trésorerie.

Le changement conjoncturel d'attitude des marchés financiers, tant intérieur qu'étrangers, la détérioration de la situation extérieure de la Colonie, les tensions monétaires coïncidant avec la diminution des dépôts, ont précipité les difficultés qui se sont finalement traduites en octobre par un dépassement de 2,7 milliards du plafond des avances de la Banque Nationale à l'Etat.

4. La monétisation des fonds publics. Le marché des rentes.

Globalement, les détenteurs de dette publique s'en défont contre monnaie nouvellement émise si la contrepartie de leurs ventes est fournie par des achats effectués, soit par des organismes monétaires, soit par le Fonds des Rentes, dans la mesure où ce dernier se finance par des avances des organismes émetteurs de monnaie.

Au cours de la période étudiée, la monétisation de la dette publique a évolué de façon assez caractéristique. D'une part, les achats sur le marché des orga-

nismes monétaires ont été en se réduisant depuis le début de 1956. D'autre part, les avances du système monétaire au Fonds des Rentes ne se sont accrues de façon durable que pendant l'année 1956; celle-ci apparaît comme l'année de tension sur le marché des rentes; en 1957, la baisse de ces dernières a été consacrée; les taux ont sérieusement haussé; un meilleur équilibre s'établit sur le marché où la spéculation se retourne progressivement.

Si l'on examine cette évolution de la monétisation avec quelques détails, on s'aperçoit qu'en 1955, elle a surtout été influencée par les interventions des banques de dépôts sur le marché.

Tableau XXIII.

Monétisation de la dette et autres fonds publics *
(En milliards de francs)

Périodes	Fonds des Rentes			Achats sur le marché, par les organismes monétaires, de titres de la dette antérieurement émis	Monétisation de la dette ***
	Evolution du portefeuille **	Prêts de call money et avances des organismes non monétaires.	Avances de la B.N.B. et prêts de call money bancaire		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
1955 1 ^{er} semestre	+ 0,3	+ 0,5	- 0,2	+ 1,2	+ 1,0
2 ^e semestre	- 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 1,3	+ 1,1
1956 1 ^{er} semestre	- 0,4	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,5
2 ^e semestre	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,7	+ 1,4
1957 1 ^{er} semestre	- 0,4	—	- 0,4	+ 0,1	- 0,3
3 ^e trimestre	- 0,4	+ 0,2	- 0,6	+ 0,2	- 0,4

* Ce tableau met à jour les données publiées antérieurement dans ce Bulletin. (Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1957, p. 85.)
** Sources : Pour 1955 et 1956 : Fonds des Rentes. Pour 1957 : Estimation sur base des données relatives au financement du portefeuille.
*** Signe + : facteur de création de monnaie. Signe - : facteur de destruction de monnaie.

L'évolution des dépôts bancaires obligeait les banques à augmenter leur créance sur le Trésor; la faculté d'introduire tous les fonds d'Etat, sans limitation d'échéance, dans la couverture des passifs à terme a incité les banques à acquérir des emprunts à long terme plutôt qu'à renouveler des certificats de trésorerie; au surplus, les certificats spéciaux U.E.P. venus à échéance en 1955 devaient être remplacés. Ces achats des banques ont apporté un soutien au marché des rentes, de sorte que les interventions du Fonds se sont limitées à certaines périodes de particulière tension; dans l'ensemble de l'année, le Fonds a pu réduire ses engagements envers la Banque Nationale.

En 1956, la monétisation de la dette s'élevant à quelque 3 milliards résulte à parts égales des avances au Fonds des Rentes et des achats effectués sur le marché par les banques de dépôts.

Au cours de 1956, les interventions des banques sur le marché des fonds publics se poursuivent, mais à un rythme moindre qu'en 1955; elles cessent pratiquement à partir du quatrième trimestre, en raison de la stagnation des dépôts bancaires et du remboursement, en septembre, des derniers certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.

Quant au marché des rentes, c'est à partir de la mi-juin que la situation se détériore sérieusement.

Après un dernier affaissement suite à la hausse du taux d'escompte de la Banque Nationale, le 6 décembre 1956, le marché des rentes retrouve son équilibre et le solde comptable du portefeuille du Fonds revient du maximum de 5,7 milliards au 7 décembre à 5,1 milliards en fin d'année. A ce niveau, il est encore bien supérieur au chiffre de la mi-juin.

Au premier semestre, la réduction des apports de call money des organismes non monétaires a provoqué un endettement marqué du Fonds vis-à-vis du système bancaire, malgré la contraction de son portefeuille. Au second semestre, en dépit d'une offre plus abondante de call money hors compensation, les engagements du Fonds des Rentes auprès des organismes monétaires s'accroissent encore en raison, cette fois, de ses achats de fonds publics.

Au cours des deux premiers mois de 1957, le courant acheteur apparu en décembre se maintient et le Fonds peut encore vendre. Cette fermeté du marché des rentes entre la mi-décembre et la mi-mars provient notamment de ce que les émissions des pouvoirs publics ont été beaucoup moins importantes que pendant la période correspondante de 1956. La tendance baissière fondamentale du marché des rentes, conditionnée par la hausse des taux, réapparaît en mars, aux approches de l'émission de l'emprunt d'Etat de 7,5 milliards. Le solde compta-

ble du portefeuille du Fonds paraît s'être élevé de quelque 700 millions au cours du deuxième trimestre; mais, au total du semestre, le Fonds doit avoir procédé à des ventes nettes de quelque 0,4 milliard.

Tableau XXIV.

**Taux de rendement des emprunts d'Etat
5 à 20 ans — 4 à 4,5 p.c.**

1953 Moyenne annuelle	4,93
1954 Moyenne annuelle	4,69
1955 Moyenne annuelle	4,61
1956 Début septembre	4,66
1957 Début janvier	5,54
Début mars	5,30
Début avril	5,62
Début juillet	5,82
Début août	6,41
Début novembre	6,85
Début décembre	6,53

Après la hausse du taux d'escompte du 25 juillet, l'ajustement des cours à la baisse entraîne un redressement de la tendance du marché et il semble que, dans les mois tout récents, ce redressement prenne un caractère durable par suite du retournement conjoncturel. Le Fonds a réduit son portefeuille d'une façon continue, sauf en octobre à la veille de l'émission des certificats de trésorerie à 5 ans.

L'intervention des organismes monétaires dans le financement du portefeuille du Fonds se réduit de 0,4 milliard au premier semestre et de 0,6 milliard au troisième trimestre de 1957. En effet, aux échéances de juin et de septembre, les emprunts du Fonds sur le marché de l'argent au jour le jour hors compensation sont sensiblement au même niveau qu'à l'échéance annuelle. Dès lors, le dégagement du Fonds vis-à-vis de la Banque Nationale traduit la réduction de son portefeuille.

Le mouvement de hausse des taux à long terme, dont il a été question ci-avant, s'inscrit dans la tendance générale des marchés financiers internationaux, influencés par des tensions de haute conjoncture et des majorations des taux d'escompte. Ces dernières ont répondu, dans la plupart des pays, à la nécessité de contenir les pressions inflationnistes et, dans de nombreux cas, de rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

Le taux de rendement à l'émission des emprunts de l'Etat a évolué parallèlement au mouvement des rendements. Alors que l'emprunt d'Etat d'avril 1955, à 20 ans, donnait à l'émission un rendement moyen de 4,50 p.c., l'emprunt d'Etat de mars-avril 1957, à 12 ans, donne à l'émission un rendement de 5,40 p.c.; celui d'octobre, à 5 ans, un rendement de 6,01 p.c.

5. Mouvements des divers autres éléments de la situation des organismes monétaires.

A côté des éléments étudiés ci-dessus qui affectent assez sensiblement les engagements monétaires ou quasi monétaires des organismes émetteurs, il faut, pour être complet, signaler quelques facteurs de moindre importance dont les variations sont généralement minimes.

Dans un premier groupe, sont rangées les opérations de crédit entre le système monétaire et les institutions financières. L'évolution du solde global de l'ensemble de ces opérations figure à la colonne 6 du tableau XXV ci-dessous : pendant toute la période envisagée, les mouvements de ces crédits sont de peu d'ampleur. Les prêts de call money aux institutions financières n'ont pratiquement pas varié. Les provisions constituées par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie auprès de la Banque Nationale en vue de se prémunir contre un effet jugé trop expansionniste du financement des accords de paie-

Tableau XXV.

Créances et engagements « divers » des organismes monétaires *

(En milliards de francs)

Dates (fin de mois)	Montants absolus **					Mouvements ***			
	Opérations spécifiques avec des organismes financiers non monétaires				Solde des créances et des engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Périodes	du total de la colonne (4)	de la colonne (5)	Total
	Prêts ou emprunts de call money	Divers prêts et avances à des institutions publiques	Provisions à la B.N.B. pour le financement des accords de paiement	Total					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)					
1954 Décembre	- 0,1	+ 1,1	—	+ 1,0	- 1,2				
1955 Décembre	- 0,2	+ 1,5	—	+ 1,3	- 1,8	1955 Année .	+ 0,3	- 0,6	- 0,3
1956 Décembre	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 1,2	- 1,6	1956 Année .	- 0,1	+ 0,2	+ 0,1
1957 Juin	- 0,2	+ 1,7	- 0,5	+ 1,0	- 1,9	1957 1 ^{er} sem.	- 0,2	- 0,3	- 0,5
Septembre ...	- 0,1	+ 1,7	- 0,4	+ 1,2	- 2,0	1957 3 ^e trim.	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1

* Ce tableau met à jour les données publiées antérieurement dans ce Bulletin. (Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1957, p. 87.)
 ** Signe + : prêts des organismes monétaires. Signe - : emprunts de ces organismes.
 *** Signe + : facteur de création de monnaie. Signe - : facteur de destruction de monnaie.

ment ont été à peu près compensées par l'achat d'obligations et de bons de caisse d'institutions parastatales.

Comme, d'autre part, les créances et engagements divers à court terme des institutions monétaires non rangés dans une catégorie spécifique n'ont guère connu d'amples variations — sauf quelques fluctuations essentiellement temporaires résultant d'engagements contractés par les banques lors de la souscription d'emprunts publics —, les mouvements nets des créances et engagements des institutions monétaires

repris à la colonne 7 ont influencé le stock monétaire de façon assez minime; au total, on observe une diminution de 0,8 milliard depuis le début de 1955.

Les variations du total des moyens propres, des fonds immobilisés et des emprunts obligataires (tableau XXVI) ont, par contre, exercé une influence déflationniste sur le stock monétaire qui, pour l'ensemble de la période, se chiffre à près de 3,2 milliards. Les décisions qui sont à l'origine de ce mouvement procèdent naturellement plus de motifs inter-

Tableau XXVI.

**Fonds propres, immobilisations et emprunts obligataires
des organismes monétaires ***

(En milliards de francs)

Dates (fin de mois)	Fonds propres et immobilisations (Banque Nationale, Banques de dépôts et Institut de Réescampte et de Garantie)				Mouvements de cet écart ** (5)	Emprunts obligataires (Banques de dépôts)		Solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la C.N.C.P. ***	
	Montants absolus					Montants absolus (6)	Mouvements ** (7)	Montants absolus (8)	Mouvements ** (9)
	Fonds propres (1)	Immobi- lisations (2)	Partici- pations (3)	Écart (4) = (1) - (2) + (3)					
1954 Décembre	- 9,9	2,6	1,3	- 6,0	- 0,7 - 0,5 - 0,4	- 2,9	- 0,9	+ 1,5	+ 1,4
1955 Décembre	- 10,6	2,9	1,7	- 6,0		- 3,8	- 0,5	+ 2,9	- 0,1
1956 Décembre	- 11,5	3,0	1,8	- 6,7		- 4,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,8
1957 Juin	- 12,1	3,0	1,9	- 7,2		- 4,4	- 0,1	+ 1,0	- 0,2
Septembre	- 12,5	3,0	1,9	- 7,6	- 4,5		+ 0,8		

* Ce tableau met à jour les données publiées antérieurement dans ce Bulletin. (Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1957, p. 88.)

** Signe + : facteur de création de monnaie. Signe - : facteur de destruction de monnaie.

*** Donc y compris les fonds propres et immobilisations.

nes de gestion des entreprises que de l'exercice de leur fonction monétaire; au surplus, il s'agit d'un développement structurel, que les circonstances peuvent hâter ou retarder à certains moments, mais normalement assez régulier.

En contrepartie de l'agrandissement de leurs installations et de la prise de participations dans d'autres institutions, les organismes monétaires ont accumulé des fonds propres, notamment par des augmentations de capital et la rétention de bénéfices. Par solde, la diminution des engagements monétaires qui résulte de ces opérations a atteint 1,6 milliard pour la période; elle va s'accroissant : rien en 1955, 0,7 milliard en 1956 et 0,9 milliard pour les trois premiers trimestres de 1957.

L'émission d'emprunts obligataires et de bons de caisse a permis aux banques de dépôts de se constituer des ressources pour l'octroi de crédits spécifiques, et notamment des crédits finançant les ventes à tempérament : on notera l'évolution assez parallèle des encours, recensés à la colonne 7 du tableau XIV, et du montant des émissions de bons de

caisse et d'obligations bancaires, repris à la colonne 6 du tableau XXVI. Il faut cependant souligner le ralentissement des émissions des banques de dépôts.

Enfin, un dernier élément à considérer correspond au solde des créances et engagements à moyen et à long terme du Fonds Monétaire, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Crédit Communal (1). De fin 1954 à septembre 1957, ces institutions ont, grâce à leur structure spéciale, diminué, à concurrence de 0,7 milliard, le financement monétaire des crédits à long terme. Cette influence déflationniste ne s'est pas exercée de manière uniforme pendant la période.

(1) Un aménagement de la statistique a permis d'éliminer certaines variations purement erratiques de ces soldes; c'est ce qui explique les différences d'évolution que l'on relèverait en comparant le présent tableau XXVI aux données publiées antérieurement. On se référera à l'article : « Bilans intégrés des organismes monétaires et origines des variations du stock monétaire. Revision de certaines données statistiques ». Bulletin d'Information et de Documentation, novembre 1957, p. 415.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1957. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

BIRON H., La Commission Bancaire et le contrôle des émissions publiques. (*Bulletin d'Information du Comité National de l'Épargne Mobilière, Bruxelles, n° 53, décembre 1957, pp. 3-10.*)

De financiële en monetaire toestand van België medio 1957. (*Tijdschrift voor Economie, Katholieke Universiteit te Leuven, II, 1957, n° 3, pp. 318-328.*)

Importations. Exportations. Réglementation. (*Kredietbank, Bruxelles, 1957, 39 p.*)

Relations entre Trésorerie de l'Etat et banques centrales dans divers pays. (*Expériences, Bulletin de la Section Belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Collective, Liège, II, n° 5, 1957, pp. 415-464.*)

2. BOURSE — EPARGNE

BIRON H., La Commission Bancaire et le contrôle des émissions publiques. (*Bulletin d'Information du Comité National de l'Épargne Mobilière, Bruxelles, n° 53, décembre 1957, pp. 3-10.*)

VERSTRAETEN L., De gemeenschappelijke beleggingsfondsen. (*Tijdschrift voor Economie, Katholieke Universiteit te Leuven, II, 1957, n° 3, pp. 267-280.*)

3. PRIX — SALAIRES

BUYENS J., Revenu national et revenu des travailleurs. (*Revue d'Etude de la Confédération des Syndicats chrétiens belges, Bruxelles, XXV, n° 4, 15 septembre 1957, pp. 269-276.*)

Het prijsverloop van de Kongolese exportprodukten. (*V.E.V. Berichten, Anvers, XXXII, n° 19, 31 octobre 1957, pp. 2.285-2.289.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

CEUTERICK J., Les charges budgétaires dans la politique du logement social. (*Habiter, Revue de l'Institut National du Logement, Bruxelles, n° 2, octobre 1957, pp. 116-128.*)

Faut-il réformer notre régime de la taxe de transmission? (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 595, 25 novembre 1957, pp. 923-931.*)

Relations entre Trésorerie de l'Etat et banques centrales dans divers pays. (*Expériences, Bulletin de la Section Belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Collective, Liège, II, n° 5, 1957, pp. 415-464.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

FERRARI A., Le organizzazioni internazionali nel campo della moneta e del credito. (*Bancaria, Rassegna dell'Associazione Bancaria Italiana, Rome, XIII, n° 10, octobre 1957, pp. 1.106-1.117.*)

The World Bank. Policies and Operations. (*Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, Washington, 1957, 139 p.*)

World Payments Stresses in 1956-57. (*Federal Reserve Bulletin, Washington, XLIII, n° 10, octobre 1957, pp. 1.123-1.130.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

Union Economique Benelux. (*Bulletin hebdomadaire de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XII, n° 31, 10 décembre 1957, pp. 2.211-2.219.*)

9. PLAN SCHUMAN

Le projet de réforme du Conseil national des charbonnages. (*L'Industrie Charbonnière de Belgique, Bruxelles, n° 5, novembre 1957, pp. 13-15.*)

10. GENERALITES

Produit national, Revenu national et Dépenses nationales au Congo Belge en 1956. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, VI, n° 10, octobre 1957, pp. 385-404.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 30 juillet 1957

portant approbation du traité portant modification au traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signé à Luxembourg, le 27 octobre 1956 (Moniteur du 24 novembre 1957, p. 8.348).

Article unique. — Le Traité portant modification au Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signé à Luxembourg le 27 octobre 1956, sortira son plein et entier effet.

Traité portant modification au traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le Président de la République fédérale d'Allemagne,
Sa Majesté le Roi des Belges,
Le Président de la République française,
Le Président de la République italienne,
Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg,
Sa Majesté la Reine des Pays-Bas,

considérant le Traité signé le 27 octobre 1956 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement de la question sarroise, ont décidé de modifier en conséquence le Traité signé à Paris, le 18 avril 1951, instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et ont désigné à cet effet comme leurs plénipotentiaires :

Le Président de la République fédérale d'Allemagne :
M. Heinrich Von Brentano, Ministre des Affaires étrangères;
Sa Majesté le Roi des Belges :
Le baron Prosper Poswick, Ambassadeur de Belgique au Luxembourg;
Le Président de la République française :
M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères;

Le Président de la République italienne :
M. Antonio Venturini, Ambassadeur d'Italie au Luxembourg;

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg :

M. Joseph Bech, Ministre des Affaires étrangères;
Sa Majesté la Reine des Pays-Bas :
Le Jonkheer Teixeira de Mattos, Ambassadeur des Pays-Bas au Luxembourg; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1^{er}. — Le dernier alinéa de l'article 21 du Traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est abrogé.

Article 2. — Les mots « 20 pour 100 » qui figurent à l'article 28 du Traité du 18 avril 1951 sont remplacés par les mots « un sixième ».

Article 3. — Le présent Traité sera ratifié par tous les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement de la République française.

Article 4. — Le présent Traité entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur du Traité sur le règlement de la question sarroise, signé le 27 octobre 1956 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, sauf dans le cas où tous les instruments de ratification n'auraient pas été déposés à cette date.

Dans ce cas, les Gouvernements des Etats signataires du présent Traité se concerteraient sur les mesures à prendre.

Article 5. — Le présent Traité, rédigé en un seul exemplaire, sera déposé dans les archives du Gouvernement de la République française qui en remettra une copie certifiée conforme à chacun des Gouvernements des autres Etats signataires.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires soussignés ont apposé leurs signatures au bas du présent Traité et l'ont revêtu de leurs sceaux.

Arrêté ministériel du 29 octobre 1957

modifiant l'arrêté ministériel du 29 octobre 1956 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité et des stocks dans certains secteurs de l'industrie chimique (Moniteur du 23 novembre 1957, p. 8.324).

Article 1^{er}. — La nomenclature de la rubrique XIV, 2^o et 3^o, du questionnaire relatif à l'industrie du savon et des déter-

gents de synthèse, annexé à l'arrêté ministériel du 29 octobre 1956, est remplacée.

Arrêté ministériel du 8 novembre 1957

approuvant certaines modifications au règlement spécial de l'entrepôt public de Termonde (Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.025).

**II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

Loi du 4 juillet 1957

contenant le budget des dotations pour l'exercice 1957. Errata. (Moniteur des 16-17 et 20 novembre 1957 pp. 8.154 et 8.229).

Loi du 31 juillet 1957

portant approbation de la Convention entre la Belgique et la Suède en vue d'étendre au Congo belge et aux territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi la Convention du 1^{er} avril 1953 entre la Belgique et la Suède, tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune, signée à Stockholm le 12 décembre 1955 (Moniteur du 9 novembre 1957, p. 7.996).

Article unique. — La Convention entre la Belgique et la Suède en vue d'étendre au Congo belge et aux territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi la Convention du 1^{er} avril 1953 entre la Belgique et la Suède, tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune, signée à Stockholm, le 12 décembre 1955, sortira son plein et entier effet.

Arrêté royal du 1^{er} octobre 1957

approuvant des modifications apportées aux statuts de la Banque Nationale de Belgique. — Erratum (Moniteur des 2-3 novembre 1957 p. 7.828).

Arrêté ministériel du 1^{er} novembre 1957

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 15 novembre 1957, p. 8.113).

Arrêté royal du 4 novembre 1957

relatif aux modalités d'affectation du fonds de réserve constitué à la Banque Nationale de Bel-

gique au moyen du produit de la taxe exceptionnelle de conjoncture perçue en vertu de la loi du 12 mars 1957 (Moniteur du 9 novembre 1957, p. 8.002).

Article 1^{er}. — Il est ouvert au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, titre III, chapitre I^{er}, un article nouveau n^o 909-10 intitulé « Dépenses d'ordre social financées par prélèvement sur le fonds de réserve constitué à la Banque Nationale de Belgique au moyen du produit de la taxe exceptionnelle de conjoncture. »

Art. 2. — Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale ordonnancera à charge de l'article 909-10 visé à l'article précédent les dépenses d'ordre social déterminées conformément à l'article 15-1^o de la loi du 12 mars 1957.

Art. 3. — Par prélèvement sur le fonds de réserve constitué dans ses livres au moyen du produit de la taxe exceptionnelle de conjoncture perçue en vertu de la loi du 12 mars 1957, la Banque Nationale de Belgique versera dans la Caisse de l'Etat, au profit de l'article 909-10 du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, les sommes nécessaires pour couvrir le paiement des ordonnances créées en vertu de l'article 2 du présent arrêté.

Ces versements de la Banque Nationale s'effectueront à la requête de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

Art. 4. — Le paiement des ordonnances créées en vertu de l'article 2 et les versements prévus à l'article 3 du présent arrêté auront lieu simultanément pour des montants égaux.

Art. 5. — Pour l'application de l'article 6 de l'arrêté royal du 23 septembre 1957, portant exécution de la loi du 12 mars 1957 en ce qui concerne l'amélioration des pensions de retraite et de survie des marins, de l'article 6 de l'arrêté royal du 23 septembre 1957 portant exécution de la loi du 12 mars 1957 en ce qui concerne l'amélioration des pensions de retraite et de survie des ouvriers, et de l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1957 portant exécution de la loi du 12 mars 1957 en ce qui concerne l'amélioration des pensions de vieillesse et de survie des ouvriers mineurs et assimilés, des provisions sont versées respectivement à la Caisse de Secours et de Prévoyance des Marins, à la Caisse nationale des Pensions de Retraite et de Survie et au Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs, au fur et à mesure de leurs besoins, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Arrêté ministériel du 9 novembre 1957

relatif à l'émission de certificats de trésorerie à très court terme (Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.028).

Article 1^{er}. — A partir de ce jour, des certificats du Trésor à très court terme pourront être souscrits par la Banque

Nationale de Belgique au pair de leur valeur nominale, dans les conditions et suivant les modalités déterminées par les articles 2 à 7 ci-après.

Art. 2. — Dans la mesure où elle jugera que la situation du marché monétaire le justifie, la Banque Nationale pourra céder les certificats visés à l'article 1^{er}, mais exclusivement à des banques, à des institutions financières créées par la loi ou à des établissements paraétatiques. A leur tour, ces banques, institutions ou établissements pourront négocier les certificats, mais uniquement entre eux.

Art. 3. — Les certificats seront libellés à quinze jours, à un mois, à deux mois, à trois mois ou à quatre mois de date. Exceptionnellement, et notamment pour éviter que l'échéance coïncide avec un dimanche ou un jour férié, des certificats pourront être établis pour des durées intermédiaires.

Art. 4. — Les certificats à très court terme porteront intérêt à des taux adaptés à leur durée et qui seront fixés suivant l'évolution du marché monétaire, sans pouvoir dépasser le taux officiel d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque.

Les intérêts seront payés à terme échu et seront exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 5. — Sauf exception autorisée par le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, les certificats à très court terme seront représentés par des coupures de 1.000.000 francs minimum.

Art. 6. — Les certificats à très court terme seront revêtus de la griffe du Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique et de celle du Directeur d'administration chargé du service de la Dette au porteur; ils seront visés par la Cour des Comptes; le timbre spécial de contrôle de la Dette publique et celui de la Cour des Comptes y seront apposés, partie sur le titre, partie sur la souche dont celui-ci sera détaché lors de son émission.

Pour être valables, les certificats devront porter l'indication chiffrée du jour de leur émission et, en toutes lettres, celle de leur échéance; ils seront signés, au moment de leur délivrance, par le délégué du caissier de l'Etat. Celui-ci y inscrira le taux d'intérêt y afférent ainsi que le montant des intérêts à payer à l'échéance.

Art. 7. — Le remboursement des certificats et le paiement des intérêts échus seront effectués au porteur, au jour indiqué pour leur commune échéance, aux guichets du caissier de l'Etat où les certificats, sur demande des preneurs, auront été domiciliés, soit à Bruxelles, soit chez l'une des succursales ou agences de la Banque Nationale de Belgique en province.

Art. 8. — L'arrêté ministériel du 30 mars 1956 relatif à l'émission des certificats de Trésorerie à très court terme est abrogé.

Art. 9. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Arrêté de la Commission Bancaire

portant amendement au règlement sur les coefficients bancaires du 11 octobre 1949 (Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.029).

Article 1^{er}. — Le § 2 de l'article 2 du règlement du 11 octobre 1949 est remplacé par le texte suivant :

« Par « effets publics », les effets et titres d'emprunts en francs belges émis ou garantis par l'Etat; ces effets publics doivent être quittes et libres de tout nantissement, opposition ou empêchement quelconque. »

Art. 2. — L'alinéa 2 du § 1^{er} de l'article 4 du règlement du 11 octobre 1949 est remplacé par le texte suivant :

« Ce délai d'échéance est porté à cinq ans pour la catégorie des banques régionales et pour celle des banques spécialisées. »

Art. 3. — L'article 5 du règlement du 11 octobre 1949 est remplacé par le texte suivant :

« § 1. Rapporté au passif exigible à plus d'un mois, l'ensemble des moyens de trésorerie, des prêts au jour le jour consentis à des institutions publiques de crédit et des effets publics sans limitations d'échéance, qui ne sont pas affectés à la couverture prescrite par l'article 4, doit demeurer constamment supérieur ou égal au coefficient indiqué, pour chaque catégorie, au tableau dressé au § 2.

» § 2. Les coefficients de couverture visés au § 1^{er} sont portés en pour-cent au tableau ci-dessous.

» Banques régionales	50
» Banques de moyenne circulation	60
» Banques de grande circulation	65
» Banques spécialisées	50

» § 3. La Commission bancaire peut, par un arrêté d'exécution du présent article, réduire à 50 p.c. le coefficient de couverture applicable aux banques de grande et de moyenne circulation. Cette mesure peut être prise par voie de réductions successives. »

Art. 4. — L'article 8 du règlement du 11 octobre 1949 est remplacé par le texte suivant :

« Le présent règlement abroge et remplace celui pris le 29 janvier 1946 en exécution de l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185 susvisé. »

Art. 5. — L'article 9 du règlement du 11 octobre 1949 est abrogé.

Art. 6. — Les modifications apportées par le présent arrêté au règlement du 11 octobre 1949 entrent en vigueur le 12 novembre 1957.

Arrêté ministériel du 9 novembre 1957

portant approbation de l'arrêté de la Commission Bancaire du 9 novembre 1957 sur les coefficients bancaires (Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.029).

Article 1^{er}. — L'arrêté ci-annexé pris le 9 novembre 1957 par la Commission bancaire, en exécution de l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal susdit et portant amendement du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires, est approuvé.

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le 12 novembre 1957.

Arrêté ministériel du 9 novembre 1957

relatif à l'émission de certificats de trésorerie destinés à la couverture des passifs bancaires (Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.030).

Article 1^{er}. — Il est créé un emprunt spécial au capital nominal de 28.920.000.000 francs, représenté par des certificats de trésorerie dénommés « Certificats de trésorerie destinés à la couverture des passifs bancaires ».

Cet emprunt est divisé en une tranche « A » au capital nominal de 20.000.000.000 francs et une tranche « B » au capital nominal de 8.920.000.000 francs.

Art. 2. — Les certificats représentatifs de la tranche « A » sont libellés à un an de date. Ils portent intérêt au taux d'un quinze seizièmes pour-cent (1 15/16 p.c.) l'an. Cet intérêt est payable anticipativement.

Les certificats sont renouvelables.

Art. 3. — Les certificats représentatifs de la tranche « B » sont libellés à quatre mois de date.

Ils portent intérêt au taux de trois septante-cinq pour-cent (3,75 p.c.) l'an. Cet intérêt est payable anticipativement.

Les certificats sont renouvelables, à leur date d'échéance, à un taux d'intérêt égal au taux d'escompte officiel — diminué de septante-cinq centimes (0,75 fr.) — pratiqué à cette date par la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque, étant entendu que ce taux d'intérêt ne sera pas inférieur à deux pour-cent (2 p.c.) l'an.

Art. 4. — Les certificats visés aux articles 2 et 3 seront revêtus de la signature manuscrite du Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique ou de son délégué et seront revêtus du visa de la Cour des Comptes.

Art. 5. — L'intérêt afférent aux certificats émis en vertu du présent arrêté est exempt de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 6. — A la date du 12 novembre 1957, le capital nominal de 20.000.000.000 francs de la tranche « A » sera offert en souscription aux banques de grande et de moyenne circulation, par conversion au pair et sans frais d'un capital nominal égal de certificats de trésorerie tracés à un an d'échéance que ces banques détiendront à la date précitée.

Art. 7. — A la même date du 12 novembre 1957, le capital nominal de 8.920.000.000 francs de la tranche « B » sera offert en souscription à toutes les banques inscrites à la liste publiée par la Commission bancaire, par conversion au pair et sans frais d'un capital nominal égal de certificats de trésorerie tracés à un an ou à quatre mois d'échéance que ces banques détiendront à la date précitée.

Art. 8. — La partie du capital nominal de 8.920.000.000 francs de la tranche « B » qui n'aura pas été souscrite par les banques désignées à l'article précédent, pourra être cédée au Fonds des Rentes, au pair de la valeur nominale et contre espèces.

Art. 9. A l'appui des demandes qu'elles déposeront en vue de la conversion prévue aux articles 6 et 7 ci-avant, les banques remettront au Ministère des Finances une liste permettant d'identifier ceux des certificats actuels qu'elles apporteront à la conversion. Cette liste relèvera séparément les titres destinés à être convertis en certificats de la tranche « A » et les titres destinés à être convertis en certificats de la tranche « B ».

Art. 10. — Au fur et à mesure qu'ils arriveront à échéance, les certificats actuels à un an inscrits à la liste prévue à l'article précédent pour être convertis en certificats de la tranche « A », seront échangés contre des certificats nouveaux de ladite tranche « A ».

Art. 11. — Au fur et à mesure qu'ils arriveront à échéance, les certificats actuels inscrits à la liste prévue à l'article 9 pour être convertis en certificats de la tranche « B » et qui, à la date du 12 novembre 1957, n'auront pas plus de quatre mois à courir, seront échangés contre des certificats nouveaux de ladite tranche « B ».

Pour le nombre de jours à courir depuis le 12 novembre 1957 jusqu'à la date de leur échéance, les certificats actuels visés à l'alinéa précédent auront droit à un complément d'intérêt calculé sur la base de la différence entre le taux de 3,75 p.c. l'an et le taux dont bénéficiaient les certificats apportés à la conversion.

Art. 12. — Les certificats actuels inscrits à la liste prévue à l'article 9 pour être convertis en certificats de la tranche « B » et qui, à la date du 12 novembre 1957, auront encore plus de quatre mois à courir, seront échangés contre des certificats nouveaux de la tranche « B », au fur et à mesure que les banques détentrices le demanderont, mais en tout cas avant le 12 mars 1958.

Cet échange donnera lieu à un décompte d'intérêts comprenant les éléments ci-après :

Au profit de la banque détentrice :

a) un complément d'intérêt calculé sur base de la différence entre les taux de 3,75 p.c. et de 1 15/16 p.c. l'an, pour le nombre de jours à courir depuis le 12 novembre 1957 jusqu'à la date de l'échange;

b) le montant des intérêts escomptés à 3,75 p.c. l'an afférents aux nouveaux certificats à quatre mois.

Au profit du Trésor :

c) le prorata d'intérêt à 1 15/16 p.c. l'an pour le nombre de jours restant à courir sur les certificats actuels, depuis la date de leur échange jusqu'à leur échéance.

Art. 13. — Les prorata d'intérêt dont il est question aux articles 11 et 12 bénéficient des exonérations fiscales prévues à l'article 5.

Art. 14. — Sur demande des banques détentrices, les certificats actuels inscrits à la liste prévue à l'article 9 pour être convertis, soit en certificats de la tranche « A », soit en certificats de la tranche « B », pourront être revêtus, par les soins du Ministère des Finances, de l'une ou l'autre des estampilles ci-après :

« Certificat à échanger à son échéance, aux conditions de l'arrêté ministériel du 9 novembre 1957, contre un certificat de trésorerie 1 15/16 p.c. à un an de date ».

« Certificat à échanger, aux conditions de l'arrêté ministériel du 9 novembre 1957, contre un certificat de trésorerie à quatre mois de date. Intérêt porté à 3,75 p.c. l'an à partir du 12 novembre 1957 ».

Art. 15. — Les certificats émis en vertu du présent arrêté sont négociables, mais uniquement entre les souscripteurs désignés aux articles 6 et 8 pour les certificats de la tranche « A » et entre les souscripteurs désignés aux articles 7 et 8 pour les certificats de la tranche « B ».

Art. 16. — Le remboursement des certificats émis en vertu du présent arrêté sera effectué au porteur, à leur échéance, aux guichets du caissier de l'Etat où lesdits titres, sur demande des preneurs, auront été domiciliés, soit à Bruxelles, soit chez l'une des succursales ou agences de la Banque Nationale de Belgique en province. Lorsque l'échéance coïncide avec un dimanche ou un jour férié, le remboursement pourra être demandé la veille.

Art. 17. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Règlement de la Commission Bancaire

sur les coefficients bancaires (Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.033).

Article 1^{er}. — Le texte de la quatrième décision d'exécution, du 12 juin 1951, prise en application de l'article 4, § 2, du règlement du 11 octobre 1949 et modifiée par un premier amendement du 16 mars 1954, est remplacé par le texte suivant :

« Article 1^{er}. — Parmi les effets publics visés à l'article 4, § 1^{er}, du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires, seuls les certificats, renouvelables à l'échéance, de l'emprunt spécial du Trésor belge créé par arrêté ministériel du 9 novembre 1957 peuvent être affectés par les banques de grande et de moyenne circulation à la formation de la couverture partielle visée à l'article 4, § 2, dudit règlement.

» Art. 2. — Les banques régionales et spécialisées peuvent affecter à la composition de la couverture partielle de leur passif exigible à vue et à un mois au plus, tous les effets publics, au sens de l'article 2, § 2, du règlement, cotés à une bourse de fonds publics et de change du Royaume, et dont l'échéance la plus rapprochée n'est pas éloignée de plus de cinq ans.

» Elles peuvent également introduire dans cette couverture les certificats de la dette flottante du Trésor belge tracés à un an d'échéance ou à un terme plus rapproché. »

Art. 2. — La dénomination de « quatrième décision d'exécution du règlement sur les coefficients bancaires » est remplacée par celle d'« Arrêté d'exécution de l'article 4, § 2, du règlement sur les coefficients bancaires ».

Art. 3. — Le présent amendement entre en vigueur le 12 novembre 1957.

Arrêté

amendant l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2, du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires (Moniteur du 21 novembre 1957, p. 8.263).

Arrêté royal du 21 novembre 1957

.....
Considérant que, dans l'éventualité d'une augmentation de leur passif exigible à vue et à un mois au plus, les établissements précités pourraient, dès lors, être obligés d'accroître le montant des avoirs qu'ils détiennent à vue à la Banque Nationale de Belgique, au-delà des moyens minima de trésorerie prescrits par l'article 3 du règlement précité du 11 octobre 1949;

Considérant qu'un tel effet n'est pas poursuivi dans les circonstances actuelles;

Considérant l'émission, par le Fonds des Rentes, d'effets spéciaux à quatre mois dont le taux d'intérêt, payable à terme échu, est égal à celui des certificats spéciaux du Trésor de la tranche « B » de l'emprunt visé ci-dessus;

Considérant que le Fonds des Rentes affectera le produit de l'émission de ces effets à des opérations d'intervention sur le marché dans le cadre de la politique monétaire de la Banque Nationale de Belgique;

Considérant qu'il se recommande, dès lors, d'autoriser l'insertion desdits effets du Fonds des Rentes dans la couverture partielle des banques susvisées;

Article 1^{er}. — Il est ajouté à l'article 1^{er} de l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2, du règlement du 11 octobre 1949, arrêté adopté le 9 novembre 1957, un alinéa 2 ainsi conçu :

« Ces établissements peuvent également introduire dans ladite couverture les certificats spéciaux du Fonds des Rentes émis à quatre mois d'échéance et portant un intérêt payable à terme échu égal à celui des certificats de la tranche « B » de l'emprunt précité. »

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le 21 novembre 1957.

fixant la date ultime pour l'octroi de crédits spéciaux destinés à la restauration des dommages causés aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales par les inondations de fin mai 1956 (Moniteur du 27 novembre 1957, p. 8.408).

Article unique. — La date ultime jusqu'à laquelle la Société nationale de Crédit à l'Industrie, l'Office central de Crédit hypothécaire, la Caisse nationale de Crédit professionnel et l'Institut national de Crédit agricole sont habilités à consentir des crédits spéciaux destinés à contribuer à la restauration des dommages causés par les inondations de fin mai 1956 aux biens meubles ou immeubles affectés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale ou artisanale, est fixée au 31 décembre 1957.

Arrêté royal du 23 novembre 1957

déterminant les modalités d'utilisation et de liquidation des avoirs détenus par les caisses libres agréées, les caisses spéciales et la Caisse auxiliaire, en vertu de l'article 108, alinéa 2, 2^o, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés en vigueur le 31 mars 1957 (Moniteur du 28 novembre 1957, p. 8.436).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 1^{er} novembre 1957

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 15 novembre 1957, p. 8.113).

Arrêté ministériel du 5 novembre 1957

relatif au régime d'accise du tabac (Moniteur du 8 novembre 1957, p. 7.970).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 29 octobre 1957

accueillant une requête relative à l'industrie des verres coulés, déposée en application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur des 2-3 novembre 1957, p. 7.829).

Article 1^{er}. — Jusqu'au 30 juin 1960, il est interdit à tout producteur de verres coulés de dépasser, en production annuelle, 50 p.c. de la capacité de production de ses installations établies au 30 juin 1957.

.....
Art. 3. — Par « verres coulés », il faut entendre, pour l'application du présent arrêté, les verres en feuilles, bruts, non transparents, c'est-à-dire simplement translucides, de toutes épaisseurs, colorés et opalescents ou non, athermanes ou non, fabriqués par tous procédés de coulée, d'étirage et de laminage — à l'exception des verres destinés à la fabrication des glaces polies — et comprenant notamment des verres martelés, striés, losangés, Klarglas, imprimés, diamantés, cathédrale, prismatiques, ondulés, cannelés, linéaires, nervurés et armés.

Art. 4. — La capacité de production annuelle de l'ensemble des installations de chaque producteur est déterminée par la capacité totale de production de ses fours à bassin équipée de machines à produire des verres coulés. La capacité de chacun des fours est déterminée comme suit :

un mètre carré de surface de fusion représente une capacité nette de 450 tonnes par an pour les fours à bassin continu, et de 300 tonnes par an pour les fours à bassin discontinu.

Art. 5. — Jusqu'au 30 juin 1960, mais sous réserve de l'application de l'article 6 du présent arrêté et des dérogations qui peuvent être accordées conformément à l'article 20 de l'arrêté royal n° 62, du 13 janvier 1935, il est interdit d'installer ou de mettre en activité des moyens de production destinés à la fabrication de verres coulés, qui soient supplémentaires à ceux existant au 30 juin 1957.

Art. 6. — L'interdiction de l'article précédent ne s'oppose pas au remplacement du matériel déclassé ou hors d'usage par du matériel neuf, et ne fait pas obstacle à la mise en application de nouvelles inventions ou à l'emploi de nouveaux procédés ou moyens de fabrication, pour autant que ce remplacement, cette mise en application ou cet emploi n'aient pas pour conséquence d'augmenter la capacité de production des installations établies à la date de référence.

Toute modification des moyens de production doit être portée à la connaissance du Ministre des Affaires économiques avant qu'il y soit procédé.

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 30 septembre 1957

relatif aux frets, ainsi que leurs conditions d'application, pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur des 2-3 novembre 1957, p. 7.837).

Article unique. — A partir du 1^{er} octobre 1957 jusqu'au 31 mars 1958 inclus, les augmentations suivantes sont appliquées aux frets des barèmes des frets de l'Office régulateur de la Navigation intérieure :

1^o 135 p.c. pour tout contrat d'affrètement au voyage conclu à l'intervention d'un des bureaux d'affrètement à tour de rôle suivants : Anvers, Charleroi, Eisden, Gand, Hasselt,

La Louvière, Lessines, Liège, Mol, Namur, Saint-Ghislain et Tournai.

Toutefois, cette augmentation est de :

a) 115 p.c. pour les contrats d'affrètement au voyage relatifs à des transports de charbon pour l'exportation au départ des districts d'Eisden ou de Hasselt et à destination d'Anvers ou de Gand;

b) 115 p.c. pour les contrats d'affrètement au voyage relatifs à des transports de minéral de fer, de pyrite ou de phosphate naturel au départ d'Anvers ou de Gand;

c) 105 p.c. pour les contrats d'affrètement au voyage relatifs à des transports de farines destinées à l'exportation maritime par les ports d'Anvers ou de Gand.

2^o 105 p.c. pour tout contrat d'affrètement au voyage auquel les dispositions du point 1^o ci-dessus ne sont pas applicables.

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 30 septembre 1957

rendant obligatoires les décisions des 1^{er} avril et 5 juin 1957 de la Commission paritaire nationale des industries du ciment fixant les salaires et les conditions de travail dans les entreprises d'agglomérés à base de ciment (Moniteur du 7 novembre 1957, p. 7.932).

Arrêté ministériel du 30 septembre 1957

relatif aux frets, ainsi que leurs conditions d'application, pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur des 2-3 novembre 1957, p. 7.837). (Voir aussi rubrique VIII).

Arrêté royal du 19 octobre 1957

rendant obligatoire la décision du 19 décembre 1956 de la Commission paritaire nationale de l'industrie transformatrice du bois fixant les salaires minimums à la pièce des travailleurs occupés dans l'industrie de la vannerie et modifiant le chapitre V de la décision du 7 décembre 1955 de la même commission rendue obligatoire par l'arrêté royal du 24 octobre 1956 (Moniteur du 15 novembre 1957, p. 8.107).

Arrêté royal du 19 octobre 1957

rendant obligatoire la décision du 3 avril 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie

céramique, rattachant à l'indice des prix de détail du Royaume les salaires des ouvriers occupés dans les entreprises relevant de la Commission paritaire régionale de l'industrie des matières premières de la céramique de Mons (Moniteur des 16-17 novembre 1957, p. 8.145).

Arrêté royal du 29 octobre 1957

rendant obligatoire la décision du 14 décembre 1956 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction métallique fixant les salaires horaires minimums des ouvriers occupés dans les entreprises d'installation électrique, ainsi que le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur des 16-17 novembre 1957, p. 8.147).

Arrêté ministériel du 31 octobre 1957

prorogeant les arrêtés ministériels des 23 novembre 1956, 29 mars et 30 juillet 1957, relatifs à la réglementation de la vente des viandes bovine et porcine (Moniteur des 4-5 novembre 1957, p. 7.852).

Article 1^{er}. — Le délai pendant lequel l'arrêté ministériel du 23 novembre 1956 précité, prorogé par les arrêtés ministériels des 29 mars et 30 juillet 1957, est d'application, est prorogé jusqu'au 30 avril 1958.

Arrêté ministériel du 7 novembre 1957

relatif aux marges de distribution des charbons et agglomérés de houille ou de lignite (Moniteur des 16-17 novembre 1957, p. 8.154).

X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 23 octobre 1957

portant exécution de l'article 20 de la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers, modifié par la loi du 1^{er} août 1957, et de l'article 25 de la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension de retraite et de survie des employés (Moniteur du 30 octobre 1957, p. 7.668) — Erratum (Moniteur du 9 novembre 1957, p. 8.001).

Arrêté royal du 4 novembre 1957

modifiant l'arrêté du Régent du 22 juin 1945 relatif à l'octroi aux travailleurs à domicile des allocations de l'Office national du placement et du chômage (Moniteur des 11-12-13 novembre 1957, p. 8.060).

Arrêté royal du 12 novembre 1957

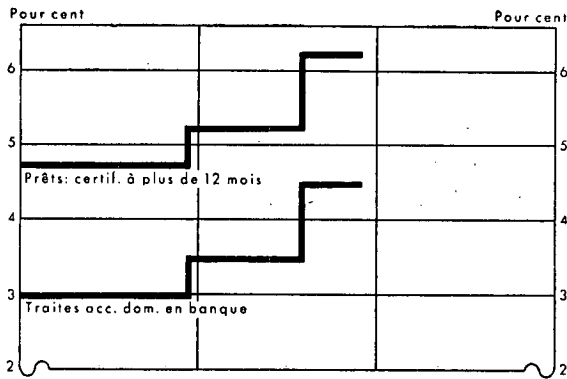
modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organique de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur des 16-17 novembre 1957, p. 8.144).

Arrêté royal du 23 novembre 1957

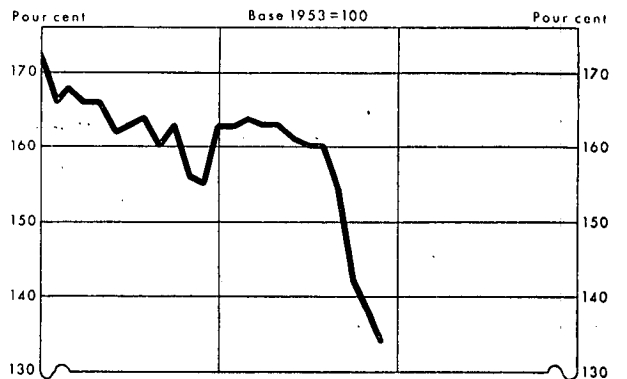
déterminant les modalités d'utilisation et de liquidation des avoirs détenus par les caisses libres agréées, les caisses spéciales et la Caisse auxiliaire, en vertu de l'article 108, alinéa 2, 2^o, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés en vigueur le 31 mars 1957 (Moniteur du 28 novembre 1957, p. 8.436).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

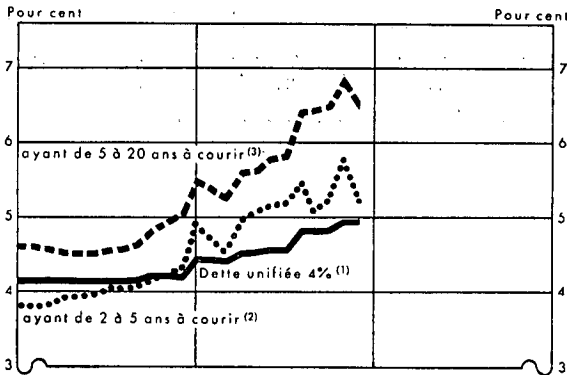
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



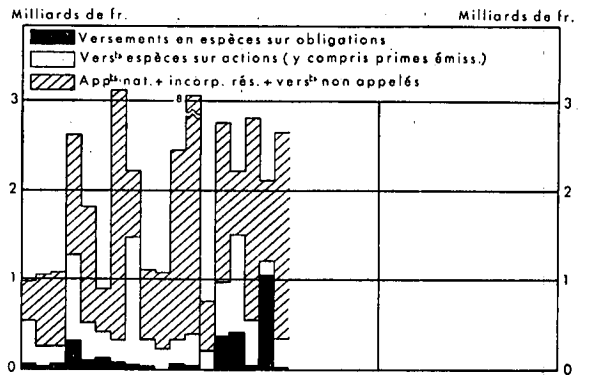
INDICE GENERAL DES ACTIONS



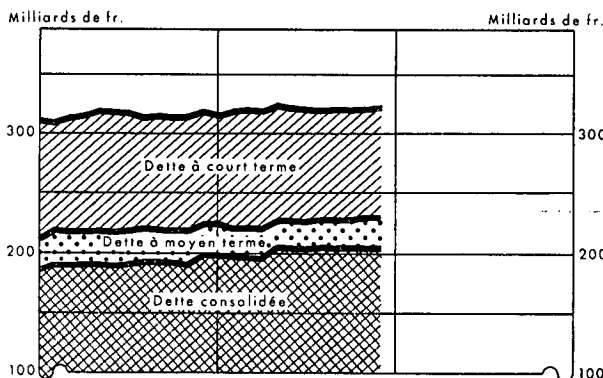
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



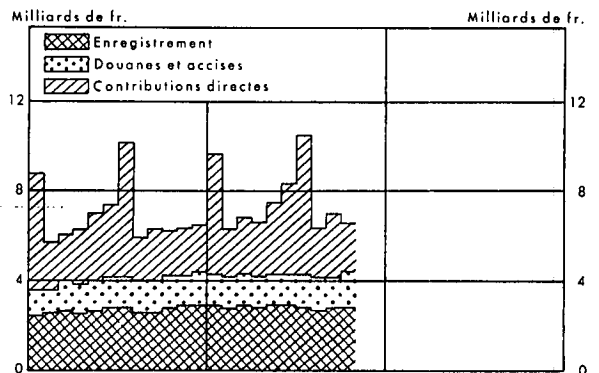
EMISSIONS (4)



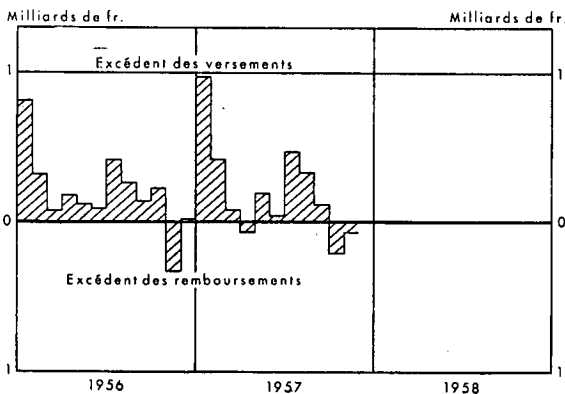
DETTE PUBLIQUE (5)



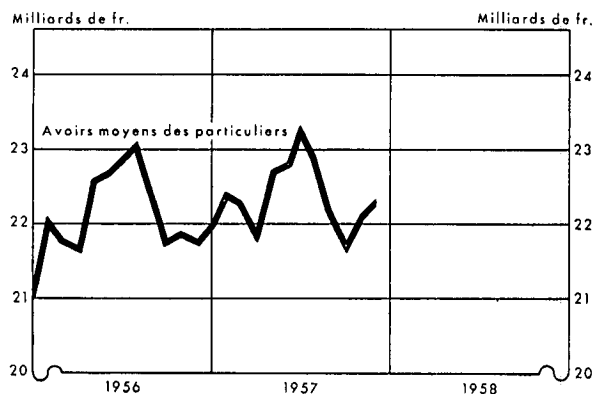
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



(1) Rendement eu égard au cours seulement

(2) Remboursables à date fixe (3,5 à 4 nominal)

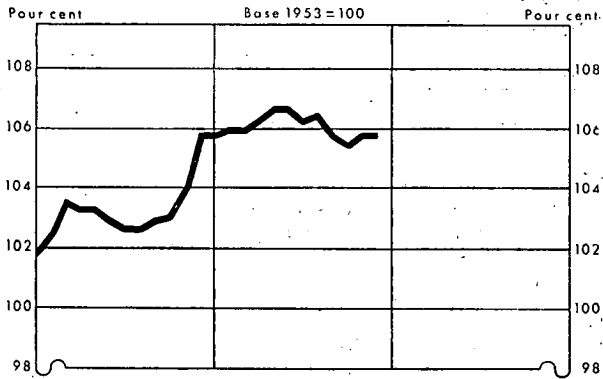
(3) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(4) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

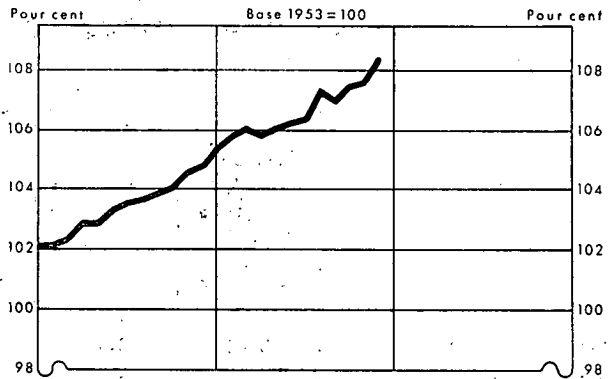
(5) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

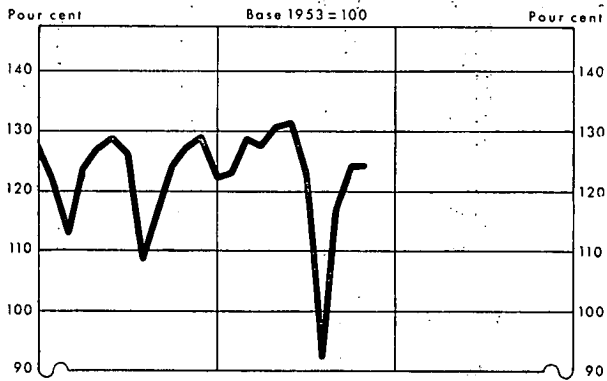
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



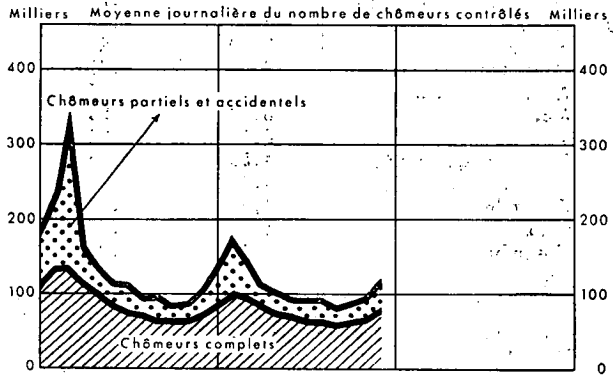
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



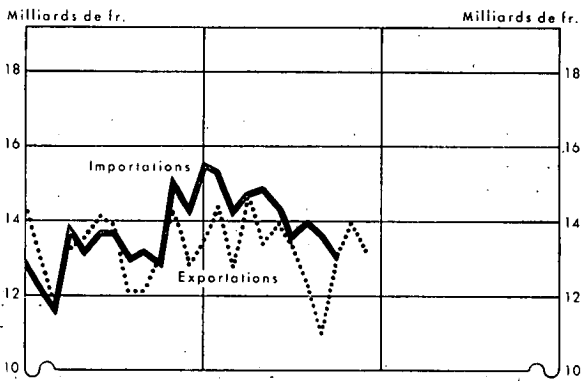
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



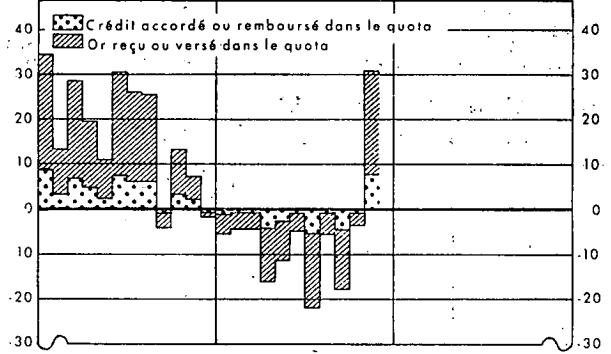
CHOMAGE



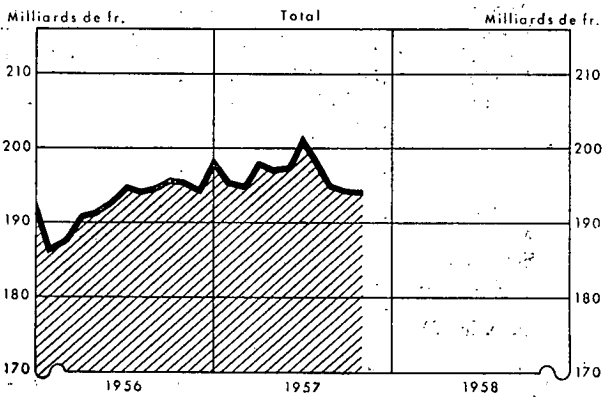
COMMERCE EXTERIEUR



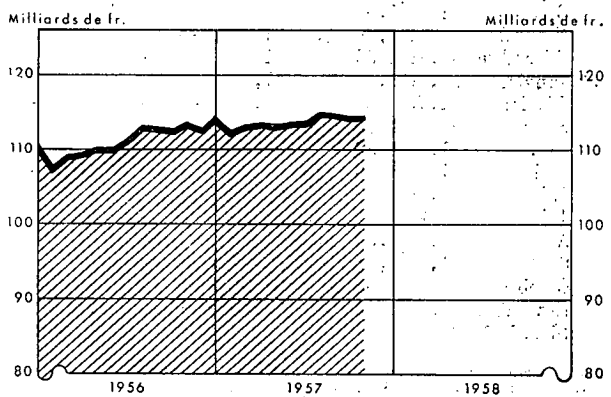
REGLEMENT DE LA POSITION MENSUELLE NETTE DE L'U.E.B.L. A L'U.E.P.⁽¹⁾



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux.

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique						
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *		
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie émis à maximum 866 jours	Certificats de trésorerie spéciaux, émission décembre 1956/ janvier 1957	Tous autres effets publics.
1955 Moyenne	2,85	3,46	4,35	2	3		4,60
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919		4,79
1956 Septembre	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875		4,75
Octobre	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875		4,75
Novembre	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875		4,75
Décembre (dep. le 6)	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	3,50 ⁵	5,25
1957 Janvier	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	3,50	5,25
Février	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	3,50	5,25
Mars (dep. le 21) ...	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Avril	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Mai	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Juin	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Juillet (dep. le 25)	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25

1 Et certificats du Fonds des rentes depuis le 12 novembre 1957.

2 Moyenné en 1955 des taux des traites non acceptées, non domiciliées en banque : 4,46; des promesses : 4,00.

3 Moyenné en 1955 des taux d'avances sur certificats ayant maximum 120 jours à courir : 2,078; des certificats ayant maximum 12 mois à courir : 2,207.

4 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

5 Depuis le 27 décembre 1956.

* Quotité de l'avance au 30 novembre 1957

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 j.	max. 95 %	Obligations 4,50 % emprunt 1952/1964 à 12 ans	max. 90 %
Certificats de trésorerie spéciaux, émiss. déc. 1956/janv. 1957	95 %	Obligations 3,50 % Assainiss. monét. 3 ^e s. (pair) 4 ^e et 5 ^e s.	90 %
Certificats de trésorerie, émis à plus de 866 jours	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge	90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	90 %	Dettes coloniales 1950/1960	90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	90 %	Autres effets publics	80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ne sont pas acceptés en nantissement :

— les certificats de trésorerie émis en remplacement des certificats émis par la Banque d'Emission à Bruxelles;

— les obligations émises par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

Ib. — TAUX DU CALL ET DES CERTIFICATS DE TRESORERIE A TRES COURT TERME

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Call 1			Certificats de trésorerie à très court terme				
	1 jour	5 jours	10 jours	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois
1955 Moyenne	1,35	—	—	—	—	—	—	—
1956 Moyenne	1,58	1,70 ²	1,80 ²	1,85 ³	—	—	—	—
1956 Septembre	1,65	1,75	1,85	1,85	—	—	—	—
Octobre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Novembre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Décembre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
1957 Janvier	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Février	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Mars	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Avril	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Mai	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Juin	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Juillet	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Août	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Septembre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Octobre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Novembre (dep. le 12)	2,25	2,30	2,35	2,50	2,75	3,—	3,25	3,75

1 Taux en compensation et hors compensation.

2 Moyenne du 27 février 1956 au 31 décembre 1956.

3 Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gen. d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1955 Moyenne ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956 Moyenne ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956 Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	—
Novembre (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	2,—

* Moyenne de quatre banques.

1 Depuis le 1^{er} juillet 1957 : jusqu'à 200.000 frs. : 3 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %.

2 Depuis le 1^{er} janvier 1958 : jusqu'à 250.000 frs. : 3 %. Ce taux est porté à 3,80 % pour les sommes qui restent inscrites du 1^{er} janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %.

III. — Marché du call ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1955	2.325	338	2.663	2.976	2.663	2.976
1956	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957 Avril	2.513	212	2.725	2.496	2.725	2.496
Mai	2.489	242	2.731	3.455	2.731	3.455
Juin	2.295	298	2.593	3.187	2.593	3.187
Juillet	2.171	296	2.467	2.297	2.467	2.297
Août	1.917	215	2.132	3.263	2.132	3.263
Septembre ..	1.797	148	1.945	2.925	1.945	2.925
Octobre ...	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre ..	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre :	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
29/11 au 5	2.146	71	2.217	2.965	2.217	2.965
6 au 12 ..	2.989	290	3.279	3.264	3.279	3.264
13 au 19 ..	2.770	572	3.342	3.020	3.342	3.020
20 au 24 ..	1.612	687	2.299	2.817	2.299	2.817
1958 janvier :						
27/12 au 2	1.939	296	2.235	2.728	2.235	2.728

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours du call à 5 et 10 jours, s'il y a lieu.
² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.
⁴ Notamment l'Institut de Réescompte et de Garantie et l'Office National du Dueroiro.
⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux ¹

Moyennes journalières	Londres		Bombay ²	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en ponce par oz. fin	Argent Conversion en ponce par oz. fin
1955	250/11	376/5	79	
1956	250/3	409/10½	84	
1956 Septembre ..	251/6¾	412/4	83	
Octobre ...	251/5¾	414/6¾	83	
Novembre ..	251/3¼	420/3	83	
Décembre ..	250/6¾	419/10¼	83	
1957 Janvier ...	249/6¾	426/1½	87	
Février ...	249/4¼	432/10½	89	
Mars	249/11½	421/8¼	85	
Avril	250/3 7/8	422/1 3/8	87	
Mai	250/3¾	432/6½	89	
Juin	250/9¼	424/2½	88	
Juillet	251/0	425/9 3/8	87	
Août	251/8 3/8	431/3	87	
Septembre ..	251/0¼	429/10¾	88	
Octobre ...	249/9 7/8	428/4	88	
Novembre ..	249/7	433/10 1/8	88	

¹ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1^{er} février 1934.
² Cotations originales en roupies respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 lire italiens	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1955	11,41	50,23	14,27	50,94	139,56	174,04	13,15	9,64	7,21	11,89	6,98	49,29 ¹	7,97 ²	—	
1956	11,41	49,92	14,19	50,73	139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 ³	7,96	—	
1956 Septembre ..	11,41	49,83	14,18	50,96	139,20	174,01	13,10	9,66	7,20	11,90	6,97	— ⁴	7,99	—	
Octobre ..	11,42	49,79	14,21	51,14	139,65	174,01	13,14	9,65	7,22	11,93	6,98	—	7,97	—	
Novembre ..	11,42	49,95	14,21	51,81	139,54	174,02	13,15	9,68	7,22	11,93	7,00	—	7,96	—	
Décembre ..	11,44	50,14	14,25	52,20	140,08	174,01	13,17	9,70	7,23	11,96	7,03	—	7,99	—	
1957 Janvier ...	11,45	50,23	14,25	52,28	140,48	174,02	13,18	9,69	7,24	11,97	7,03	—	7,99	192,92 ⁵	
Février ...	11,46	50,25	14,26	52,44	140,66	174,02	13,18	9,70	7,25	11,97	7,03	—	7,99	193,05	
Mars	11,47	50,25	14,26	52,54 ⁶	140,67	174,02	13,19	9,71	7,24	11,97	7,04	—	7,99	193,18	
Avril	11,48	50,29	14,27	52,411	52,407	140,88	174,01	9,71	7,24	11,98	7,05	—	8,01	193,42	
Mai	11,49	50,35	14,28	52,704	52,699	140,78	174,01	9,73	7,24	11,99	7,04	—	8,01	193,57	
Juin	11,49	50,31	14,28	52,785	52,781	140,50	174,01	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73	
Juillet	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64	
Août	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05	
Septembre ..	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21	
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83	
Novembre ..	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33	

¹ Moyenne du 1^{er} mars au 31 décembre 1955. — ² Moyenne du 22 août au 31 décembre 1955. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 30 juin 1956. — ⁴ Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — ⁵ Coté à Bruxelles depuis le 2 janvier 1957. — ⁶ Moyenne du 1^{er} au 22 mars 1957.
 * Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. Moyenne du 25 au 31 mars 1957 : 1^o) 1 \$ canadien-câble : 52,654 fr. belges; 2^o) 1 \$ canadien-courrier : 52,652 fr. belges.

II. — Cours officiels, au 30 novembre 1957, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions ¹		Total ¹	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1955	246	126	126	23.523	37.187	23.649	37.313
1956	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1956 Septembre ...	20	8	9	1.086	2.122	1.094	2.131
Octobre	23	11	11	1.451	2.511	1.462	2.522
Novembre	20	10	10	1.222	2.088	1.232	2.098
Décembre	18	8	9	1.200	2.064	1.208	2.073
1957 Janvier	22	13	13	2.184	3.180	2.197	3.193
Février	20	9	9	1.493	2.309	1.502	2.318
Mars	21	10	11	1.601	2.456	1.611	2.467
Avril	20	11	11	1.268	1.982	1.279	1.993
Mai	20	9	10	1.372	2.181	1.381	2.191
Juin	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre ...	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469

¹ Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe)	Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe et par ann. constantes) ¹	Emprunts de sociétés émis de 1936 à 1938 (remboursés par annuités constantes)	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots			
							(remboursés par annuités variables)	Dette directe	Dette indirecte	
4 % 1 ^{re} s.	4 à 4,5 %	4 à 4,5 %	4,5 et 5 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	4 %			
1956 Octobre	4,21	4,36	4,66	4,53	4,85	4,89	4,38	4,94	4,8	
Novembre	4,22	4,52	4,72	4,55	4,95	5,04	4,39	4,94	4,9	
Décembre	4,22	4,71	4,74	4,81	5,06	5,08	4,46	4,98	5,0	
1957 Janvier	4,47	5,17	5,21	4,94	5,54	5,59	4,53	5,03	5,4	
Février	4,46	5,05	5,24	4,59	5,41	5,50	4,51	5,02	5,3	
Mars	4,45	4,80	5,25	4,60	5,30	5,38	4,53	5,04	5,2	
Avril	4,54	5,13	5,39	4,93	5,62	5,55	4,61	5,11	5,4	
Mai	4,56	5,17	5,55	5,13	5,66	5,57	4,69	5,11	5,4	
Juin	4,60	5,03	5,80	5,49	5,80	5,65	4,75	5,26	5,6	
Juillet	4,60	5,13	5,93	6,19	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7	
Août	4,82	5,56	6,34	5,45	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2	
Septembre	4,82	5,53	6,43	5,53	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2	
Octobre	4,82	5,49	6,56	5,81	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3	
Novembre	4,94	5,87	6,67	6,62	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6	
Décembre	4,94	5,48	6,72	6,32	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5	

¹ A partir de janvier 1957, la rubrique ne comprend plus que des emprunts 4 % émis par des villes et remboursables par annuités constantes.
N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 81.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	
1955	2.304	4.772	4.421	839	12.351	10.582	9.897	125	1.901	17.255	731,1	4.955	5.315	6.339 ⁵
1956	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	113	1.896	19.861	245,0	8.985	4.269	5.523 ⁶
1956 7 prem. mois	1.476	1.595	1.452	423	12.388	6.889	6.414	19	682	9.166	43,2	4.237	1.711	2.643
1957 7 prem. mois	1.635	7.868	6.429	504	20.468	5.248	4.963	25	1.994	15.110	380,9	7.205	1.706	4.856
1956 Août	147	67	61	29	2.416	1.179	1.110	1	30	1.276	81,9	39	67	1.177
Septembre	187	145	129	33	284	266	236	2	4	415	51,5	132	58	230
Octobre	233	176	170	87	4.208	873	854	—	—	1.049	4,6	544	290	195
Novembre	153	237	147	63	1.873	1.976	1.974	2	45	2.258	63,8	550	1.390	290
Décembre	260	3.222	3.202	126	4.444	1.492	1.438	4	41	4.755	0,1	3.773	653	255
1957 Janvier	285	418	344	49	410	209	188	—	—	627	—	277	56	199
Février	232	1.050	1.035	53	2.443	732	730	3	350	2.132	57,9	1.365	42	766
Mars	256	443	397	80	3.404	904	895	3	425	1.772	258,4	396	88	1.491
Avril	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.573	472	212
Mai	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août		346	338			756	686		6	1.108	0,8	731	108	192
Septembre		221	189			335	293		—	558		261	115	106
Octobre		842	821			387	356		60	1.289		855	199	183

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1955	314	1.104	790	108	2.918	2.445	1.928	9	459	4.008	32,0	690	737	1.639 ⁷
1956	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	4	256	7.478	14,6	767	4.146	1.599
1956 6 prem. mois	136	1.202	591	55	1.353	799	706	1	20	2.021	13,9	486	118	727
1957 6 prem. mois	149	595	332	58	1.580	974	961	—	—	1.569	1,0	227	393	674
1956 Avril	17	540	148	8	36	35	35	—	—	575	—	35	16	132
Mai	28	138	120	11	402	151	126	—	—	289	0,5	82	—	164
Juin	23	38	38	10	475	286	233	—	—	324	13,4	76	80	129
Juillet	22	47	42	14	300	197	197	—	—	244	—	110	65	64
Août	27	193	93	15	847	738	701	—	—	931	—	49	456	289
Septembre	21	43	38	10	576	618	567	—	—	661	—	30	486	89
Octobre	21	22	19	3	27	12	5	—	—	34	—	8	—	16
Novembre	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 841 millions de frs.

6 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 895 millions de frs.

7 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 148 millions de frs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17²

(millions de francs)

JUIN 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Soc. par. act. et soc. de personnes				
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés				Nombre	Montant	Nombre	Montant			Nombre	Montant
															par actions	de personnes										

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	—	—	—	—	—	1	2,0	3,0	0,6	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	1	4,6	4,6	11	11,1	10,2	1	2,4	0,3	0,3	—	—	—	4,6	8,3	—	—	2	5,6	—	—	1	0,1	—	—
Sociétés industrielles	2	60,0	36,2	4	12,0	12,0	3	242,3	30,3	27,8	—	—	—	20,0	8,0	21,3	—	3	2,1	—	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	1	6,0	6,0	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,1	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	1	0,1	0,1	2	6,0	7,0	7,0	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	1	15,0	13,2	—	—	—	1	0,2	0,2	0,2	—	—	—	12,0	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	1	0,8	0,8	1	40,0	40,0	40,0	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2,0	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	4	79,6	54,0	17	24,0	23,1	10	298,9	86,8	81,9	—	—	0,2	36,6	17,1	22,5	40,0	6	9,7	—	—	2	0,2	—	—

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	—	—	—	10	3,8	3,8	3	4,6	1,6	1,6	—	—	—	—	2,3	1,2	—	4	3,1	—	—	2	0,2	—	—
de 1 à 5 millions	1	4,6	4,6	7	20,2	19,3	3	31,0	12,0	7,1	—	—	0,2	4,6	14,8	—	—	2	6,6	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions	1	10,0	10,0	—	—	—	2	10,0	12,0	12,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	1	15,0	13,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	1	50,0	26,2	—	—	—	2	253,3	61,2	61,2	—	—	—	20,0	—	21,3	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	4	79,6	54,0	17	24,0	23,1	10	298,9	86,8	81,9	—	—	0,2	36,6	17,1	22,5	40,0	6	9,7	—	—	2	0,2	—	—

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4,6	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	4	79,6	54,0	17	24,0	23,1	10	298,9	86,8	81,9	—	—	0,2	36,6	17,1	22,5	40,0	5	5,1	—	—	2	0,2	—	—
Totaux ...	4	79,6	54,0	17	24,0	23,1	10	298,9	86,8	81,9	—	—	0,2	36,6	17,1	22,5	40,0	6	9,7	—	—	2	0,2	—	—

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

17⁴

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)				Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limité			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant	Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUILLET 1957

Belgique	45	2.950,9	1.949,7	137	62,4	61,6	70	5.246,5	574,5	533,0	5	145,0	—	31,9	1.866,8	118,1	162,8	969,6	9,1
Etranger	—	—	—	—	—	—	1	1,4	5,7	5,7	—	—	—	—	—	5,7	—	—	—
Totaux ...	45	2.950,9	1.949,7	137	62,4	61,6	71	5.247,9	580,2	538,7	5	154,0	—	31,9	1.866,8	123,8	162,8	969,6	9,1

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	27	14,3	13,2	127	37,2	36,4	30	24,7	14,8	13,3	—	—	—	—	32,3	2,7	12,7	3,1	1,0
de 1 à 5 millions	9	24,6	20,5	9	15,2	15,2	21	650,5	49,7	41,4	1	5,0	—	0,6	28,8	19,5	20,8	1,5	8,1
de 5 à 10 millions	3	18,0	18,0	1	10,0	10,0	10	96,2	72,6	71,8	1	10,0	—	1,2	49,8	37,7	13,3	—	—
de 10 à 20 millions	2	29,0	29,0	—	—	—	4	122,5	62,8	53,0	—	—	—	10,0	6,4	—	36,0	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	184,0	120,3	99,2	2	55,0	—	20,1	—	53,0	—	65,0	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	75,0	—	—	—	—	80,0	—	—
plus de 100 millions	4	2.865,0	1.869,0	—	—	—	2	4.170,0	260,0	260,0	—	—	—	—	1.749,5	10,9	—	900,0	—
Totaux ..	45	2.950,9	1.949,7	137	62,4	61,6	71	5.247,9	580,2	538,7	5	145,0	—	31,9	1.866,8	123,8	162,8	969,6	9,1

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITÉ PUBLIQUE ¹
(long et moyen terme)

18

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1955	14.765	U.S. \$ 50 fl. P.-B. 100
1956	24.240	fr. s. 60
1956 Novembre	5.454	—
1956 Décembre	—	—
1957 Janvier	—	—
1957 Février	1.500	—
1957 Mars	—	—
1957 Avril	7.501	—
1957 Mai	1.500	—
1957 Juin	2.446	—
1957 Juillet	—	U.S. \$ 4,8
1957 Août	—	U.S. \$ 2,5
1957 Septembre	—	U.S. \$ 40
1957 Octobre	4.568	—
1957 Novembre	—	U.S. \$ 40

VII. — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1955 Moyenne ...	503	87	217
1956 Moyenne ...	561	109	275
1956 Octobre ...	685	217	207
1956 Novembre	604	16	169
1956 Décembre	644	87	309
1957 Janvier	647	647	318
1957 Février	583	251	392
1957 Mars	539	74	503
1957 Avril	517	266	170
1957 Mai	497	35	275
1957 Juin	482	668	253
1957 Juillet	578	97	226
1957 Août	472	59	188
1957 Septembre	478	61	239
1957 Octobre	591	253	368

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1955 Moyenne ...	1.670
1956 Moyenne ...	1.799
1956 Octobre ...	1.771
1956 Novembre	2.204
1956 Décembre	1.934
1957 Janvier	1.870
1957 Février	1.722
1957 Mars	1.707
1957 Avril	2.026
1957 Mai	1.811
1957 Juin	1.864
1957 Juillet	1.983
1957 Août	1.778
1957 Septembre	1.828
1957 Octobre	1.847

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}	
	Intérieure			extérieure 1 2	intérieure	extérieure 2	totale	intérieure 5	extérieure 2			totale
	directe	indirecte	totale									
1956 Septembre ...	164.020	14.800	178.820	17.236	24.007	1.318	25.325	67.784	5.513	73.297	21.567	316.245
Octobre	163.618	14.848	178.466	17.275	24.007	1.317	25.324	69.302	5.511	74.813	21.655	317.533
Novembre	167.636	14.831	182.467	17.412	24.407	1.322	25.729	64.757	6.637	71.394	21.898	318.900
Décembre	167.205	14.894	182.099	17.414	24.407	1.327	25.734	61.769	6.592	68.361	23.894	317.502
1957 Janvier	165.980	14.860	180.840	17.417	24.107	1.326	25.433	67.769	6.041	73.810	22.625	320.125
Février	166.048	14.839	180.887	17.438	23.951	1.327	25.278	69.544	5.778	75.322	21.851	320.776
Mars	165.736	14.814	180.550	17.397	23.951	1.328	25.279	68.891	5.800	74.691	22.462	320.379
Avril	172.773	14.794	187.567	17.399	22.671	1.329	24.000	67.870	5.715	73.585	22.722	325.273
Mai	172.647	14.777	187.424	17.389	22.671	1.331	24.002	67.682	5.606	73.288	22.378	324.381
Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre ...	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.384

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹		Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1954 Mars	5.449		34.660	1.781	41.890
Juin	7.983		34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681		34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939		34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882		34.660	1.902	44.444
Juin	7.664		34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047		34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918		34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517		34.660	2.069	44.246
Juin	7.283		34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973		34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989		34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132		34.456	2.232	43.820
Juin	7.588		34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727		34.456	2.235	45.418

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/X/1957		Dépenses	Du 1/I au 31/X/1957	
	Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957		Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957
Voies et moyens :			Dépenses ordinaires :		
Impôts	6.129	68.892	Dettes publiques	2.851	10.747
Taxes, péages et redevances	63	2.235	Pensions	424	11.712
Revenus patrimoniaux	529	466	Dotations	4	266
Remboursements	267	553	Non-valeurs et remboursements	100	325
Produits divers	200	470	Administration { rémunérations	358	13.853
Impôts d'assainissement monétaire	136	204	générale { matériel	1.236	4.591
Recettes résultant de la guerre	289	318	Subventions	4.929	21.215
			Travaux	234	579
			Autres dépenses	450	2.853
Total ...	7.613	73.138	Total ...	10.586	69.141
Recettes extraordinaires :			Dépenses extraordinaires :		
Produits d'emprunts consolidés	163	9.208	Service de la dette publique	—	1
Diverses	30	276	Crédits relatifs aux avances	-1.521	2.412
			Crédits relatifs aux participations	—	163
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	- 108	11.895
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	8	525
			Autres dépenses	—	—
			Résorption du chômage	63	56
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	10
Total ...	193	9.484	Total ...	-1.568	15.052
TOTAL GENERAL ...	7.806	82.622	TOTAL GENERAL ...	9.018	84.193
Mali ...	1.212	1.571			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1955 Moyenne mensuelle	2.678	1.301	2.335	6.314	—
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1956 Août	1.910	1.404	2.575	5.889	57.029
Septembre	2.431	1.361	2.553	6.345	63.374
Octobre	2.074	1.477	2.680	6.231	69.605
Novembre	2.066	1.436	2.811	6.313	75.918
Décembre	2.050	1.510	2.822	6.382	82.300
1957 Janvier	5.455	1.408	2.753	9.616	9.616
Février	2.241	1.385	2.685	6.311	15.927
Mars	2.459	1.416	2.810	6.685	22.612
Avril	2.411	1.421	2.718	6.550	29.162
Mai	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1957 pour les exercices 1956 et 1957

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1956 2		Exercice 1957		Octobre 1957
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1957
I. Contributions directes 1	34.956	32.175	27.366	25.335	2.256
II. Douanes et accises	16.609	15.600	14.227	13.473	1.610
dont douanes	5.536	4.900	5.000	4.644	561
accises	10.163	10.421	8.461	8.615	960
taxes spéciales de consommat	677		519		53
III. Enregistrement	31.408	29.706	27.298	25.822	2.725
dont enregistrement	3.044	2.600	2.816	2.362	301
successions	1.487	1.250	1.301	1.218	120
timbres et taxes assimilées ...	26.564	25.490	22.895	21.919	2.277
Total 1 ...	82.973	77.481	68.891	64.630	6.591
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 5.492		+ 4.261		+ 453

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1956 commencé le 1er janvier 1956 s'est clôturé le 31 mars 1957.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30¹

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire 1	Coupons d'obligations bruts 2
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	3	3	—	1.160,0	1.088,7	244,2	—	91,0	334,4	13,0
Assurances	32	27	5	265,0	219,3	97,5	1,1	49,0	—	—
Opérations financières et immobilières ...	118	85	33	1.076,8	901,4	239,7	2,8	166,9	2.061,2	83,6
Commerce de détail	57	46	11	466,6	213,4	62,5	1,3	39,0	47,1	2,6
Commerce de gros et commerce extérieur	307	235	72	680,4	715,5	147,9	25,0	31,3	37,4	2,3
Fabrications métalliques	159	122	37	3.012,8	2.013,2	467,3	154,7	232,2	289,2	12,2
Métallurgie du fer	13	11	2	1.036,1	1.169,3	477,6	0,4	139,2	164,3	9,0
Métaux non ferreux	9	9	—	197,2	181,9	68,8	—	38,7	2,2	0,1
Industrie textile	117	95	22	830,0	823,8	111,7	5,9	19,3	65,5	4,5
Industrie alimentaire	62	48	14	395,1	392,7	82,5	1,5	82,6	52,1	3,1
Industrie du bois	32	26	6	129,6	103,6	16,7	0,6	3,9	5,0	0,3
Industrie chimique	59	49	10	1.178,6	494,1	139,9	1,5	55,5	53,2	3,0
Industrie du verre	6	6	—	264,1	231,1	46,2	—	38,3	—	—
Electricité	10	10	—	2.081,0	329,6	209,1	—	161,0	352,4	18,8
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	117,7	7,0
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	18	8	10	83,7	39,8	1,5	12,0	—	12,5	0,9
Papier et imprimerie	25	19	6	287,3	354,9	38,6	1,9	10,5	69,5	4,2
Transport	73	58	15	1.078,1	642,0	111,7	4,1	74,3	15,5	0,8
Tourisme	32	16	16	26,1	5,7	1,8	6,7	0,2	—	—
Intermédiaires	65	50	15	32,6	43,0	14,4	9,2	4,9	2,7	0,2
Déchets et matières de récupération	7	5	2	13,4	15,3	2,7	0,2	0,8	—	—
Construction	53	38	15	160,2	137,6	25,8	6,9	7,9	17,0	1,0
Charbon	2	2	—	1.525,0	600,8	270,4	—	149,3	49,4	2,7
Terre cuite	16	16	—	214,6	105,5	24,6	—	18,1	0,6	0,0
Ciment et industries connexes	9	6	3	33,3	12,7	3,7	7,4	0,1	5,0	0,3
Carrières	5	2	3	30,1	4,7	1,3	0,2	0,6	2,4	0,2
Chaux	1	1	—	4,0	—	0,1	—	—	—	—
Industrie céramique	4	4	—	4,9	- 1,8	0,6	—	—	—	—
Industrie du tabac	5	4	1	541,0	76,9	23,6	0,2	15,8	—	—
Industrie du diamant	10	9	1	6,8	3,0	2,0	0,2	—	—	—
Éditions, librairies, presse	19	13	6	27,0	18,3	7,2	1,4	2,3	1,0	0,1
Films, théâtres, attractions	30	17	13	15,3	10,5	3,6	4,5	0,4	1,3	0,1
Artisanat	48	34	14	39,5	63,5	6,2	2,5	0,4	4,2	0,3
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	6	4	2	14,0	0,6	0,4	0,1	—	3,8	0,2
Divers non dénommés	67	49	18	153,1	247,0	67,3	1,9	43,2	11,8	0,5
TOTAL ...	1.479	1.127	352	17.053,3	11.257,6	3.019,1	254,2	1.471,7	3.778,4	171,0
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	21	18	3	1.837,9	286,1	165,1	6,4	103,6	16,9	0,9
Sociétés commerciales	12	7	5	591,7	148,2	26,1	16,2	12,5	5,0	0,3
Sociétés industrielles	43	39	4	3.644,5	1.402,6	835,1	3,5	570,4	75,0	4,8
Sociétés agricoles	24	22	2	1.295,5	313,3	232,0	2,6	133,3	25,0	1,6
Mines	18	7	11	1.183,9	1.438,5	1.120,1	20,7	326,8	—	—
Construction	8	4	4	243,5	22,6	2,7	9,2	—	—	—
Transport	1	1	—	47,5	—	2,1	—	2,0	12,9	0,7
Sociétés diverses	5	4	1	290,5	200,8	322,0	3,5	265,5	—	—
TOTAL ...	132	102	30	9.135,0	3.812,1	2.705,2	62,1	1.414,1	134,8	8,3
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	1	1	—	15,0	17,3	6,4	—	2,1	—	—
Chemins de fer	1	—	1	2,0	- 1,6	—	—	—	1,5	0,1
Tramways	1	1	—	4,8	0,5	0,1	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	5	3	2	58,3	26,6	8,9	0,3	6,6	—	—
Sociétés diverses	15	12	3	807,2	488,8	155,2	2,9	91,9	—	—
TOTAL ...	23	17	6	887,3	531,6	170,6	3,2	100,6	1,5	0,1
TOTAL GENERAL ...	1.634	1.246	388	27.075,6	15.601,3	5.894,9	319,5	2.986,4	3.914,7	179,4

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin 1957 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	727,5
Coupons d'emprunts de la Colonie	90,6
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	60,6
Coupons d'emprunts d'organismes divers	174,7
TOTAL ...	1.053,4
Coupons d'emprunts extérieurs	69,8

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dettes obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	1	1	—	10,0	3,1	1,3	—	0,9	336,8	13,2
Assurances	8	7	1	31,2	30,0	9,7	0,0	3,5	—	—
Opérations financières et immobilières ...	22	17	5	200,3	141,4	64,9	0,2	50,6	2.160,0	88,1
Commerce de détail	22	20	2	22,3	14,0	8,0	0,1	4,7	56,4	2,6
Commerce de gros et commerce extérieur	104	79	25	412,7	193,2	33,6	9,4	8,7	11,7	0,7
Fabrications métalliques	38	32	6	229,1	125,5	30,4	32,3	14,6	81,6	4,2
Métallurgie du fer	6	5	1	134,6	108,3	25,6	0,1	13,1	115,0	7,0
Métaux non ferreux	5	4	1	1.023,8	1.402,8	290,9	1,7	103,5	—	—
Industries textiles	28	21	7	320,5	147,4	18,4	7,9	5,8	11,3	0,7
Industries alimentaires	25	20	5	212,3	143,4	23,2	0,9	12,5	39,3	2,3
Industrie du bois	12	11	1	93,8	34,4	26,8	0,0	15,3	2,5	0,1
Industries chimiques	16	13	3	129,0	146,4	30,3	0,1	19,7	144,7	8,8
Industrie du verre	1	—	1	0,3	— 0,3	—	—	—	0,1	0,0
Electricité	1	1	—	55,0	7,7	0,7	—	—	424,8	23,8
Gaz	2	2	—	63,0	43,6	25,1	—	4,7	29,2	1,8
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	7	4	3	26,8	8,5	1,0	2,5	0,1	1,5	0,1
Papier et imprimerie	14	11	3	39,1	49,7	11,0	0,5	2,1	56,9	3,1
Transport	23	19	4	351,5	498,8	51,9	0,0	40,4	260,4	12,9
Tourisme	13	7	6	11,0	13,1	1,4	0,6	0,1	0,4	0,0
Intermédiaires	18	13	5	14,9	4,8	2,2	0,2	1,4	—	—
Déchets et matières de récupération	2	2	—	1,0	— 0,8	3,8	—	—	—	—
Construction	21	17	4	206,3	276,6	45,8	1,2	26,6	16,5	0,8
Charbon	2	2	—	700,0	233,5	136,2	—	98,1	58,3	3,3
Terre cuite	4	4	—	20,1	61,7	6,1	—	3,3	2,3	0,1
Ciment et industries connexes	3	2	1	14,0	8,6	1,7	0,5	0,6	—	—
Carrières	2	2	—	18,6	4,9	1,1	—	0,3	—	—
Chaux	1	1	—	1,1	4,5	0,3	—	0,1	—	—
Industries céramiques	1	1	—	0,5	2,1	0,5	—	0,2	10,0	0,6
Industrie du tabac	2	2	—	151,0	47,1	10,6	—	3,8	50,0	3,1
Industrie du diamant	1	—	1	2,3	— 0,6	—	0,1	—	—	—
Editions, librairies, presse	6	5	1	12,2	9,4	19,0	0,0	1,4	—	—
Films, théâtres, attractions	15	10	5	28,2	— 2,5	2,8	4,4	1,4	—	—
Artisanat	21	16	5	38,9	40,3	3,9	0,1	0,2	11,3	0,5
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ...	1	—	1	1,0	— 0,1	—	0,0	—	—	—
Divers non dénommés	14	11	3	17,8	0,9	4,7	0,3	0,6	—	—
TOTAL ...	462	362	100	4.599,2	3.804,4	892,9	63,1	438,3	3.881,0	177,8

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	10	10	—	293,1	272,2	96,2	—	70,9	2,5	0,1
Sociétés commerciales	6	5	1	328,5	223,8	82,3	1,0	56,2	—	—
Sociétés industrielles	23	19	4	1.316,6	229,2	313,9	8,9	192,5	69,1	4,4
Sociétés agricoles	23	21	2	852,6	919,9	319,1	0,3	207,2	20,0	1,2
Mines	13	10	3	754,4	537,4	133,5	9,4	93,7	—	—
Construction	2	2	—	155,0	130,2	24,9	—	13,8	—	—
Transport	3	3	—	2.461,4	1.072,8	510,4	—	384,7	156,8	7,0
Sociétés diverses	4	4	—	26,2	30,4	4,4	—	2,1	—	—
TOTAL ...	84	74	10	6.187,8	3.415,9	1.484,7	19,6	1.021,1	248,4	12,7

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	—	1	255,0	265,9	—	8,0	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	5	5	—	504,2	255,8	43,9	—	35,3	—	—
Sociétés diverses	7	7	—	197,8	61,4	39,8	—	17,2	1,8	0,1
TOTAL ...	13	12	1	957,0	583,1	83,7	8,0	52,5	1,8	0,1
TOTAL GENERAL ...	559	448	111	11.744,0	7.803,4	2.461,3	90,7	1.511,9	4.131,2	190,6

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juillet 1957 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	494,2
Coupons d'emprunts de la Colonie	8,0
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	65,0
Coupons d'emprunts d'organismes divers	162,2
	724,4
Coupons d'emprunts extérieurs	1,1

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en août 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en pate- ment	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	334,4	13,0
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières ...	19	11	8	71,0	38,2	11,6	2,7	3,6	2.023,9	80,8
Commerce de détail	2	1	1	0,8	— 0,2	0,2	1,6	—	41,4	2,0
Commerce de gros et commerce extérieur	31	24	7	48,0	79,6	17,7	2,7	1,3	28,7	0,7
Fabrications métalliques	10	8	2	35,0	21,1	10,7	0,8	2,5	60,3	3,5
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	145,7	8,0
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie textile	9	8	1	69,1	85,6	16,3	0,1	5,5	35,8	1,8
Industrie alimentaire	18	15	3	313,9	123,1	47,3	1,5	20,1	16,0	1,0
Industrie du bois	8	7	1	11,0	7,3	1,0	0,0	0,2	—	—
Industrie chimique	4	4	—	46,4	13,1	5,8	—	4,2	62,2	3,0
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	0,1
Electricité	1	1	—	174,0	12,5	19,3	—	12,2	306,2	15,5
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	4	3	1	11,1	12,0	0,5	0,1	—	—	—
Papier et imprimerie	6	6	—	117,0	104,7	6,1	—	2,2	10,0	0,6
Transport	3	1	2	0,3	0,1	0,0	0,1	—	—	—
Tourisme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires	10	10	—	7,6	25,5	4,2	—	1,5	0,3	0,0
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	9	6	3	14,1	13,8	2,2	1,8	0,1	6,0	0,3
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	47,2	2,2
Terre cuite	3	1	2	15,2	— 2,0	0,0	0,1	—	1,8	0,1
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	57,2	3,1
Carrières	2	2	—	2,5	1,2	0,1	—	—	—	—
Chaux	1	1	—	1,0	5,1	0,9	—	0,1	—	—
Industrie céramique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	4	4	—	1,8	0,1	0,4	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	3	—	3	0,8	0,8	—	2,5	—	—	—
Artisanat	7	4	3	4,0	0,5	0,3	0,1	—	0,5	0,0
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ...	1	1	—	1,0	0,2	0,0	—	—	—	—
Divers non dénommés	9	4	5	9,9	5,4	1,9	2,4	0,7	—	—
TOTAL ...	164	122	42	955,5	547,7	146,5	16,5	54,2	3.180,0	135,7
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	2	2	—	20,1	1,6	0,6	—	—	7,6	0,4
Sociétés commerciales	4	4	—	158,0	54,5	18,4	—	9,6	—	—
Sociétés industrielles	7	5	2	143,5	49,5	41,1	3,8	17,3	33,2	2,1
Sociétés agricoles	6	4	2	173,3	300,8	54,8	0,4	30,2	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	3	3	—	13,2	10,3	2,4	—	0,1	—	—
Transport	1	1	—	28,0	4,9	5,9	—	2,9	—	—
Sociétés diverses	1	1	—	10,0	0,5	—	—	—	—	—
TOTAL ...	24	20	4	546,1	422,1	123,2	4,2	60,1	40,8	2,5
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	1,1
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	1,1
TOTAL GENERAL ...	188	142	46	1.501,6	969,8	269,7	20,7	114,3	3.240,8	139,3

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'août 1957 :

	(millions de francs)
Coupons d'emprunts de l'Etat	202,8
Coupons d'emprunts de la Colonie	0,7
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	15,5
Coupons d'emprunts d'organismes divers	51,5
	380,0
Coupons d'emprunts extérieurs	49,8

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en septembre 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paie- ment	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	1	1	—	10,0	10,8	3,1	—	1,8	334,4	13,0
Assurances	3	2	1	6,0	0,5	0,5	0,4	0,3	—	—
Opérations financières et immobilières ...	29	23	6	145,2	23,8	13,4	0,4	10,3	2.075,8	83,3
Commerce de détail	12	10	2	9,7	13,4	5,4	0,2	0,6	1,0	0,0
Commerce de gros et commerce extérieur	58	47	11	71,7	131,7	28,6	0,6	3,6	3,3	0,3
Fabrications métalliques	20	18	2	148,0	172,9	15,4	2,9	5,3	163,0	9,8
Métallurgie du fer	2	1	1	148,0	209,0	31,1	11,2	14,3	206,2	10,8
Métaux non ferreux	3	1	2	45,2	27,9	2,9	0,5	—	2,7	0,1
Industrie textile	24	20	4	124,1	126,5	39,5	0,6	7,3	11,7	0,8
Industrie alimentaire	35	22	13	284,4	127,6	24,4	8,2	10,6	29,5	1,9
Industrie du bois	4	3	1	5,6	3,9	0,7	0,0	—	3,5	0,2
Industrie chimique	16	10	6	26,1	24,3	5,6	0,1	1,5	81,4	4,2
Industrie du verre	4	2	2	547,5	628,6	109,3	0,4	55,6	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	327,8	18,4
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	4	3	1	5,5	3,7	0,1	0,1	—	1,9	0,1
Papier et imprimerie	4	4	—	16,3	6,8	12,1	—	0,6	16,5	1,0
Transport	11	9	2	7,9	4,0	3,2	0,0	0,7	—	—
Tourisme	10	9	1	17,5	99,1	3,7	0,1	3,7	0,7	0,0
Intermédiaires	10	5	5	1,2	0,8	0,1	0,2	0,0	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	7	3	4	26,7	4,7	2,1	0,6	0,3	76,0	4,3
Charbon	1	1	—	40,0	36,1	11,0	—	10,3	56,2	2,8
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	4	3	1	198,2	59,6	33,7	0,1	15,5	75,0	4,2
Carrières	3	2	1	7,9	— 1,8	0,5	0,0	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	0,2
Industrie céramique	2	2	—	19,5	12,9	5,6	—	2,7	—	—
Industrie du tabac	2	1	1	20,6	6,5	1,2	0,0	1,2	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	4	4	—	1,2	8,5	5,3	—	3,0	—	—
Films, théâtres, attractions	3	1	2	0,8	0,8	0,0	0,1	—	0,5	0,0
Artisanat	10	8	2	6,5	2,2	0,5	0,5	0,1	2,0	0,1
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	5	4	1	4,1	— 1,0	0,5	0,0	—	—	—
Divers non dénommés	11	8	3	13,9	31,2	2,7	0,1	1,4	—	—
TOTAL ...	302	227	75	1.959,3	1.775,0	362,2	27,3	150,7	3.471,6	155,5
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	1	1	—	10,0	1,2	0,9	—	0,5	9,5	0,5
Sociétés commerciales	3	3	—	46,0	8,1	3,8	—	2,3	—	—
Sociétés industrielles	2	1	1	34,0	— 1,1	0,0	0,9	—	323,5	15,3
Sociétés agricoles	3	2	1	118,0	30,2	6,8	0,1	—	20,0	1,2
Mines	1	—	1	6,0	— 0,5	—	—	—	—	—
Construction	1	1	—	7,3	0,4	0,1	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	37,9	2,0
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	11	8	3	221,3	38,3	11,6	1,0	2,8	390,9	19,0
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	1	1	6,0	7,0	0,1	—	—	—	—
TOTAL ...	2	1	1	6,0	7,0	0,1	—	—	—	—
TOTAL GENERAL ...	315	236	79	2.186,6	1.820,3	373,9	28,3	153,5	3.862,5	174,5

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de septembre 1957 :

	(millions de francs)
Coupons d'emprunts de l'Etat	141,8
Coupons d'emprunts de la Colonie	2,1
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	81,7
Coupons d'emprunts d'organismes divers	180,5
	356,1
Coupons d'emprunts extérieurs	23,8

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
						(millions de francs)		(millions de francs)		
1955 ²	13.798	10.054	3.744	147.912	98.267	26.831	1.809	15.492	43.277 ³	1.884
1956 ²	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 ³	2.130
1956 Juillet	590	449	141	16.398	13.244	7.057	75	4.584	3.898	178
Août	215	149	66	1.998	1.545	406	21	291	3.009	124
Septembre	327	232	95	1.652	1.139	246	74	103	3.040	129
Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.² Déduction faite des doubles emplois.³ Au 31 décembre.II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31
ET DE RETRAITEDépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1955 Moyenne mens.	1.135	1.015	120	52.354 ²
1956 Moyenne mens.	1.210	1.025	185	56.132 ²
1956 Septembre	1.113	983	130	54.704
Octobre	1.263	1.048	215	54.919
Novembre	834	1.177	-343	54.576
Décembre	1.220	1.220	—	56.132 ²
1957 Janvier	1.895	936	962	57.094
Février	1.407	990	417	57.511
Mars	1.265	1.170	95	57.606
Avril	1.291	1.356	-65	57.541
Mai	1.435	1.240	195	57.736
Juin	1.258	1.224	34	57.770
Juillet	1.668	1.208	460	58.230
Août	1.430	1.106	324	58.554
Septembre	1.269	1.136	133	58.687
Octobre	1.272	1.474	-202	58.485
Novembre	1.159	1.222	-63	58.422

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.366.² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32
HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
zie Novemhernummer 1957, blz. 415

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1953 Mars	99,5	99,7	99,5
Juin	99,9	99,8	100,0
Septembre	99,5	99,9	99,9
Décembre	101,1	100,5	100,5
1954 Mars	100,8	101,4	100,7
Juin	102,9	102,2	102,0
Septembre	102,8	102,8	102,7
Décembre	104,1	103,5	103,6
1955 Mars	104,0	103,8	104,8
Juin	105,4	104,9	105,2
Septembre	105,4	105,4	105,7
Décembre	107,5	106,3	107,1
1956 Mars	109,4	109,4	110,1
Juin	113,7	113,3	113,9
Septembre	115,2	115,2	115,5
Décembre	119,4	118,3	118,1
1957 Mars	121,7	121,9	122,3
Juin	125,1	124,2	124,4
Septembre	124,7	124,9	124,9

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1955 Moyenne	38	2,4	133,2	1,5	7,6	182,9	83,9	2,9	3,9	189,7	228,6	210,2	56,0	399,9	284,5
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1956 Septembre	38	2,4	119,8	1,5	9,1	190,6	90,4	3,7	9,0	198,2	228,3	207,0	58,0	405,2	286,3
Octobre	38	2,4	148,5	1,6	11,6	231,9	98,3	3,4	5,2	239,3	263,6	249,3	69,3	488,6	332,9
Novembre	38	2,1	150,7	1,6	16,2	211,5	99,2	3,5	6,9	218,7	273,0	231,8	74,5	450,6	347,6
Décembre	38	2,2	146,6	2,0	10,2	220,0	108,0	3,4	5,7	227,6	270,5	241,9	73,2	469,4	343,6
1957 Janvier	38	2,3	146,4	1,8	13,3	231,9	115,1	3,6	5,9	239,6	280,7	244,1	70,8	483,7	351,5
Février	38	2,2	110,3	1,4	8,2	213,6	97,7	2,9	4,7	220,1	220,9	222,8	62,3	442,9	283,1
Mars	38	2,3	132,3	1,6	12,0	227,6	109,4	3,9	5,6	235,4	259,3	234,0	68,6	469,4	328,0
Avril	38	2,0	124,9	1,8	15,1	230,2	109,8	2,9	4,8	236,9	254,6	247,7	71,3	484,6	325,9
Mai	38	2,1	128,1	1,9	7,7	238,2	118,1	3,2	4,8	245,4	258,7	248,7	69,6	494,1	328,3
Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	65,1	499,3	325,9
Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global *	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1955 Moyenne	703 ¹	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91	3,84
1956 Moyenne	742 ¹	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1956 Septembre	734	28,8	21,8	30,0	76,2	29,4	76,2	211,8	92	3,77
Octobre	737	29,1	21,9	32,6	84,2	33,9	84,2	234,9	91	3,85
Novembre	740	28,4	21,8	32,9	83,0	32,4	83,0	231,3	92	4,17
Décembre	742	29,5	22,0	35,3	85,2	32,4	85,2	238,2	91	4,09
1957 Janvier	744	31,5	22,4	40,2	103,5	42,2	103,5	289,5	91	4,55
Février	746	29,5	22,3	31,6	80,4	32,2	80,4	224,7	92	4,08
Mars	747	29,2	21,9	33,5	83,8	32,3	83,8	233,5	92	3,92
Avril	748	30,0	22,7	35,7	87,8	36,3	87,8	247,6	91	4,24
Mai	749	30,4	22,8	35,1	87,2	34,5	87,2	244,0	92	4,10
Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits ...	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1955 Moyenne	419	378	429	343	433	551	458	283	432	446	317	337	270	324
1956 Moyenne	430	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1956 Septembre	428	393	437	369	451	556	488	288	466	458	316	340	261	322
Octobre	431	390	445	370	469	612	518	292	472	459	318	340	266	322
Novembre	439	396	459	395	480	612	518	324	482	459	321	341	273	325
Décembre	439	394	454	399	482	612	518	335	482	458	321	341	274	325
1957 Janvier	440	391	451	390	492	624	518	348	501	458	323	342	278	326
Février	440	380	442	386	490	624	518	348	496	454	333	353	284	325
Mars	441	393	430	377	489	624	518	348	494	454	334	354	287	328
Avril	443	403	430	369	496	661	520	340	494	455	337	358	286	329
Mai	443	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin	441	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'index.

Périodes	Caout-chouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laines	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sté-rurgie	Fabr. métal-liqués	Non ferreux
Nombre de produits ...	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1955 Moyenne	386	677	489	375	405	317	485	421	244	471	460	524	408	505
1956 Moyenne	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1956 Septembre	316	669	496	367	436	295	445	452	235	478	492	572	434	528
Octobre	337	669	496	364	436	284	443	455	237	479	495	583	486	517
Novembre	371	673	496	381	444	323	452	492	235	479	495	583	436	521
Décembre	373	673	496	380	452	310	453	488	236	479	497	586	439	515
1957 Janvier	317	673	495	380	453	307	465	462	236	479	505	612	440	513
Février	301	667	514	379	462	304	472	422	237	484	509	614	451	493
Mars	321	664	514	381	475	304	472	413	238	490	509	613	451	493
Avril	316	661	517	380	484	299	472	403	236	497	509	612	451	496
Mai	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistisches Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1955 Moyenne	101	101	98	102	105	104	104	101	103
1956 Moyenne	103	104	102	104	107	108	109	103	106
1956 Septembre	103	105	102	104	108	109	108	104	105
Octobre	104	105	102	105	107	109	109	104	106
Novembre	106	105	103	107	109	109	109	105	107
Décembre	106	106	104	107	111	110	110	106	108
1957 Janvier	106	106	105	108	111	110	110	105	107
Février	106	106	104	107	110	110	109	105	107
Mars	106	106	104	107	109	110	109	105	106
Avril	107	106	104	107	110	111	109	105	107
Mai	107	106	106	107	109	111	109	106	106
Juin	106	107	106	107	107	p111	109	106	108
Juillet	107	107	107	108	106	p112	109	105	109
Août	106	107	108	107	106	p112	108	105	109
Septembre	106	107	109	107	104	p113	108	105	109
Octobre	106		p112	107	102	p113		105	109
Novembre	106		p116		p100	p113		105	

1 Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1955 Moyenne	100,8	101,6	99,2	101,0
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1956 Septembre	104,13	104,4	102,2	107,1
Octobre	104,61	105,0	102,5	107,5
Novembre	104,77	105,2	102,4	107,9
Décembre	105,45	106,2	102,7	108,5
1957 Janvier	105,88	106,3	103,5	109,1
Février	106,12	106,2	103,9	110,2
Mars	105,92	105,8	103,9	110,8
Avril	106,13	105,5	104,6	111,5
Mai	106,28	105,7	104,5	111,5
Juin	106,46	106,3	104,4	111,7
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9

PRODUCTION

50

I. — INDICES DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indices des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages		Combustible et énergie	Métallurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages
1955 Moyenne	108,0	99,7	110,3	130,3	103,3	109,7	112,3	115,8	102,9	126,7	125,5	109,4	107,9
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	141,0	109,3	114,1	121,0	122,4	104,3	136,5	134,7	114,6	115,3
1956 Juillet	95,6	84,1	98,8	118,7	91,8	80,0	103,4	108,5	89,0	116,9	125,1	81,5	94,4
Août	109,5	90,7	114,6	141,6	102,4	112,8	109,7	116,8	92,4	134,8	124,2	110,2	104,4
Septembre	113,3	92,5	119,0	142,0	111,7	114,0	124,6	124,4	96,2	138,4	136,2	116,4	121,4
Octobre	126,6	108,2	131,7	154,7	121,5	127,1	139,7	127,5	105,8	142,7	138,5	120,4	125,0
Novembre	120,3	102,3	125,2	142,4	108,6	128,0	139,7	129,3	110,0	141,7	137,8	133,3	138,4
Décembre	113,8	94,9	119,0	139,9	109,8	118,0	125,7	122,7	105,6	136,4	133,6	120,0	124,5
1957 Janvier	118,0	96,7	123,8	151,9	116,3	129,7	137,1	123,3	101,7	143,2	133,6	127,2	126,9
Février	112,3	94,9	118,0	140,2	110,4	121,9	130,9	128,9	106,3	142,2	147,9	129,5	132,2
Mars	120,6	102,2	125,6	151,3	115,0	131,3	133,1	127,9	104,8	142,9	143,1	128,3	127,4
Avril	119,4	100,4	124,6	144,9	116,0	123,7	133,1	130,6	105,8	142,0	147,6	126,2	130,1
Mai	121,1	102,7	126,1	146,0	117,0	132,5	136,2	131,4	108,0	142,3	144,9	135,9	131,9
Juin	110,8	97,1	114,5	118,4	105,7	120,8	119,4	122,3	103,3	119,8	136,7	128,4	122,4
Juillet	88,8	83,7	90,3	59,3	71,2	96,8	107,2	92,3	83,7	62,9	96,4	96,0	100,8
Août	108,8	97,0	112,0	137,9	99,6	110,3	102,7	117,1	99,3	132,6	124,8	110,4	98,5
Septembre	114,3	90,0	120,9	142,4	113,1	116,3	123,5	124,4	97,0	141,0	138,0	121,0	120,0

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1955 Moyenne	87	120	344	306	602	401	845	2.498	24,6	371
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.463	23,5	179
1956 Septembre	82	114	305	275	527	341	778	2.226	22,7	218
Octobre	85	117	370	328	616	407	924	2.645	26,4	231
Novembre	88	121	363	312	587	372	901	2.535	24,3	236
Décembre	88	120	302	296	565	372	820	2.355	22,7	179
1957 Janvier	87	119	325	297	588	377	830	2.417	23,7	210
Février	90	122	333	296	583	361	820	2.393	22,6	209
Mars	90	124	349	303	606	382	897	2.537	23,9	218
Avril	89	121	334	303	615	377	840	2.469	23,3	232
Mai	90	122	347	318	599	383	890	2.537	23,7	257
Juin	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334
Juillet	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483
Août	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548
Septembre	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603
Octobre	p		357	302	636	389	970	2.654		873
Novembre	p		370	302	601	366	893	2.532		1.141

¹ Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et for finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1955 Moyenne	550	4.328	129	571	453	51	449	492	366
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1956 Août	620	4.635	142	578	562	50	483	542	396
Septembre	609	4.717	147	572	352	51	479	525	405
Octobre	635	4.728	177	603	559	50	511	581	440
Novembre	608	4.732	171	599	425	50	481	536	403
Décembre	631	4.738	159	601	418	50	483	540	389
1957 Janvier	628	4.672	173	604	379	51	503	577	430
Février	577	4.699	173	612	326	51	461	521	401
Mars	638	4.688	172	614	422	51	508	579	425
Avril	618	4.707	153	588	445	51	498	557	404
Mai	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre	599	4.841	147	592	628		494	557	393
Octobre	622	4.840			576		p 510	p 597	p 405

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1955 Moyenne	731	6.337	193	7.378	511	1.996	1.474	2.655	592	3.513	6.176	2.371	586
1956 Moyenne	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1956 Août	655	5.740	113	8.402	389	2.007	1.570	2.722	510	2.618	6.170	2.338	597
Septembre	784	6.090	142	7.703	472	2.262	1.531	2.756	619	3.252	6.821	2.676	690
Octobre	952	6.685	176	8.178	559	2.612	1.746	2.998	661	3.508	7.895	2.922	789
Novembre	795	6.255	158	8.923	529	2.585	1.692	2.999	691	3.362	8.092	2.811	833
Décembre	860	6.288	138	7.601	476	2.369	1.671	2.949	625	3.281	7.426	2.419	787
1957 Janvier	851	6.911	216	8.763	568	2.533	1.717	3.130	681	3.218	7.726	2.841	813
Février	839	6.199	192	8.150	504	2.458	1.693	2.807	656	3.002	7.444	2.660	813
Mars	994	6.485	227	8.647	496	2.629	1.721	3.189	735	3.184	7.687	2.673	832
Avril	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	886
Octobre								2.865					

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés			Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis	Papier		Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.	Quantités (milliers de tonnes)				Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy.	250 ¹	117 ²	154 ²			15,5 ¹						17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1955 Moyenne	391	151	148	17,4	16,3	10,9	22,8	4,0	190	12,7	30,2	15,2	267	21,3	13,2	21,5	4.473	3,8	35,9	
1956 Moyenne	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8	25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0	
1956 Septembre	458	161	242	19,5	18,8	14,6	23,7	4,5	207	10,4	0,2	13,9	20	24,9	12,5	29,6	4.093	3,6	32,8	
Octobre	455	169	276	20,6	20,2	17,3	26,6	4,8	221	13,0	100,3	25,3	82	23,2	11,8	24,6	6.057	4,2	39,9	
Novembre	376	162	229	18,8	17,6	15,3	24,8	4,5	192	14,0	151,8	28,1	48	40,6	13,0	20,4	5.085	3,4	32,7	
Décembre	365	158	147	17,0	15,1	15,7	23,5	4,1	158	13,1	49,0	22,7	182	30,5	12,1	27,1	5.324	3,3	40,7	
1957 Janvier	317	166	155	17,3	13,4	16,8	28,1	4,6	128	13,1	2,9	16,5	160	23,9	11,4	17,3	5.552	3,7	42,4	
Février	347	153	125	15,6	13,6	15,5	27,2	4,3	90	10,7	—	14,2	142	17,5	12,6	16,1	5.157	3,8	36,5	
Mars	441	171	172	19,2	15,8	20,2	30,1	4,8	91	11,3	1,0	14,0	129	20,6	16,1	25,7	5.196	4,9	42,8	
Avril	438	166	195	20,5	18,3	15,2	30,0	4,8	165	13,7	0,9	13,7	124	14,6	14,0	22,6	5.522	4,3	43,7	
Mai	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9	—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2	
Juin	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8	—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9	
Juillet	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4	—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7	
Août	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5	—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0	
Septembre	406	p167	p183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8	0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8	
Octobre	p405			21,7	19,8	11,4	p30,0	p4,2	p233	p15,8	146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312			
Novembre											175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9				

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *

(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels 2 (8)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1955 Moyenne	33,1	464	436	933	21,7	10,7	944
1956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	994
1956 Août	30,3	470	421	921	33,5	8,6	946
Septembre	32,9	487	414	934	37,9	6,0	966
Octobre	40,8	566	484	1.091	30,8	38,6	1.083
Novembre	40,7	567	477	1.085	29,5	44,2	1.070
Décembre	44,2	583	480	1.107	26,1	44,4	1.088
1957 Janvier	45,5	617	485	1.148	27,0	50,8	1.124
Février	39,9	543	445	1.028	32,5	51,0	1.010
Mars	42,3	554	465	1.061	28,6	16,8	1.073
Avril	34,6	531	450	1.016	22,7	11,2	1.026
Mai	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	1.038
Juin	27,7	484	395	907	40,7	10,3	937
Juillet	23,7	460	339	822	34,7	15,8	841
Août	29,8	520	430	980	34,7	8,7	1.006
Septembre	35,6	561	432	1.029	18,9	16,6	1.032
Octobre	40,5	619	512	1.172	18,1	43,7	1.147

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1955 : 218; au début de l'année 1956 : 106; au début de l'année 1957 : 192.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) ¹

(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinées aux fournitures industrielles directes (3)						
1955 Moyenne	0,62	158,71	91,74	12,77	172	0,31	3,94	-3,63	168
1956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	-5,36	182
1956 Août	0,32	168,25	98,25	11,59	180	0,40	3,09	-2,69	177
Septembre	0,30	168,80	97,06	11,74	181	0,42	5,59	-5,17	176
Octobre	0,28	175,38	102,75	14,83	190	0,38	5,92	-5,54	185
Novembre	0,25	173,52	100,74	17,75	192	0,37	6,20	-5,83	186
Décembre	0,25	175,51	99,46	15,96	192	0,38	6,68	-6,30	185
1957 Janvier	0,25	183,75	101,81	18,28	202	0,44	7,46	-7,02	195
Février	0,22	162,87	92,70	16,55	180	0,35	6,52	-6,17	173
Mars	0,25	176,19	101,81	16,74	193	0,40	6,75	-6,35	187
Avril	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	-5,77	185
Mai	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	-5,67	189
Juin	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	-5,17	160
Juillet	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	-3,80	131
Août	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	-2,53	182
Septembre	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	-5,14	182
Octobre	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	-5,61	191

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (3) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) La production de gaz renseignée à la colonne (4) comprend le gaz de charbonnage livré tel quel et le gaz de charbonnage réformé auxquels sont mélangés éventuellement des gaz de pétrole liquéfiés, réformés ou non.

d) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

e) Le nombre total de cokeries (sociétés privées produisant du gaz) s'élève à 18 en 1955 et à 19 en 1956.

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1955 Moyenne	319	604	111	1.034	996	38	96
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1956 Juillet	406	571	135	1.112	1.042	70	94
Août	385	603	132	1.120	1.076	44	96
Septembre	345	613	130	1.088	1.028	60	94
Octobre	326	703	136	1.165	1.081	84	93
Novembre	302	684	131	1.117	1.056	61	95
Décembre	359	610	144	1.113	1.079	34	97
1957 Janvier	p 330	657	104	1.091	1.071	20	99
Février	p 288	619	91	998	1.021	- 23	102
Mars	p 334	662	95	1.091	1.061	30	97
Avril	p 337	637	91	1.065	1.044	21	98
Mai	p 331	646	91	1.068	1.057	11	99
Juin	p 340	594	113	1.047	1.021	26	97
Juillet	p 402	506	98	1.006	1.050	- 44	104
Août	p 393	600	91	1.084	1.059	25	98
Septembre	p 362	591	89	1.042	1.057	- 15	101

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(millions)					
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1955 Moyenne	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1956 Août	272	84	63	335	18,9	718	5.773	177	264	124	565
Septembre	274	83	65	339	20,0	671	5.647	180	254	115	549
Octobre	316	102	72	388	21,2	700	6.655	220	282	138	640
Novembre	295	100	73	368	21,6	713	6.316	202	266	138	606
Décembre	272	96	78	350	21,9	733	6.028	179	274	151	604
1957 Janvier	266	96	75	341	p22,2	p725	5.908	168	272	166	606
Février	254	95	70	324	p20,5	p664	5.530	168	257	137	562
Mars	277	98	77	354	p21,2	p697	6.026	183	275	141	599
Avril	273	95	69	342	p21,0	p713	5.813	177	259	132	568
Mai	277	95	74	351	p21,7	p737	5.975	184	275	127	586
Juin	254	86	67	321	p20,0	p694	5.340	164	241	126	531
Juillet	208	68	62	270	p18,6	p723	4.169	126	175	123	424
Août	266	88	65	331	p20,0	p754	5.536	167	253	115	535
Septembre	256	82	62	318	p20,6	p695	5.403	163	259	105	527
Octobre	290	90	68	358			6.077				577

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1955 Moyenne	517	5.745	185	2.425	79	946	792	1.011	27	259	21
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1956 Juillet	546	5.331	81	2.006	68	919	768	1.133	16	272	68
Août	565	5.773	97	2.130	78	1.037	879	1.188	20	281	63
Septembre ...	549	5.647	97	2.076	74	994	888	1.137	55	265	61
Octobre	640	6.655	391	2.510	87	1.084	1.030	1.136	30	318	69
Novembre	606	6.316	503	2.538	92	932	894	974	17	301	65
Décembre	604	6.028	269	2.371	98	1.037	992	864	24	308	65
1957 Janvier	606	5.908	123	2.461	98	1.006	996	793	25	341	65
Février	562	5.530	107	2.355	78	919	951	738	22	296	64
Mars	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74
Avril	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	931	25	231	75
Mai	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
1955 Moyenne	3.028	95	1.596	29	180	307	688	8	122	3	1.201
1956 Moyenne	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1956 Juillet	2.690	29	1.331	21	169	272	715	1	135	17	778
Août	2.979	30	1.465	23	183	312	810	5	137	14	792
Septembre ...	2.971	33	1.426	26	186	336	788	30	133	13	768
Octobre	3.595	272	1.753	31	206	383	772	7	156	15	1.734
Novembre	3.408	360	1.720	34	173	328	639	1	136	17	2.000
Décembre	3.024	126	1.650	33	183	341	549	2	128	12	1.135
1957 Janvier	2.874	26	1.665	36	148	360	494	1	129	15	556
Février	2.809	25	1.648	29	146	348	471	1	129	12	551
Mars	3.070	28	1.709	31	159	372	605	1	143	22	708
Avril	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

* Le chiffre pour octobre s'élève à 1.507.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1955 Moyenne	1.144	2.830	1.439	979	163	1.234	3.632	1.636	697	3.640	1.643	934
1956 Moyenne	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1956 Novembre	1.261	3.097	2.002	1.050	204	1.189	4.286	1.960	746	4.239	1.948	1.321
Décembre	1.330	3.240	1.971	1.069	234	1.129	4.342	1.993	744	4.147	1.926	1.257
1957 Janvier	1.378	3.287	2.074	1.155	251	1.242	4.368	1.957	750	4.196	1.936	1.222
Février	1.295	2.900	1.535	1.081	172	1.400	3.733	1.779	742	3.723	1.748	1.054
Mars	1.408	3.231	1.673	1.198	211	1.253	4.145	1.937	833	4.012	1.839	1.106
Avril	1.296	3.193	1.847	1.108	185	1.241	4.121	1.918	807	4.036	1.911	1.135
Mai	1.321	3.306	1.728	1.134	191	1.403	4.159	1.929	751	4.023	1.897	1.178
Juin	1.213	3.158	1.743	1.032	192	1.187	3.819	1.756	670	3.709	1.715	1.087
Juillet	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août	1.321	3.425		1.114	206		4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre	1.266	3.154		1.040	211		4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre	1.385	3.589		1.175	229		4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre	1.342	3.503		1.134	184		4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1955 Moyenne	184	154	155	182	152	118	144	155
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1956 Novembre	185	176	263	185	179	70	140	103
Décembre	197	164	216	191	148	66	156	76
1957 Janvier	207	162	222	210	180	103	164	85
Février	233	162	198	224	157	70	154	86
Mars	238	169	224	233	172	72	153	86
Avril	209	149	152	218	149	78	156	119
Mai	207	194	248	205	192	70	172	159
Juin	239	194	224	233	189	123	175	119
Juillet	217	189	275	214	186	74	198	106
Août	228	183		237	195			
Septembre	191	180		191	172			
Octobre	210	155		201	149			
Novembre	186	151		191	149			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur				Importations				Exportations				Ensemble des trafics		
	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Transit	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Transit	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Transit	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.
1955 Moyenne	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1956 Moyenne	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1956 Avril	7.585	3.934	3.628	728	15.875	1.976	1.389	1.371	171	4.907	196,2	98,7	90,7	24,0	409,6
Mai	7.955	4.297	3.589	727	16.568	2.107	1.573	1.345	170	5.195	201,3	105,4	92,0	23,8	422,5
Juin	8.152	4.181	3.824	652	16.809	2.054	1.581	1.414	158	5.207	195,5	103,1	94,5	21,9	415,0
Juillet	7.879	3.967	3.538	634	16.018	2.005	1.483	1.323	155	4.966	204,0	95,8	86,6	22,4	408,8
Août	7.730	4.401	3.710	582	16.423	2.023	1.591	1.362	147	5.123	194,6	104,8	89,0	22,2	410,6
Septembre	8.240	4.216	3.379	483	16.318	2.125	1.544	1.273	115	5.057	206,3	101,6	79,1	17,3	404,3
Octobre	8.434	4.368	3.725	516	17.043	2.185	1.605	1.391	126	5.307	210,7	107,8	87,9	17,6	424,0
Novembre	7.835	3.739	3.115	498	15.187	2.075	1.388	1.177	121	4.761	192,9	91,3	80,5	16,3	381,0
Décembre	7.635	3.748	3.070	572	15.025	2.026	1.454	1.172	136	4.788	194,5	93,9	74,7	18,1	381,2
1957 Janvier	5.867	3.149	2.647	470	12.133	1.897	1.393	1.097	117	4.504	184,3	87,5	70,6	17,2	359,6
Février	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars	7.704	4.088	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1956 Novembre	93	146	239	74	35	109	1.706	814	2.520
Décembre	118	214	332	89	53	142	2.505	1.489	3.994
1957 Janvier	122	194	316	102	77	179	2.439	1.853	4.292
Février	116	162	278	98	51	149	2.339	1.229	3.568
Mars	112	92	204	86	26	112	2.594	770	3.364
Avril	96	80	176	78	24	102	1.723	521	2.244
Mai	89	83	172	71	23	94	1.632	536	2.168
Juin	89	109	198	66	27	93	1.926	794	2.720
Juillet	80	110	190	64	30	94	1.480	681	2.161
Août	77	84	161	62	22	84	1.426	497	1.923
Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	732	2.626
Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
Novembre				80	39	119			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									
Moyenne journalière par mois											
1956 Novembre	23	109,1	22,9	19,2	18,6	24,8	8,7	7,1	4,5	1,1	2,2
Décembre	28	142,1	29,1	23,7	26,2	32,0	11,3	9,0	6,0	2,1	2,7
1957 Janvier	24	178,7	36,1	29,6	30,3	38,1	14,8	12,1	9,5	3,9	4,2
Février	24	148,7	31,0	24,5	26,6	31,7	11,7	9,4	7,1	3,2	3,5
Mars	30	112,4	25,8	19,2	19,1	24,2	8,7	7,3	5,0	0,9	2,2
Avril	22	102,0	23,6	17,4	16,6	22,9	8,4	6,6	4,2	0,4	1,9
Mai	23	94,3	21,1	16,3	15,1	21,4	8,3	6,3	3,7	0,3	1,8
Juin	29	93,6	19,0	17,0	13,8	20,8	8,9	7,9	3,8	0,5	1,9
Juillet	23	94,0	18,8	17,3	12,3	21,1	9,7	8,2	3,8	0,7	2,1
Août	23	83,6	16,5	15,5	11,2	20,5	7,7	6,4	3,7	0,3	1,8
Septembre	30	87,9	19,8	14,8	12,8	20,5	7,5	6,7	3,6	0,4	1,8
Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,6
Moyenne journalière par semaine											
1957 Novembre 3 au 9	6	111,2	25,4	17,0	18,2	24,1	9,0	10,0	4,3	0,8	2,4
10 au 16	5	112,7	25,9	17,5	19,7	24,1	9,2	8,7	4,5	0,7	2,4
17 au 23	6	123,8	29,2	18,8	20,2	27,4	10,4	9,2	5,0	1,0	2,6
24 au 30	6	126,9	29,4	19,2	20,7	28,2	11,3	9,4	5,0	1,1	2,6
Décembre 1 au 7	6	174,4	39,0	26,7	30,0	38,0	14,5	12,0	8,6	1,9	3,7
8 au 14	6	149,5	31,2	22,5	25,5	33,5	12,9	11,6	7,0	2,1	3,2
15 au 21	6	208,3	43,9	31,6	38,4	48,7	15,3	13,8	10,0	2,6	4,0
22 au 28	5	193,5	37,7	28,5	34,9	45,4	16,0	15,0	9,3	2,8	3,9

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1955 Moyenne	114,2	58,2	172,4	75,1	41,4	116,5	39,1	16,8	55,9
1956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1956 Novembre	74,6	34,5	109,1	48,9	24,9	73,8	25,7	9,6	35,3
Décembre	101,1	41,0	142,1	62,8	26,4	89,2	38,3	14,6	52,9
1957 Janvier	138,9	39,8	178,7	73,6	27,9	101,5	65,3	11,9	77,2
Février	111,7	37,0	148,7	70,5	27,0	97,5	41,2	10,0	51,2
Mars	78,6	33,8	112,4	61,4	25,1	86,5	17,2	8,7	25,9
Avril	70,4	31,6	102,0	55,7	22,6	78,3	14,7	9,0	23,7
Mai	63,9	30,4	94,3	49,2	21,6	70,8	14,7	8,8	23,5
Juin	64,6	29,0	93,6	46,9	19,4	66,3	17,7	9,6	27,3
Juillet	66,1	27,9	94,0	46,5	17,9	64,4	19,6	10,0	29,6
Août	57,4	26,2	83,6	44,1	17,9	62,0	13,3	8,3	21,6
Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

85¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 mars	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	4.626	3.016	3.135	3.320	3.229	3.082	3.118	2.798
Prêts au jour le jour	1.727	1.706	1.831	2.372	1.649	1.796	1.333	1.150
Banquiers	4.224	5.083	4.943	4.905	4.858	5.048	5.657	5.255
Maison-mère, succursales et filiales ...	954	1.026	898	1.181	978	963	901	911
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.343	4.394	4.721	5.116	4.546	4.170	4.010	4.479
Portefeuille-effets	47.834	46.635	45.790	45.220	43.403	43.725	42.139	43.360
a) Portefeuille commercial ²	16.313	15.161	13.823	13.398	12.416	13.273	12.782	13.851
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.598	9.707	10.126	9.678	9.431	10.963	11.352	11.294
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	21.923	21.767	21.841	22.144	21.556	19.489	18.005	18.215
Reports et avances sur titres	1.261	1.413	1.342	1.316	1.316	1.284	1.222	1.173
Débiteurs par acceptations	11.517	11.112	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080
Débiteurs divers	20.291	22.035	22.091	21.650	22.827	23.085	23.187	22.209
Portefeuille-titres	27.527	26.911	26.512	26.751	25.624	25.574	25.615	25.219
a) Valeurs de la réserve légale	290	293	294	298	298	298	297	294
b) Fonds publics belges	24.268	23.817	23.728	23.720	22.826	22.780	22.819	22.417
c) Fonds publics étrangers	78	78	78	78	78	78	78	78
d) Actions de banques	1.121	1.125	1.125	1.139	1.139	1.139	1.139	1.140
e) Autres titres	1.770	1.598	1.287	1.516	1.283	1.278	1.282	1.289
Divers	724	898	927	1.027	925	934	1.006	1.089
Capital non versé	5	5	8	6	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	125.033	124.234	123.098	123.766	119.842	119.587	117.432	116.729
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	19	19	20	20	20	21	22	24
Immeubles	986	986	986	989	991	991	986	987
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	324	320	322	323	325	326	328	325
Matériel et mobilier	119	120	123	122	125	128	126	128
Total de l'immobilisé ...	1.715	1.712	1.718	1.721	1.728	1.733	1.729	1.731
Total général actif ...	126.748	125.946	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	1.298	1.270	1.887	1.559	1.013	1.537	1.151	729
Emprunts au jour le jour	17	34	68	63	100	94	70	88
Banquiers	10.008	10.185	8.977	8.425	8.104	8.410	8.239	7.375
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.643	1.829	1.677	1.765	1.601	1.574	1.798	1.761
Acceptations	11.517	11.112	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080
Autres valeurs à payer à court terme	2.324	2.603	2.774	2.669	2.665	2.707	2.311	2.530
Créditeurs pour effets à l'encaissement	828	817	788	792	715	708	753	779
Dépôts et comptes courants	83.381	81.654	81.366	82.912	80.310	79.813	78.723	78.567
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	72.066	70.261	70.929	72.908	70.693	69.737	68.587	68.703
b) A plus d'un mois	11.315	11.393	10.437	10.004	9.617	10.076	10.136	9.864
Obligations et bons de caisse	4.381	4.327	4.347	4.394	4.369	4.460	4.536	4.659
Montants à libérer sur titres et partic.	619	620	664	627	627	627	630	630
Divers	3.125	3.681	3.547	3.338	3.529	3.413	3.599	4.193
Total de l'exigible ...	119.141	118.132	116.995	117.446	113.515	113.264	111.049	110.391
C. Non exigible :								
Capital	4.336	4.560	4.572	4.692	4.707	4.707	4.765	4.746
Fonds indispos. par prime d'émission ...	175	154	144	144	144	144	141	140
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .	294	297	298	302	302	302	302	298
Réserve disponible	2.725	2.724	2.728	2.823	2.823	2.823	2.824	2.814
Provisions	77	79	79	80	79	80	80	71
Total du non exigible ...	7.607	7.814	7.821	8.041	8.055	8.056	8.112	8.069
Total général passif ...	126.748	125.946	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parafinanciers s'élevait aux 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre et 31 octobre 1957 respectivement à 10.795, 10.937, 11.357, 12.342, 12.448, 11.640, 12.293 et 12.337 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1957 ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.965, 10.778, 10.742, 10.711, 10.721, 10.731, 10.704 et 10.618 millions de francs.

(millions de francs)

	1957 13 novembre	1957 21 novembre	1957 28 novembre	1957 5 décembre	1957 12 décembre	1957 19 décembre	1957 26 décembre	1958 2 janvier
ACTIF								
Encaisse en or	43.669	43.657	43.758	44.136	44.192	45.605	45.664	45.823
Avoirs sur l'étranger	1.442	1.519	1.402	1.926	2.201	2.045	1.927	1.867
Devises étrangères et or à recevoir	525	525	350	350	350	350	350	350
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	6.699	6.596	6.596	6.549	6.549	6.872	6.872	6.825
b) pays membres de l'U.E.P.	1.216	1.194	1.285	2.378	3.603	1.746	1.872	1.845
c) autres pays	821	816	812	812	806	897	886	914
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.287	2.241	1.960	1.843	1.765	1.751	1.648	1.464
Effets commerciaux sur la Belgique	11.412	10.211	10.846	9.674	7.627	7.688	9.558	12.041
Avances sur nantissement	915	1.091	974	946	884	754	971	1.214
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	8.915	9.115	9.315	9.915	9.615	9.065	7.990	8.040
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	42	42	42	42	42	42	42	42
c) autres effets publics belges	83	78	73	8	3	3	3	2
Compte courant du Trésor public	1.925	1.625	1.625	1.625	1.625	1.625	1.325	1.325
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	683	701	698	678	690	691	670	664
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	1	1	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239
Immeubles, matériel et mobilier	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	920	925	924	925	925	925	925	936
Divers	951	929	932	984	1.011	1.032	1.013	1.085
	120.520	119.280	119.607	120.805	119.902	119.106	119.731	122.451

PASSIF

Billets en circulation	110.213	109.091	109.388	110.972	109.669	109.526	110.302	112.741
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	12	19	7	18	16	9	11	22
Comptes Accord de Coop. Economique	20	20	20	20	20	20	20	20
Taxe exceptionnelle de conjunct. (Loi du 12-3-1957) ...	208	294	294	309	309	309	209	209
Banques à l'étranger : comptes ordin.	181	184	177	177	178	177	178	177
Comptes courants divers	1.177	1.345	1.668	1.190	1.644	1.306	1.270	1.722
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	632	205	353	579	584	262	316	270
Autres pays	350	357	374	298	305	314	324	268
<i>Total des engagements à vue</i>	112.793	111.515	112.281	113.563	112.725	111.923	112.630	115.429
Provisions spéciales :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.	375	475	475	475	475	475	475	475
Devises étrangères et or à livrer	2.889	2.782	2.330	2.212	2.139	2.132	2.030	1.850
Caisse de Pensions du Personnel	920	925	925	925	925	925	925	936
Divers	1.303	1.343	1.356	1.390	1.398	1.411	1.431	1.521
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.840	1.840	1.840	1.840	1.840	1.840	1.840	1.840
	120.520	119.280	119.607	120.805	119.902	119.106	119.731	122.451

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 mars	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre
ACTIF								
Encaisse or	6.135	6.139	6.032	5.784	5.621	5.514	5.184	4.080
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.858	2.728	2.501	2.396	2.542	2.384	2.353	2.357
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	—	1	1	1	1	1	1	1
Certificats du Trésor belge	1.407	1.307	1.268	1.276	927	764	609	409
Autres avoirs	2.021	1.253	950	580	591	692	587	657
Avoirs en autres monnaies	33	36	31	31	40	25	29	24
Monnaies étrangères et or à recevoir	—	2	—	—	—	137	64	1.063
Débiteurs pour change et or à recevoir ...	—	—	—	—	—	—	8	5
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	27	64	104	263	385	337	247	284
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	61	29	7	469	563	500	560	198
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	7	8	12	6	6	11	7	8
Effets publics (stat. : art. 6, § 1 n° 3) Emis par le Congo Belge	—	—	—	195	90	10	—	60
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo belge	—	56	113	127	213	241	232	262
Effets publics belges émis en francs cong.	3.993	3.902	3.700	3.590	3.390	3.190	2.990	2.790
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n° 12 et 13	1.012	1.015	979	978	1.055	1.096	1.124	1.169
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	—	154	166	176	186	190	192	197
Immeubles, matériel et mobilier	242	244	245	249	253	260	267	277
Divers	135	143	146	188	173	191	192	226
	17.931	17.081	16.255	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.390	5.317	5.370	5.753	5.913	5.953	5.810	5.657
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	5.068	4.837	4.713	5.486	5.466	5.132	5.152	4.559
Ruanda-Urundi	701	765	729	208	187	176	168	102
Comptes courants divers	1.683	1.815	2.047	1.400	1.309	1.083	1.100	1.470
Valeurs à payer	226	217	178	280	198	193	147	282
<i>Total des engagements à vue</i>	13.068	12.951	13.037	13.127	13.072	12.537	12.377	12.070
Créditeurs pour change et or à terme	—	2	—	—	—	25	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue	1.037	794	724	1.276	1.127	1.022	628	864
A terme	2.423	2.149	1.538	1.044	961	863	659	131
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	1	1	2	2	5	5	—	—
En autres devises	9	7	7	11	12	15	17	12
Monnaies étrangères et or à livrer	572	345	150	—	—	201	70	62
Divers	481	492	391	443	453	469	489	522
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	190	190	256	256	256	256	256	256
	17.931	17.081	16.255	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067

Mois		Comptes Chèques postaux 1	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3	
1956	Septembre	3,77	1956	Août	1,83
	Octobre	3,85		Septembre	1,79
	Novembre	4,17		Octobre	1,92
	Décembre	4,09		Novembre	2,14
1957	Janvier	4,55		Décembre	2,26
	Février	4,08	1957	Janvier	2,06
	Mars	3,92		Février	2,05
	Avril	4,24		Mars	2,03
	Mai	4,10		Avril	2,28
	Juin	4,01		Mai	2,25
	Juillet	3,99		Juin	2,11
	Août	4,01		Juillet	2,10
	Septembre	3,85		Août	2,00
	Octobre	4,07		Septembre	1,96
	Novembre	4,53		Octobre	2,05

1 Voir tableau n° 36.

2 Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total		
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Total scripturale					
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétabliques *						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)		
1954	Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1	+ 3,4
1955	Mars	5,9	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1
	Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9
	Septembre	5,7	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	- 0,2
	Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1
1956	Janvier	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
	Février	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5
	Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
	Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	57,4	+ 0,8
	Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
	Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
	Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
	Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
	Septembre	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
	Octobre	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
	Novembre	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
	Décembre	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957	Janvier	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
	Février	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
	Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
	Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
	Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
	Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
	Juillet	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
	Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
	Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
	Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétabliques administratifs

1 Mouvement par rapport au 30 septembre 1957.

N. B. — Les tableaux 854 : Bilans intégrés des organismes monétaires et Origines des variations du stock monétaire sont publiés exceptionnellement dans ce numéro aux pages 416 et 417.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

85⁴

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics *		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (10)	Crédits d'es-compte et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. logés dans les organismes monétaires (11)	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires (12)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes) (14)	Divers		Comptes pour balance (17)	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)			Etat (8)	Autres (9)						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires (15)	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes) (16)		
1950 2 ^e semestre	+ 2,5	- 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2	+ 2,7	- 11,8	+ 5,4	+ 0,3	+ 1,9	+ 5,9	- 0,2	—	+ 1,6	- 0,6	- 0,7	+ 0,9	+ 2,7
1951 1 ^{er} trimestre	- 1,8	- 0,2	—	+ 0,1	- 0,1	- 1,9	- 0,6	- 1,2	+ 0,1	- 2,0	+ 2,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,5	- 1,9
2 ^e trimestre	+ 2,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	+ 2,5	+ 2,5	+ 1,2	+ 0,1	—	- 1,0	- 0,3	—	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 2,5
3 ^e trimestre	+ 5,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 7,1	+ 6,4	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 2,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,4	+ 7,1
4 ^e trimestre	+ 6,0	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8	+ 7,8	+ 2,7	+ 0,5	- 0,2	+ 0,7	+ 3,6	+ 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 7,8
Total ...	+ 12,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 3,0	+ 15,5	+ 11,0	+ 4,4	- 0,1	- 1,6	+ 3,0	- 0,6	- 0,3	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 15,5
1952 1 ^{er} trimestre	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	—	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 ^e trimestre	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	—	+ 0,2	- 1,6	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 ^e trimestre	+ 0,7	+ 1,2	—	—	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	—	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 1,9
4 ^e trimestre	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	—	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	—	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	—	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	—	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	—	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	—	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	—	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	—	+ 0,1	—	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,6
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,7	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	- 2,5	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,5	—	—	- 1,5	+ 2,2	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,1	+ 2,2
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,6	- 3,0	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	- 6,7

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE

(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1957 9 mai	1957 6 juin	1957 4 juillet	1957 8 août	1957 5 septembre	1957 10 octobre	1957 7 novembre	1957 5 décembre
ACTIF								
Encaisse or	301	301	201	201	201	201	201	201
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	—	—	100	100	100	100	100	100
Disponibilités à vue à l'étranger	12	12	12	12	12	12	12	12
Monnaies divisionnaires	13	13	12	13	13	12	12	11
Comptes courants postaux	38	40	42	47	38	43	49	49
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴ ...	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat ¹	—	—	197	292	300	300	300	300
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁶	—	—	—	—	—	—	—	60
Bons du Trésor achetés	—	68 ⁷	—	—	40 ¹	50 ¹	50 ¹	—
Portefeuille d'escompte	1.964	1.976	2.018	2.063	1.943	1.972	1.989	1.902
<i>Effets escomptés sur la France</i>	773	767	799	803	663	645	630	522
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸	24	19	13	6	7	40	47	54
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.167	1.190	1.206	1.254	1.273	1.287	1.312	1.326
Effets négociables achetés en France ⁹	307	297	276	301	292	281	282	303
Avances à 30 jours sur effets publics	24	20	16	16	21	19	19	20
Avances sur titres	11	12	12	12	11	10	11	11
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	25	23	35	22	28	25	32	29
Divers	68	68	63	63	66	68	73	73
Total ...	3.418	3.485	3.639	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.120	3.125	3.201	3.257	3.257	3.286	3.262	3.158
Comptes courants créditeurs	223	264	339	400	355	343	396	453
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	150	188	259	321	277	272	321	378
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue</i>	73	76	80	79	78	71	75	75
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	74	96	99	140	108	119	127	115
Total ...	3.418	3.485	3.639	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1940.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 20 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

⁶ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957.

⁷ Convention du 29 mai 1957 approuvée par la loi du 29 mai 1957.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1894, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1957 8 mai	1957 5 juin	1957 10 juillet	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre
-----------	---------------	----------------	--------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.960	1.985	2.035	2.060	2.010	1.985	1.985	2.035
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.975	2.000	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.975	2.000	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.948	1.966	2.013	2.055	1.989	1.973	1.976	2.034
Au Département bancaire	27	34	37	20	36	27	24	16
	1.975	2.000	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	202	213	238	233	230	269	249	247
Autres titres :								
Escomptes et avances	65	45	18	26	22	14	30	21
Titres	19	19	19	18	19	21	24	24
Billets	27	34	37	20	36	27	24	16
Monnaies	2	3	2	3	2	3	2	2
	315	314	314	300	309	334	329	310

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	3	4	3	3	3
Dépôts publics :	9	14	18	13	13	16	9	10
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	211	211	204	195	205	226	229	208
Autres comptes	77	71	74	74	72	74	73	74
	315	314	314	300	309	334	329	310

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1957 8 mai	1957 5 juin	1957 10 juillet	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre
ACTIF								
Certificats-or	20.789	21.089	21.097	21.105	21.100	21.107	21.177	21.219
Fonds de rachat des billets des F.R.	852	841	848	839	838	852	845	860
Total des réserves de certificats-or	21.641	21.930	21.945	21.944	21.938	21.959	22.022	22.079
Billets F.R. d'autres banques	373	305	308	371	360	378	375	334
Autres encaisses	364	326	330	380	382	367	362	329
Escompte et avances	804	538	908	808	433	684	689	498
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	—	—
Acceptations achetées directement	23	20	23	20	25	17	16	23
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	—	—	—	—	—	—	—	3
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	386	215	554	341	688	577	597	819
Certificats	11.362	11.362	11.362	19.933	19.933	19.933	19.933	19.934
Billets	8.571	8.571	8.572	—	—	—	—	—
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	23.121	22.950	23.290	23.076	23.423	23.312	23.332	23.555
Détenus en vertu d'une convention de rachat	59	158	40	—	—	148	238	223
Total des fonds publics	23.180	23.108	23.330	23.076	23.423	23.460	23.570	23.778
Total des prêts et des fonds publics	24.008	23.667	24.262	23.905	23.882	24.162	24.275	24.302
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.500	4.479	4.653	4.386	4.356	4.493	4.590	4.856
Immeubles	77	78	79	81	81	82	83	83
Autres avoirs	153	204	248	128	97	160	221	186
Total actif ...	51.116	50.989	51.825	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	26.359	26.481	26.852	26.745	26.932	26.853	26.894	27.326
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.779	18.536	18.868	18.531	18.162	18.692	18.714	18.908
Trésor américain — compte général ...	365	380	408	341	501	504	418	244
Etrangers	353	360	344	367	344	337	353	308
Autres	234	269	279	270	272	253	250	182
Total dépôts	19.731	19.545	19.899	19.509	19.279	19.786	19.735	19.642
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.719	3.610	3.672	3.618	3.514	3.608	3.940	3.837
Autres engagements et dividendes courus	19	22	15	14	18	20	22	24
Total exigible ...	49.828	49.658	50.438	49.886	49.743	50.268	50.591	50.829

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	332	332	333	338	338	338	341	342
Surplus (section 7)	748	748	748	748	748	748	748	748
Surplus (section 13b)	27	27	28	27	27	27	27	27
Autres comptes de capital	181	224	278	196	240	220	221	223
Total passif ...	51.116	50.989	51.825	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	63	63	65	74	65	71	66	68
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	2	2	2	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,0 %	47,6 %	46,9 %	47,4 %	47,5 %	47,1 %	47,2 %	47,0 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1957 6 mai	1957 11 juin	1957 8 juillet	1957 5 août	1957 9 septembre	1957 7 octobre	1957 4 novembre	1957 9 décembre
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	33	23	28	55	198	172	51	11
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	68
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	460	460	460	460	460
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) ²	43	48	123	110	241	246	57	89
<i>sur titres, etc.</i> ²	42	47	122	109	240	245	55	87
<i>sur produits et cédulas</i>	1	1	1	1	1	1	2	2
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	23	52	62	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947	200	200	200	200	200	200	200	100
Lingots et monnaies	3.056	3.058	3.058	3.007	2.838	2.660	2.660	2.660
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.050	3.050	3.050	2.997	2.826	2.649	2.649	2.649
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	6	8	8	10	12	11	11	11
Créances et titres libellés en monnaies étrangères ³	722 ⁴	728 ⁴	667 ⁴	660 ⁴	618 ⁴	809 ⁴	952 ⁴	956
Moyens de paiement étrangers ³	0,6	1,0	1,0	1,0	1,0	0,6	0,6	0,6
Créances en florins résultant d'accords de paiement ⁴	235	229	229	185	176	156	167	205
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision	137	142	143	143	144	146	145	146
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	38	37	36	37	39	42	45	44
	4.948	4.979	5.008	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740

PASSIF

Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales	105	105	105	105	105	105	105	105
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation	3.988	4.006	4.059	4.109	4.027	4.035	4.092	3.982
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants	756	769	742	520	665	631	425	528
<i>Trésor public</i>	—	—	—	37	84	206	58	172
<i>Trésor public, compte spécial</i>	218	230	230	17	17	17	17	17
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	359	338	290	257	339	275	193	214
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	79	100	131	112	134	47	62	40
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	21	17	15	15	15	15	15	15
<i>Autres engagements</i>	79	84	76	82	76	71	80	70
Engagements libellés en monnaies étrang.	8	7	9	16	19	18	8	9
Comptes divers	50	51	52	68	59	63	68	75
	4.948	4.979	5.008	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740

¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)

² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1938 — *Staatsblad*, n^o 99)

³ Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 8 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à

⁴ Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de

N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais

Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 29 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre
ACTIF								
Monnaies en lingots d'or	550	509	509	513	531	517	497	500
Surplus de valeur d'or	740	686	686	691	715	697	670	674
Fonds publics étrangers *	870	925	973	978	959	949	949	951
Effets sur l'étranger *	67	70	71	70	79	75	83	94
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	175	218	228	251	163	156	225	138
Autres avoirs sur l'étranger	—	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.326	4.411	4.493	4.616	4.491	4.475	4.562	4.477
Effets payables en Suède *	10	10	9	9	7	7	6	6
Prêts nantis *	8	114	7	6	62	105	10	166
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	54	54	53	53	53	53	54	53
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	31	32	30	31	31	31	31	29
Chèques et effets bancaires	8	4	3	1	2	38	4	4
Autres valeurs actives intérieures	42	47	49	46	54	44	48	50
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.508	7.708	7.739	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.359	5.299	5.461	5.246	5.319	5.361	5.504	5.542
Effets bancaires	2	2	6	2	2	2	1	1
Dépôts en comptes courants :	286	356	230	520	332	284	130	113
<i>Institutions officielles</i>	139	213	103	241	261	128	74	49
<i>Banques commerciales</i>	143	137	123	276	68	153	53	61
<i>Autres déposants</i>	4	6	4	3	3	3	3	3
Dépôts	838	1.012	1.011	1.008	1.007	1.006	1.006	1.005
Comptes d'ajustements de change	357	357	373	373	373	373	373	373
Autres engagements	37	54	61	148	147	155	168	173
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1956	31	31	—	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	67	66	66	65	64	63	54	32
Total ...	7.508	7.708	7.739	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 249 du 31 mai 1957.

Rubriques	1957 31 mars	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	7	6	6	8	8	6	6	6
Portefeuille d'escompte	357	350	354	356	353	380	382	382
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	101	119	93	115	87	95	91	92
Disponibilités en devises à l'étranger	72	77	71	74	71	71	71	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	73	73	73	73	68	68	68	68
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	857	855	861	882	932	974	975	985
Créances diverses	3	4	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	77	70	82	54	115	38	81	53
Placements en titres pour le compte du Trésor	350	350	350	350	350	337	347	337
Services divers pour le compte de l'Etat .	15	20	17	24	31	26	23	22
Dépenses diverses	5	6	7	20	22	23	25	27
Total de l'actif ...	2.488	2.501	2.488	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617

PASSIF

Billets en circulation ³	1.647	1.653	1.644	1.667	1.712	1.707	1.729	1.701
Chèques et autres dettes à vue ⁴	13	15	12	14	16	13	12	13
Comptes courants à vue	105	109	110	135	131	137	138	122
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	557	555	554	543	576	559	579	594
Créditeurs divers	146	152	153	144	147	144	147	147
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	12	8	5	3	4	5	9	10
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	5	6	7	21	22	24	26	27
Total du passif et du patrimoine ...	2.488	2.501	2.488	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617

Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.394	3.378	2.815	2.927	3.853	3.724	3.681	3.551
Circulation du Trésor (net)	37	37	37	37	34	35	36	36
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.683	1.688	1.680	1.748	1.745	1.740	1.763	
Moyens de paiement	4.707	4.719	4.700	4.803	4.836	4.815	4.881	
Escomptes effectués	119	174	57	43	122	183	63	43
Avances effectuées	328	405	333	420	404	441	360	440
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.088	5.691	5.483	5.578	6.044	5.526	5.190	6.295
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	6	5	5	5	5	5	5	5
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend les billets auprès du Trésor	1	2	1	1	1	1	1	
⁴ Comprend valeurs et assignations	11	11	10	10	13	10	9	10

Rubriques	1957 7 août (1)	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre			
ACTIF								
Or	8.964	9.450	10.033	10.655	10.691			
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger	7.485	8.398	8.404	7.055	6.868			
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	204	213	226	214	198			
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P.	5.036	5.437	5.793	6.428	6.504			
Monnaies divisionnaires allemandes	76	79	76	80	58			
Avoirs en comptes chèques postaux	114	74	104	111	81			
Effets sur l'intérieur	1.924	1.284	1.295	897	1.210			
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	51	49	—	—	77			
Créances sur titres	34	34	37	42	35			
Crédits de caisse	93	122	90	138	180			
Titres	156	167	172	173	178			
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	4.360	3.460	3.571	3.329	3.683			
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391			
Autres valeurs actives	197	208	234	249	277			
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431			

PASSIF

Billets en circulation	14.664	14.957	15.134	15.081	15.989			
Dépôts :	11.927	11.782	12.585	12.066	11.546			
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	6.067	6.392	6.506	6.622	7.017			
b) banque centrale de Berlin	109	129	—	—	—			
c) déposants officiels	5.112	4.586	5.488	4.863	4.103			
d) autres déposants intérieurs	169	174	169	267	194			
e) déposants étrangers	470	501	422	314	232			
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	885	1.064	999	988	1.268			
Fonds de prévision	593	593	601	600	600			
Capital social	285	285	290	290	290			
Réserves	435	435	436	436	436			
Autres passifs	296	250	381	301	302			
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431			

1 Première situation de la Deutsche Bundesbank remplaçant la Bank deutscher Länder.

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1957 7 mai	1957 7 juin	1957 6 juillet	1957 7 août	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre
ACTIF								
Encaisse or	6.866	6.837	7.080	7.116	7.216	7.348	7.370	7.283
Disponibilités à l'étranger	463	615	524	506	506	525	535	566
<i>pouvant servir de couverture</i>	463	615	524	506	506	525	535	566
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	125	126	144	132	132	135	142	162
<i>Effets de change</i>	125	126	144	132	132	135	142	162
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	37	39	30	26	26	22	16	24
Titres	45	45	45	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>autres</i>	45	45	45	45	45	45	45	45
Correspondants en Suisse	12	11	15	12	7	9	11	8
Autres postes de l'actif	28	27	28	32	31	38	37	36
Total ...	7.576	7.700	7.866	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124

PASSIF

Fonds propres	49	49	49	49	49	49	49	49
Billets en circulation	5.431	5.455	5.514	5.446	5.482	5.508	5.535	5.671
Engagements à vue	1.924	2.019	2.122	2.195	2.249	2.379	2.382	2.214
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.478	1.550	1.747	1.779	1.881	1.902	1.936	1.754
<i>Autres engagements à vue</i>	446	469	375	416	368	477	446	460
Autres postes du passif	172	177	181	179	183	186	190	190
Total ...	7.576	7.700	7.866	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
 (au 30 novembre 1957)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	19 septemb. 1957	4, —	Grande-Bretagne	19 septemb. 1957	7, —
Autriche	17 novemb. 1955	5, —	Grèce	1 mai 1956	10, —
Belgique	25 juillet 1957	4,50 ¹	Irlande	30 septemb. 1957	6, —
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4, — ²	Italie	6 avril 1950	4, —
Danemark	25 mai 1955	5,50	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5, —	Pays-Bas	16 août 1957	5, —
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	15 novemb. 1957	3, —	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suède	11 juillet 1957	5, —
France	12 août 1957	5, —	Suisse	15 mai 1957	2,50
			Turquie	6 juin 1956	6, —

(*) Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banques et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	30 septembre 1957			31 octobre 1957			30 novembre 1957			PASSIF	30 septembre 1957			31 octobre 1957			30 novembre 1957		
			%		%		%		%			%		%		%		%	
I. Or en lingots et monnayé	423.936	20,8		398.673	18,6		437.788	22,5		I. Capital :									
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	72.632	3,6		58.112	2,7		51.703	2,6		Actions libérées de 25 %	125.000	6,1	125.000	5,8	125.000	6,4			
III. Portefeuille réescomptable :	539.968			711.109			636.731			II. Réserves	21.663	1,1	21.663	1,0	21.663	1,1			
1. Effets de commerce et acceptations de banque	89.011	4,4		89.454	4,2		81.937	4,2		1. Fonds de Réserve légale	8.320		8.320		8.320				
2. Bons du Trésor	450.957	22,1		621.655	28,9		554.794	28,5		2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343				
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	27.183	1,3		25.695	1,2		25.870	1,3		III. Dépôts (or) :	526.811		492.148		547.198				
V. Dépôts à terme et avances :	113.562			117.245			151.023			Banques centrales :									
1. Or :										a) de 3 à 6 mois	76.971	3,8	51.106	2,4	15.541	0,8			
a) à 3 mois au maximum	12.879	0,6		19.753	0,9		22.800	1,2		b) à 3 mois au maximum	301.699	14,8	318.360	14,8	379.111	19,5			
b) de 3 à 6 mois	6.912	0,3		—	—		—	—		c) à vue	49.278	2,4	23.844	1,1	53.757	2,8			
c) de 6 à 9 mois	—	—		—	—		—	—		2. Autres déposants :									
d) de 9 à 12 mois	—	—		—	—		—	—		a) de 3 à 6 mois	5.093	0,2	35.712	1,7	5.093	0,3			
e) à plus d'un an	—	—		—	—		—	—		b) à 3 mois au maximum	88.411	4,3	58.553	2,7	89.928	4,6			
2. Monnaies :										c) à vue	5.359	0,3	4.573	0,2	3.768	0,2			
a) à 3 mois au maximum	79.363	3,9		83.093	3,9		97.670	5,0		IV. Dépôts (monnaies) :	1.199.198		1.342.021		1.084.542				
b) de 3 à 6 mois	14.408	0,7		14.399	0,7		—	—		1. Banques centrales :									
c) de 6 à 9 mois	—	—		—	—		—	—		a) à plus d'un an	36.020	1,8	36.102	1,7	35.694	1,8			
d) de 9 à 12 mois	—	—		—	—		30.553	1,6		b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—			
e) à plus d'un an	—	—		—	—		—	—		c) de 6 à 9 mois	21.518	1,1	21.563	1,0	21.607	1,1			
VI. Autres effets et titres :	786.417			763.169			574.943			d) de 3 à 6 mois	33.128	1,6	30.063	1,4	33.150	1,7			
1. Or :										e) à 3 mois au maximum	853.319	41,9	988.186	46,1	763.675	39,2			
a) à 3 mois au maximum	109.312	5,4		112.969	5,2		27.382	1,4		f) à vue	58.450	2,9	71.101	3,3	36.691	1,9			
b) de 3 à 6 mois	10.121	0,5		—	—		92.085	4,7		2. Autres déposants :									
c) de 6 à 9 mois	—	—		—	—		—	—		a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—			
d) de 9 à 12 mois	—	—		—	—		—	—		b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	154.354	7,9			
2. Monnaies :										c) de 3 à 6 mois	153.591	7,5	—	—	—	—			
a) à 3 mois au maximum	616.070	30,3		538.697	25,1		358.770	18,4		d) à 3 mois au maximum	39.972	2,0	191.698	8,9	36.397	1,9			
b) de 3 à 6 mois	—	—		60.420	2,8		45.995	2,4		e) à vue	3.200	0,2	3.308	0,2	2.974	0,1			
c) de 6 à 9 mois	5.874	0,3		5.894	0,3		6.204	0,3		V. Divers	23.454	1,1	25.364	1,2	29.182	1,5			
d) de 9 à 12 mois	—	—		—	—		5.998	0,3		VI. Compte de profits et pertes :	6.355	0,3	6.355	0,3	6.355	0,3			
e) à plus d'un an	45.040	2,2		45.189	2,1		38.509	2,0		Report à nouveau	6.355		6.355		6.355				
VII. Actifs divers	3.992	0,2		3.757	0,2		1.091	0,1		VII. Provision pour charges éventuelles	133.500	6,6	133.500	6,2	133.500	6,9			
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,4		68.291	3,2		68.291	3,5		Total actif ...	2.035.981	100,0	2.146.051	100,0	1.947.440	100,0			
Total actif ...	2.035.981	100,0		2.146.051	100,0		1.947.440	100,0		Total passif ...	2.035.981	100,0	2.146.051	100,0	1.947.440	100,0			

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)				Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181	2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
Total ...	297.200		297.200	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
				Total ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.330.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander en titre de tels dépôts le transfert de montants

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Jun 1954	Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956	Déc. 1956	Jun 1957	Sept. 1957	Octobre 1957
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	237,0	240,8
c) Solde du compte courant (dollars)	—	174,7	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	50,5	56,8
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	92,4	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	—	—
II. Soldes init. débit. attribués p^r l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	543,6	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	411,0	421,1
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Autriche	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—
Danemark	—	97,6	97,4	122,7 ³	106,0	100,4	93,2	93,3	90,4	91,6
France ⁴	—	312,0	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,7	384,7
Islande	—	5,6	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,2	5,3
Italie ¹	—	122,3	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	117,5	114,7
Norvège	—	89,2	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	79,3	77,7
Royaume-Uni	—	485,4	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	393,8	383,9
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal	—	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	2,0
	—	1142,1	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1102,7	1089,9
IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ²										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
V. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1548,7	1546,0
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons p^r l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	134,9	131,9
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	42,0	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	10,0	12,7
Grèce	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—
Pays-Bas	—	206,7	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	64,4	68,3
Portugal	—	29,6	6,5	—	—	—	—	—	—	—
Suède	—	104,7	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	15,4	14,9
Suisse	—	150,0	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	37,6	26,9
	—	1034,3	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	562,3	554,7
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	15,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne	—	303,8	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	713,4	718,3
Autriche	—	30,8	2,0	—	—	—	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	31,3	17,6	—	—	—	—	—	—	—
	—	381,6	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	713,4	718,3
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	30,0	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—
VI. Divers	—	3,2	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,4	1,4
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1548,7	1546,0

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 39,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 33,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 34,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (septembre 1957) et 72,8 millions d'unités de compte (octobre 1957) accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1957

(en millions d'unités de compte)

88

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (-) net pour le mois	Régulé par ¹				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (-) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position 31 octobre 1957 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (-) vis-à-vis de l'Union
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre		
Autriche	+ 11,1	—	8,3	—	2,8	- 0,1	+ 12,7
Belgique-Luxembourg	- 3,3	2,5	—	0,8	—	- 2,2	+ 131,9
Danemark	- 9,3	7,0	—	2,3	—	+ 1,1	- 91,6
France	- 38,8	} 30,6 (a) 6,1	—	2,0	—	+ 2,0	- 384,8
Allemagne	+ 26,3		—	19,7	—	6,6	- 1,8
Grèce	+ 1,5	—	1,1	—	0,4	—	- 2,0
Islande	- 0,5	0,4	—	0,1	—	+ 0,0	- 5,3
Italie	+ 11,4	—	8,6	—	2,9	—	- 114,7
Pays-Bas	+ 22,2	—	16,6	—	5,5	- 1,6	+ 68,3
Norvège	+ 1,9	—	1,4	—	0,5	+ 1,1	- 77,7 ²
Portugal	- 6,1	6,1 (b)	—	—	—	—	néant ³
Suède	+ 0,6	—	0,5	—	0,2	- 0,7	+ 14,9
Suisse	- 37,7	28,2	—	9,4	—	- 1,1	+ 26,9
Turquie	- 3,6	3,6 (c)	—	—	—	—	- 30,0 ²
Royaume-Uni	+ 24,5	—	18,3	—	6,1	+ 3,2	- 383,9
Totaux ...	+ 99,3 - 99,3	84,6	74,5	14,7	24,8	+ 7,6 - 7,6	+ 1.272,9 - 1.089,9

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) France — Régulé par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 10(bis).

(b) Portugal — Le quart de ce montant correspond à la fraction de son déficit dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

(c) Turquie — Régulé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 13(a).

² Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

³ Ce chiffre ne comprend pas le montant correspondant à la fraction de ses déficits dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour octobre, ce montant s'élève à 34,0 millions d'u.c.

A la suite des opérations relatives au mois d'octobre 1957, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union, qui s'élevaient à 411,0 millions d'u.c. après les opérations pour septembre 1957, ont été portés à 421,1 millions d'u.c.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.		Tabl.	PRODUCTION.		Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2		I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50	
Ib. — Taux du call et des certificats de trésorerie à très court terme	2		II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹	et 55 ²
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4		III. — Produits textiles	56 ¹	
III. — L'argent au jour le jour	8		IV. — Produits divers	56 ²	
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ³		V. — Energie électrique	58	
			VI. — Gaz	59	
METAUX PRECIEUX.			CONSOMMATION.		
Cours des métaux précieux	9		I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ²	et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.			II. — Consommation de tabac	66	
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹		III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67	
II. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ²		TRANSPORTS.		
MARCHE DES CAPITAUX.			I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :		
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14		a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹		b) wagons fournis à l'industrie	70 ²	
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²		c) trafic :		
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16		1° trafic général	70 ²	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :			2° grosses marchandises	70 ³	
Tableau rétrospectif	17 ¹		A) ensemble du trafic		
Emissions des sociétés congolaises en juin 1957			B) service interne belge		
Détail des émissions	17 ²		II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴	
Groupement par importance du capital	17 ²		III. — Mouvement des ports :		
Emissions des sociétés belges en juillet 1957 :			a) Port d'Anvers	71 ¹	
Détail des émissions	17 ³		b) Port de Gand	71 ²	
Groupement par importance du capital	17 ⁴		IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18		COMMERCE EXTERIEUR.		
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19		Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)		
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20				75
FINANCES PUBLIQUES.			CHOMAGE.		
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹		I. — Chômage complet et partiel	81 ¹	
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²		II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²	
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³		III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³	
IV. — Rendement des impôts	26		IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴	
REVENUS ET EPARGNE.			STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.		
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :			I. — Belgique et Congo belge :		
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin, juillet, août et septembre 1957	30 ¹		Situations globales des banques	85 ¹	
Tableau rétrospectif	30 ²		Banque Nationale de Belgique :		
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31		Situations hebdomadaires	85 ²	
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.			Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :		
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32		Situations mensuelles	85 ³	
MOUVEMENT DES AFFAIRES.			Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵	
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit)	35		Stock monétaire intérieur	85 ⁴	
II. — Mouvement des chèques postaux	36		Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴	
PRIX.			Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴	
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹		II. — Banques d'émission étrangères.		
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²		Situations :		
c) Indices des prix de détail en Belgique	46		Banque de France	86 ¹	
			Bank of England	86 ²	
			Federal Reserve Banks	86 ³	
			Nederlandsche Bank	86 ⁴	
			Sveriges Riksbank	86 ⁵	
			Banca d'Italia	86 ⁶	
			Deutsche Bundesbank	86 ⁷	
			Banque Nationale Suisse	86 ⁸	
			Taux d'escompte	86 ⁹	
			III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87	
			IV. — Union Européenne de Paiements :		
			Résumé de la situation financière	88 ¹	
			Règlement de la position des pays membres	88 ²	

Prix de l'abonnement annuel } Belgique, 250 francs.
 } Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « -Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
